



2019 | RAPPORTS SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE



31.12.2019

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE



Le contenu de ce rapport reflète la situation de la société avant la crise du Covid-19. En fonction de la durée de cette crise et des effets négatifs persistants sur l'activité économique, la société pourrait subir ces effets négatifs et encourir, au moins sur 2020 voire postérieurement, des dépréciations sur ses actifs. L'impact exact sur les activités pour le reste de l'année 2020 et par la suite, ne peut être ni prédit ni estimé à la date de la transmission de ce rapport.





A.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS	5
A.1.	Activité	5
A.2.	Performance des activités de souscription	10
A.3.	Performance des investissements	13
A.4.	Résultats des autres activités	19
A.5.	Autres informations	20
B.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	21
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance	21
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité	36
B.3.	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	39
B.4.	Système de contrôle interne	41
B.5.	Fonction d'Audit interne	45
B.6.	Fonction Actuarielle	46
B.7.	Sous-traitance	46
B.8.	Autres informations	47
C.	PROFIL DE RISQUE	48
C.1.	Risque de souscription	49
C.2.	Risque de marché	53
C.3.	Risque de crédit	54
C.4.	Risque de liquidité	55
C.5.	Risque opérationnel	55
C.6.	Autres risques importants	57
C.7.	Autres informations	60
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	65
D.1.	Actifs	65
D.2.	Provisions techniques	73
D.3.	Autres passifs	83
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	89
D.5.	Autres informations	89
E.	GESTION DU CAPITAL	90
E.1.	Fonds propres	90
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	102
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	108
E.4.	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	108
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	108
E.6.	Autres informations	109
F.	ANNEXES	110
F.1.	Rapports quantitatifs	110

Le rapport sur la Solvabilité et la situation financière décrit la situation consolidée au niveau de la société LALUX GROUP S.A. (ci-après LALUX GROUP, le Groupe ou la Société) ainsi que des sociétés en faisant partie au 31/12/2019 : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE VIE Société Anonyme d'Assurances LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance et DKV Luxembourg Société Anonyme.

A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

A.1. Activité

LALUX GROUP

LALUX GROUP S.A. a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. La Société a été constituée le 23 décembre 2016 sous le nom de LL Finance 1920 S.A. puis renommée en LALUX GROUP le 07 avril 2017.

La Société est détenue depuis cette date à 60 % par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et à 40 % par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

La Société réalise trois types d'activités :

- Centraliser les activités de LALUX GROUP,
- Coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP, et
- Garantir un meilleur pilotage de LALUX GROUP.

LALUX ASSURANCES

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances (ci-après LALUX ASSURANCES) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. LALUX ASSURANCES est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

LALUX ASSURANCES a un seul actionnaire : LALUX GROUP S.A.

LALUX ASSURANCES-VIE

LA LUXEMBOURGEOISE VIE Société Anonyme d'Assurances (ci-après LALUX ASSURANCES-VIE) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. LALUX ASSURANCES-VIE est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

LALUX ASSURANCES-VIE a un seul actionnaire : LALUX GROUP S.A.

LALUX RÉASSURANCES

LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance (ci-après LALUX REASSURANCES) est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances. LALUX REASSURANCES a été constituée le 28 janvier 2019 par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le siège social de LALUX REASSURANCES est situé au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

LALUX RÉASSURANCES a deux actionnaires : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-Vie Société Anonyme d'Assurances.

DKV LUXEMBOURG

DKV Luxembourg Société Anonyme (ci-après DKV, ou DKV LUXEMBOURG) est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances. DKV a été constituée le 3 décembre 1993.

DKV a son siège social au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

DKV a un seul actionnaire : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

A.1.1. Lignes d'activités importantes

LALUX GROUP a pour activité la prise de participations, principalement dans des sociétés d'assurance et/ou de réassurance à Luxembourg. Les activités opérationnelles couvrent l'assurance non-vie, l'assurance vie, l'assurance santé et la réassurance.

Le métier d'assurance non-vie est exercé par LALUX ASSURANCES : il s'agit des assurances toutes branches, à l'exception de l'assurance-crédit et l'assurance vie. Les principales branches sont l'automobile (responsabilité civile et dégâts matériels), la responsabilité civile et l'incendie. La branche maladie est pratiquée à travers sa filiale DKV Luxembourg Société Anonyme, et les branches techniques du bâtiment à travers Aprobat lalux-assurances Société Anonyme.

Toutes les branches de LALUX ASSURANCES sont commercialisées sur le marché luxembourgeois. Le métier d'assurance vie est exercé par LALUX ASSURANCES-VIE. Les produits de la Société sont des types de couvertures suivantes : décès, invalidité, épargne et accessoire accident. Ils s'adressent aux personnes physiques, résidentes au Luxembourg ou travailleurs frontaliers (pour les produits soumis à déduction fiscale au Luxembourg), aux personnes morales, entreprises luxembourgeoises (assurances vie groupe).

Les réseaux de distribution sont les agents d'assurances et les agents de la bancassurance (BCEE) pour l'assurance individuelle et la vente directe pour l'assurance vie groupe, voire dans certains cas des intermédiaires (courtiers/agents).

Le métier de l'assurance-santé est exercé par DKV LUXEMBOURG

Les activités de réassurance dans le Groupe sont couvertes par LALUX GROUP RE.

A.1.2. Détention de participations

LALUX GROUP détient de manière directe ou indirecte des participations dans les sociétés suivantes :

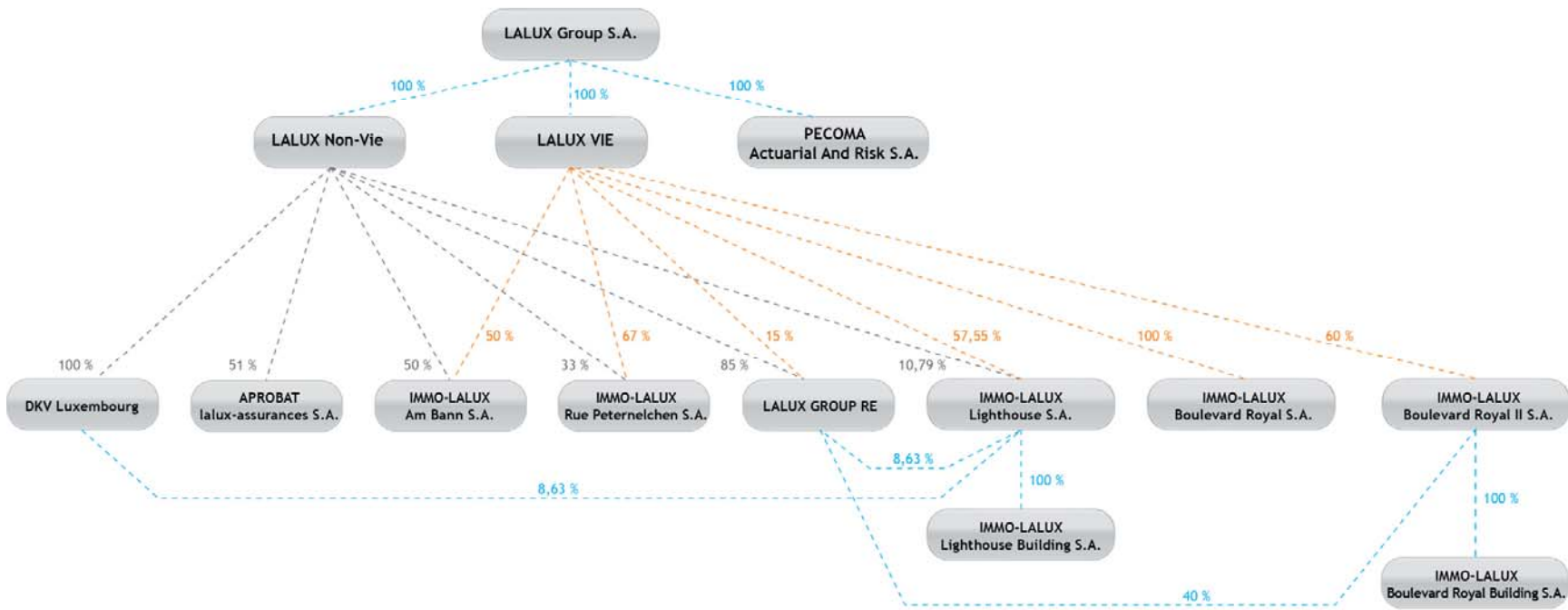
Nom et siège	Fraction du capital détenu	Lien de participation	Réglémentée par l'autorité
LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Oui
LA LUXEMBOURGEOISE-Vie Société Anonyme d'Assurances 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Oui
PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Non
DKV Luxembourg S.A. 11-13, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
IMMO-LALUX AM BANN 3-5 S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Lighthouse S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	85,61%	Indirect	Non
APROBAT lalux-assurances S.A. 11-13, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	51%	Indirect	Oui
IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A.1.3. Structure simplifiée du Group

La structure du Groupe LALUX au 31/12/2019 (ci-après la période de référence) est représentée ci- dessous :



A.2. Performance des activités de souscription

A.2.1. Résultats des activités de souscription consolidées

LALUX GROUP S.A. opère dans le secteur d'assurance à travers ses filiales. Les résultats de souscription des activités non-vie et vie sont détaillés dans les sections ci-dessous.

A.2.1.1. Résultats de souscription Non-Vie

en EUR	31/12/2019	31/12/2018	Taux d'évolution
Primes émises brutes	295.000.709,97	281.449.414,82	4,81%
Primes émises nettes	280.112.397,10	256.065.390,77	9,39%
Primes acquises brutes	293.710.971,49	280.203.379,40	4,82%
Primes acquises nettes	267.419.927,53	254.767.531,61	4,97%
Charge sinistres brute	204.575.029,03	179.557.562,00	13,93%
Charge sinistres nette	183.893.461,59	164.306.499,14	11,92%
Variations des provisions brutes (santé similaire à la Non-Vie)	5.663,15	627.669,83	-99,10%
Frais d'exploitation bruts	90.435.644,82	86.378.232,28	4,70%

Les primes acquises nettes de réassurance (avec frais d'encaissement) s'élèvent à EUR 267,42 millions en 2019, soit une variation de 4,97 % par rapport à 2018.

La charge nette est passée de EUR 164,31 millions en 2018 à EUR 183,89 millions en 2019, soit une hausse de 11,92 %. L'année 2019 a en effet connu la survenance de quelques sinistres importants, ainsi que quelques événements liés aux périls climatiques.

Les frais d'exploitation ont évolué de 4,70 % : EUR 90,44 millions en 2019 contre EUR 86,38 millions en 2018.

A.2.1.2. Résultats de souscription Vie

en EUR	31/12/2019	31/12/2018	Taux d'évolution
Primes émises brutes	226.055.703,62	202.827.958,99	11,45%
Primes émises nettes	195.926.471,97	174.222.210,81	12,46%
Primes acquises brutes	226.056.028,62	202.894.085,58	11,42%
Primes acquises nettes	195.926.796,97	174.288.337,40	12,42%
Charge sinistres brute	101.157.906,39	97.211.587,03	4,06%
Charge sinistres nette	94.092.068,13	88.965.432,03	5,76%
Variation des provisions brutes	112.503.883,74	81.138.888,18	38,66%
Frais d'exploitation bruts	29.426.373,00	27.062.086,91	8,74%

Les activités d'assurance Vie du Groupe proviennent des sociétés LA LUXEMBOURGEOISE-Vie, Société Anonyme d'Assurances et DKV Luxembourg Société Anonyme.

Les primes acquises nettes de réassurance (avec frais d'encaissement) s'élèvent à EUR 195,93 millions en 2019, soit une variation de 12,42 % par rapport à 2018.

La charge nette est passée de EUR 88,97 millions en 2018, à EUR 94,09 millions en 2019, soit une hausse de 5,76 %.

Les frais d'exploitation bruts ont augmenté de 8,74 % : EUR 29,43 millions en 2019 contre EUR 27,06 millions en 2018.

A.2.2. Activités de souscription de LALUX ASSURANCES

Les primes acquises nettes de réassurance (avec frais d'encaissement) s'élèvent à EUR 200,18 millions en 2019, soit une variation de 4,20 % par rapport à 2018.

La charge nette est passée de EUR 140,6 millions en 2018 à EUR 151,0 millions en 2019, soit une hausse de 7,38 %. La variation des provisions de la branche Totale VTA (véhicules terrestres automoteurs) est la raison principale de cette dégradation. L'année 2019 a en effet connu la survenance de quelques sinistres importants, ainsi que quelques événements liés aux périls climatiques.

Les frais d'exploitation ont augmenté : EUR 51,1 millions en 2019 contre EUR 46,3 millions en 2018.

Le résultat technique en découlant est de EUR 11,9 millions au 31/12/2019. Le tableau suivant reprend quelques détails par branches principales :

en EUR	Automobile Responsabilité Civile		Automobile autre branches		Incendie et autres Dommages aux biens		Autres		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Primes brutes émises	52.677.153,65	51.714.746,12	104.340.032,23	98.349.718,76	93.271.612,66	90.227.555,21	37.788.839,93	36.013.133,10	288.077.638,47	276.305.153,19
Primes brutes acquises	52.676.078,41	51.909.164,11	103.811.354,35	98.241.985,84	93.010.200,94	89.359.377,27	37.404.852,29	35.535.036,49	286.902.485,99	275.045.563,71
Charges des sinistres brutes	-33.677.297,11	-37.774.483,22	-85.515.901,74	-78.938.114,91	-69.165.958,56	-51.178.089,12	-28.314.129,72	-25.467.189,09	-216.673.287,13	-193.357.876,34
Frais d'exploitation bruts	-12.800.443,58	-12.183.895,80	-24.235.461,56	-22.087.074,38	-23.077.498,77	-21.721.702,90	-9.399.477,94	-8.563.492,59	-69.512.881,85	-64.556.165,67
Solde de réassurance	-4.694.930,96	-4.819.043,79	431.519,86	-114.610,81	-2.488.339,09	-10.304.133,15	-1.418.337,09	-1.796.913,13	-8.170.087,28	-17.034.700,88

A.2.3. Activités de souscription de LALUX ASSURANCES-VIE

Primes brutes émises

L'évolution des primes brutes émises peut être ventilé par type d'activité (individuelle et groupe), voir le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2019	31/12/2018	Taux d'évolution
Primes en individuelle total	79.147.014,58	88.877.051,95	-10,95%
Primes en groupe	114.912.815,52	81.971.178,93	40,19%
Primes en individuelle et en groupe	194.059.830,10	170.848.230,88	13,59%

Le montant des primes brutes émises (frais d'encaissement compris) par type de garantie est mentionné ci-dessous.

en EUR	31/12/2019	31/12/2018	Taux d'évolution
Risque (décès, invalidité, complémentaire)	60.260.024,59	58.555.570,61	2,91%
Épargne hors ULK	121.218.343,19	104.775.272,72	15,69%
ULK	12.581.462,32	7.517.387,55	67,36%
Total	194.059.830,10	170.848.230,88	13,59%

La Société opère principalement au Luxembourg.

Charge brute des sinistres

Le montant des sinistres brut de réassurance est ventilé par type de prestations. Le montant des sinistres est de EUR 83,75 millions au 31/12/2019 de la période de référence et de EUR 82,08 millions au 31/12/2018, soit une baisse de EUR 1,67 millions. Par sinistre on entend : des paiements d'échéances, des paiements de rachats, des paiements suite à un décès et des paiements de rentes. Selon le produit concerné, ces paiements peuvent avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice.

A.2.4. Activités de souscription de LALUX RÉASSURANCES

Le résultat technique se chiffre à EUR -2,9 million au 31/12/2019.

A.2.5. Activités de souscription de DKV LUXEMBOURG

Les primes acquises nettes de réassurance s'élevaient à EUR 40,27 millions en 2019, soit une variation de +3,89 % par rapport à 2018.

La charge nette est passée de EUR 29,03 millions en 2018 à EUR 29,45 millions en 2019, soit une hausse de 1,44 %. La charge de sinistres et la variation des provisions sont les raisons principales de cette augmentation.

Les frais d'exploitation sont légèrement élevés : EUR 7,79 millions en 2019 contre EUR 7,25 millions en 2018.

Le résultat technique en résultant est de EUR 4,54 millions au 31/12/2019.

Branches	Primes acquises nettes 2019	Primes acquises nettes 2018	Produits des placements 2019	Produits des placements 2018	Charges nettes 2019	Charges nettes 2018	Frais d'exploitation 2019	Frais d'exploitation 2018	Résultats techniques 2019	Résultats techniques 2018
Maladie	40.272.007,29	38.763.562,06	1.505.562,83	1.227.389,40	-29.448.313,33	-29.029.577,27	-7.791.184,82	-7.253.183,17	4.538.071,97	3.708.191,02

A.3. Performance des investissements**A.3.1. LALUX GROUP**

Les comptes consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes de LALUX GROUP S.A., mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 (version coordonnée au 8 août 2016) sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Sur les deux dernières périodes de référence, les résultats d'investissement des sociétés opérationnelles du LALUX GROUP sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Les dividendes versés entre les sociétés ont été éliminés au niveau agrégé du Groupe.

en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	37.080.275,75	32.273.431,70
Charges des placements	-17.449.341,72	-13.067.520,09
Plus et moins-values sur placements	15.517.593,80	21.724.398,84
Plus et moins-values sur placements UC	8.227.522,55	-4.938.561,32
Total	43.376.050,38	35.991.749,13

Le poste « Revenus des placements » comprend les dividendes en provenance d'entités non opérationnelles, le loyer en provenance d'immeubles détenus en direct jusqu'en 2018, les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement et les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste « Charges des placements » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations ainsi que les corrections de valeurs sur placements.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ».

Le poste « Plus et moins-values sur placements » comprend les bénéfices et pertes réalisés suite à la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les bénéfices et pertes sur placements sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

Le poste « Plus et moins-values sur placements UC » comprend les bénéfices et pertes non réalisés sur les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux.

La Société n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.2. LALUX ASSURANCES

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Produits des placements	18.417.748,25	24.280.642,39
Produits des participations	3.484.727,34	3.240.513,67
Produits des autres placements :	9.504.267,10	8.463.048,17
Produits provenant des terrains et constructions	0,00	373.226,54
Produits provenant d'autres placements	9.504.267,10	8.089.821,63
Profits provenant de la réalisation de placements	5.428.753,81	12.577.080,55
Charges des placements	-5.149.481,37	-4.655.716,95
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-3.989.468,52	-3.730.656,22
Corrections de valeurs sur placements	-1.124.301,44	-903.900,51
Pertes provenant de la réalisation de placements	-35.711,41	-21.160,22

Le poste « Produits des participations » comprend des dividendes en provenance d'APROBAT lalux-assurances Société Anonyme et de DKV Luxembourg Société Anonyme.

Le poste « Produits provenant des terrains et constructions » comprend le loyer en provenance des 3 immeubles détenus à Ettelbruck. Ces immeubles ont été vendus au cours du mois de décembre 2018.

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement, les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés suite à la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ».

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées suite à la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

LALUX ASSURANCES n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Produits des placements	34.794.659,94	31.346.970,86
Produits des participations	1.419.879,14	575.539,56
Produits des autres placements:	23.271.765,24	21.223.040,59
Produits provenant d'autres placements	23.271.765,24	21.223.040,59
Profits provenant de la réalisation de placements	10.103.015,56	9.548.390,71
Plus-values non réalisées sur placements	8.230.638,80	24.644,07
Charges des placements	-11.188.506,77	-8.393.648,07
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-5.442.694,66	-3.413.460,80
Corrections de valeurs sur placements	-5.728.847,95	-4.605.774,86
Pertes provenant de la réalisation de placements	-16.964,16	-374.412,41
Moins-values non réalisées sur placements	-3.116,25	-4.963.205,39

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement, les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste « Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés suite à la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.

Les postes « Plus-values et Moins-values non réalisées sur placements » comprennent les bénéfices et pertes latentes relatifs à des contrats en unités de compte. Les contrats en unités de compte spécifient que les prestations prévues sont liées directement à la valeur de parts d'un organisme de placement collectif ou à la valeur d'actifs contenus dans un fonds interne détenu par l'entreprise d'assurances, généralement divisé en parts. Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée aux postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ».

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées suite à la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

LALUX ASSURANCES-VIE n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.4. LALUX RÉASSURANCES

Les produits de placements se chiffrent à EUR 0,6 et les charges de placement à EUR -0,9 millions.

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations, les dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement, les intérêts sur dépôts bancaires.

Le poste « Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés suite à la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ».

Le poste « Pertes provenant de la réalisation de placements » comprend les pertes réalisées suite à la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

LALUX REASSURANCES n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.5. DKV LUXEMBOURG

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Produits des placements	2.013.661,46	1.859.054,65
Produits des participations	172.661,87	86.330,94
Produits des autres placements :	1.802.499,59	1.771.289,71
Produits provenant d'autres placements	1.802.499,59	1.771.289,71
Profits provenant de la réalisation de placements	38.500,00	1.434,00
Charges des placements	-236.114,68	-420.661,49
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-225.376,42	-234.502,43
Corrections de valeurs sur placements	-10.738,26	-179.225,27
Pertes provenant de la réalisation de placements	0,00	-6.933,79

Le poste « Produits des participations » comprend les dividendes sur la participation IMMO-LALUX Lighthouse S.A.

Le poste « Produits provenant d'autres placements » comprend principalement les revenus sur obligations.

Le poste « Profits provenant de la réalisation de placements » comprend les bénéfices réalisés suite à la vente ou au remboursement à échéance d'obligations.

Le poste « Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt » comprend principalement les frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi que l'amortissement des agios sur obligations.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ».

Le poste Pertes provenant de la réalisation de placements comprend les pertes réalisées suite à la vente d'obligations.

A.4. Résultats des autres activités

A.4.1. LALUX GROUP

Le LALUX GROUP a des revenus locatifs en provenance des sociétés non opérationnelles. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement des sociétés opérationnelles sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

A.4.2. LALUX ASSURANCES

LALUX ASSURANCES n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

A.4.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Principalement dans le cadre de la gestion des régimes complémentaires de pension, LALUX ASSURANCES-VIE facture aux clients des frais annexes à l'assurance groupe et réalise des travaux de consultance. Ces revenus sont repris sous le poste « Autres produits techniques ». Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de planification.

A.4.4. LALUX RÉASSURANCES

LALUX REASSURANCES n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence.

A.4.5. DKV LUXEMBOURG

DKV LUXEMBOURG n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation fût disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

A.5. Autres informations

A.5.1. LALUX GROUP

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats du LALUX GROUP n'est à ajouter pour la période de référence.

A.5.2. LALUX ASSURANCES

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de LALUX ASSURANCES n'est à ajouter pour la période de référence.

A.5.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de LALUX ASSURANCES-VIE n'est à ajouter pour la période de référence.

A.5.4. LALUX RÉASSURANCES

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de LALUX REASSURANCES n'est à ajouter pour la période de référence.

A.5.5. DKV LUXEMBOURG

Aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats de DKV LUXEMBOURG n'est à ajouter pour la période de référence.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Présentation du système de gouvernance

B.1.1.1. LALUX GROUP

LALUX GROUP possède trois niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Les fonctions clés

et les comités émanant du Conseil d'Administration.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent.

Le Conseil d'Administration compte 12 administrateurs, dont (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint honoraire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Madame Carine Feipel, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général honoraire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Madame Carina Gonçalves, Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.,
- Monsieur Jean Habay, Actuaire-conseil,
- Monsieur Pit Hentgen, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur François Pauly, Président de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Victor Rod, Directeur honoraire du Commissariat aux Assurances,
- Monsieur Guy Rosseljong, Directeur de la Banque et Caisse d'épargne de l'État,
- Monsieur Laurent Schummer, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Madame Françoise Thoma, Directeur Général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et vice-président du Conseil d'Administration, et
- Monsieur Romain Wehles, Directeur de la Banque et Caisse d'épargne de l'État.

La personne qui dirige effectivement LALUX GROUP en dehors des administrateurs est le Directeur Général, qui assure la gestion journalière de LALUX GROUP.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX GROUP. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Directeur Général, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Sont également invités aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, les présidents honoraires.

LALUX GROUP a deux actionnaires : Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme. et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

L'objectif du Conseil d'Administration est de contribuer au développement des activités des sociétés d'assurances du Groupe.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil a procédé à la nomination d'un président et d'un vice-président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de LALUX GROUP, une majorité de trois quarts des administrateurs est nécessaire pour les domaines suivants :

- Tout transfert par la Société d'actions qu'elle détient dans ses filiales,
- Toute élection d'un membre du Conseil d'Administration des filiales directes de LALUX GROUP,
- Tout changement des statuts des filiales directes de LALUX GROUP,
- La nomination des membres du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et des Rémunérations et du comité exécutif de LALUX GROUP,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de la Société, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé,
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

LALUX GROUP est, en outre, valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

Comités émanant du Conseil d'Administration

Quatre comités émanant du Conseil d'Administration sont en place : le Comité d'Audit, le Comité Risk-Compliance (R-C), le Comité des Nominations et des Rémunérations, et le Comité d'investissement.

Le Comité d'Audit a pour missions :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne l'information financière des entités contrôlées,
- Supervision des activités de l'Audit Interne
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ,
- Examen et suivi de l'indépendance du (des) réviseur(s) d'entreprises,
- Sélection du (des) réviseur(s) d'entreprises,
- Suivi du processus de gestion du risque de non-conformité.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du Comité, qui est un administrateur non exécutif. Il est composé de cinq membres : le président du Conseil d'Administration et quatre administrateurs.

Le Comité Risk-Compliance a pour missions :

- Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques,
- Supervision des activités des Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle, et délégué à la protection des données personnelles,
- Suivi du processus de gestion du risque de non-conformité.

Le Comité Risk-Compliance se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du Comité, qui est un administrateur non exécutif. Il est composé de cinq membres : le président du Conseil d'Administration et quatre administrateurs.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste les Conseils d'Administration dans la définition et l'application de la politique de rémunération et décide la rémunération fixe et la rémunération variable du Directeur Général et des membres des Comités Exécutifs des filiales et des membres du personnel exerçant les fonctions de contrôle. De plus, le Comité évalue tant les compétences que l'honorabilité et la moralité de tout candidat aux postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, de Directeur Général, de Dirigeant agréé, de membre d'un Comité Exécutif, de responsable d'une fonction opérationnelle ou de support importante ainsi que de responsable d'une fonction clé, conformément à la politique des compétences et de l'honorabilité.

La fréquence des réunions est au minimum biannuelle et en outre, sur demande de son président ou de deux membres, chaque fois que les circonstances l'exigent. Il est composé de trois membres administrateurs.

Le Comité d'investissement est composé du président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du chef du département Financier, de la personne en charge de la gestion financière LALUX et du CFO de DKV LUXEMBOURG. Il se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par trimestre. Il est chargé de la gestion du portefeuille placements dans les limites définies par la politique d'investissement.

Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II.

Le responsable de la fonction Risk est Madame Aurore Pellé.

La fonction Risk a pour missions :

- Établir et maintenir des politiques de gestion des risques,
- Définir et appliquer des méthodes pour la gestion des risques,
- Promouvoir les compétences et la sensibilisation en gestion des risques,
- Construire un référentiel des risques, faciliter l'appréciation des risques et la sélection des traitements,
- Suivre le progrès des plans d'action pour les traitements choisis, ainsi que l'évolution des indicateurs de risque et les seuils associés,
- Faciliter le développement des rapports sur les risques et suivre le processus de communication,
- Préparer des rapports sur les risques et les transmettre au Comité Risk-Compliance,
- Vérifier la conception et l'efficacité des traitements implémentés et remonter les résultats aux propriétaires de risque appropriés,
- Évaluer régulièrement l'efficacité de la conception et du fonctionnement du système de gestion des risques pour identifier, mesurer, surveiller, gérer et remonter les risques auxquels la Société est exposée,
- Préparer les rapports réglementaires et les transmettre aux Comités Exécutifs et aux Conseils d'Administration,
- Communiquer au Conseil d'Administration les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants,
- Maintenir une vue agrégée et organisationnelle du profil de risque du groupe, et
- Sur demande d'un Conseil d'Administration ou de sa propre initiative, communiquer des informations sur d'autres domaines de risque spécifiques.

Le responsable de la Fonction Compliance est Madame Delphine Huart.

La Fonction Compliance a pour missions :

- Suivre les (nouvelles) législations et réglementations, et leur interprétation, dans les domaines de compliance,
- Identifier et évaluer les risques de non-conformité,
- Renforcer les dispositifs de maîtrise de risque de non-conformité,
- Contrôler et vérifier la conformité,
- Conseiller et alerter le Comité Exécutif et Conseil d'Administration,
- Animer la filière conformité, et
- Former et sensibiliser les employés.

Le responsable de la Fonction Actuarielle est Madame Ida Longton.

La Fonction Actuarielle a pour missions :

- Coordonner le calcul des provisions techniques,
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- Informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et de l'adéquation du calcul des provisions techniques,
- Superviser le calcul des provisions techniques,
- Émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- Émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- Et finalement contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en collaboration avec le Risk Manager.

Le responsable de la Fonction d'Audit interne est Madame Isabelle Fraiture.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'Audit interne aide le groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Fonction d'Audit interne s'acquitte de son rôle et de ses responsabilités conformément aux directives de l'Institute of Internal Auditors (IIA) qui comprennent la définition de l'Audit interne, le code de déontologie et les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Le champ d'intervention de l'audit interne comprend, mais n'est pas limité à, l'examen de l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de la gouvernance de l'organisation, de la gestion des risques et des processus internes ainsi que la qualité de la performance dans l'exécution des responsabilités assignées pour atteindre les buts et objectifs déclarés de l'organisation. Ceci inclut :

- L'établissement d'un plan d'audit interne pluriannuel fondé sur les risques et définissant des priorités cohérentes avec les objectifs du groupe.
- La mise en œuvre de ce plan d'audit.
- L'assurance que l'équipe d'audit interne dispose de personnes ayant reçu une formation de niveau élevé et disposant de compétences techniques adéquates.
- L'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du groupe.
- L'évaluation des systèmes mis en place pour assurer la conformité avec les politiques, plans, procédures, lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur le groupe.
- L'évaluation des moyens déployés pour protéger les actifs.
- L'évaluation de l'efficacité et de l'efficience avec lesquelles les ressources sont employées.
- L'émission d'un rapport écrit périodique destiné au Comité d'Audit, qui inclura également le suivi de la mise en place des recommandations formulées.
- Le fait de tenir informés le Directeur Général et le Comité d'Audit de l'avancement du plan d'audit et les résultats des travaux d'audit interne.
- L'évaluation à la demande du Directeur Général ou du Comité d'Audit d'opérations ou de programmes pour déterminer si les résultats sont conformes aux buts et objectifs fixés et si les opérations ou les programmes sont exécutés comme prévu.

- La réalisation à la demande du Directeur Général ou du Comité d'Audit de missions de conseil relatives à la gouvernance, à la gestion des risques ou au contrôle interne. Pour accomplir sa mission, la Fonction d'Audit interne peut, si nécessaire, faire appel à des experts internes ou externes afin de parfaire sa connaissance du domaine audité.

B.1.1.2. LALUX ASSURANCES

LALUX ASSURANCES possède cinq niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Comité Exécutif,
- La réunion de Direction, composée du Comité Exécutif et des chefs de départements,
- Les départements,
- Les fonctions clés.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent.

Le Conseil d'Administration compte 12 administrateurs, dont (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint honoraire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Madame Carine Feipel, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général honoraire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Madame Carina Gonçalves, Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.,
- Monsieur Jean Habay, Actuaire-conseil,
- Monsieur Pit Hentgen, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur François Pauly, Président de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Victor Rod, Directeur honoraire du Commissariat aux Assurances,
- Monsieur Guy Rosseljong, Directeur de la Banque et Caisse d'épargne de l'État,
- Monsieur Laurent Schummer, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Madame Françoise Thoma, Directeur Général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et vice-président du Conseil d'Administration, et
- Monsieur Romain Wehles, Directeur de la Banque et Caisse d'épargne de l'État.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement LALUX ASSURANCES en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est présidé par Monsieur Christian Strasser, qui assume en son sein, outre le rôle de Directeur Général et de président du Comité Exécutif, les responsabilités directes des départements Commercial, Financier, Ressources humaines, Marketing et Gestion Générale, ainsi que des Fonctions d'Audit interne, Risk Management, Compliance et Actuarielle.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière LALUX ASSURANCES. Le Dirigeant agréé, Monsieur Luc Themelin, est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant agréé est à la tête de LALUX ASSURANCES pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes LALUX ASSURANCES par des cadres expérimentés, composant la réunion de Direction, dont les membres du Comité Exécutif. Chaque membre de la réunion de Direction est responsable de la gestion des affaires courantes d'un ou plusieurs domaines. Afin de répartir les activités, les lignes de responsabilité sont documentées et communiquées à l'ensemble du personnel.

La réunion de Direction permet d'établir des lignes hiérarchiques claires pour un transfert rapide des informations aux personnes pertinentes.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

LALUX ASSURANCES a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service et des réunions des cadres sont organisées.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX ASSURANCES. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Sont également invités aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, les présidents honoraires.

LALUX ASSURANCES a un actionnaire : LALUX GROUP S.A.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes de LALUX ASSURANCES (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.).

L'objectif de LALUX ASSURANCES (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver l'indépendance de LALUX ASSURANCES et garder l'ancrage local,
- Continuer de jouer un rôle citoyen.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil est d'assumer la responsabilité ultime des résultats de LALUX ASSURANCES. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et d'être impliqué en matière de priorité et de politique.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil est celle de s'assurer que la valeur de l'entreprise est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par des contrôles financiers internes adéquats.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,

- La rémunération des dirigeants,
- L'approbation des politiques (investissements, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

Le Conseil a procédé à la nomination d'un président et d'un vice-président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de LALUX ASSURANCES, une majorité de plus des deux tiers des administrateurs est nécessaire pour les domaines suivants :

- La nomination du ou des administrateurs délégués et du ou des directeurs,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de LALUX ASSURANCES, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé,
- Le changement de la politique de réassurance, et
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

LALUX ASSURANCES n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration.

Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés).

B.1.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

LALUX ASSURANCES-VIE possède cinq niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Comité Exécutif,
- Le comité opérationnel, composé de membres du Comité Exécutif et de chefs de départements,
- Les départements,
- Les fonctions clés.

Les fonctions clés sont accomplies par des employés de LALUX ASSURANCES.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent.

Le Conseil d'Administration compte 12 administrateurs, dont (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint honoraire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Madame Carine Feipel, Avocat spécialisé en droit des affaires,

- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général honoraire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Madame Carina Gonçalves, Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.,
- Monsieur Jean Habay, Actuaire-conseil,
- Monsieur Pit Hentgen, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur François Pauly, Président de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme,
- Monsieur Victor Rod, Directeur honoraire du Commissariat aux Assurances,
- Monsieur Guy Rosseijong, Directeur de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
- Monsieur Laurent Schummer, Avocat spécialisé en droit des affaires,
- Madame Françoise Thoma, Directeur Général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et vice-président du Conseil d'Administration, et
- Monsieur Romain Wehles, Directeur de la Banque et Caisse d'épargne de l'État.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement LALUX ASSURANCES-VIE en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est présidé par Monsieur Christian Strasser, qui assume en son sein, outre le rôle de Directeur Général et de président du Comité Exécutif, les responsabilités directes des départements Commercial, Finance, Ressources humaines, Marketing et Gestion Générale, ainsi que des Fonctions d'Audit interne, Risk Management, Compliance et Actuarielle.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière de LALUX ASSURANCES-VIE. Le Dirigeant agréé, Madame Claudia Halmes-Coumont, est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant agréé est à la tête de LALUX ASSURANCES-VIE pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes de LALUX ASSURANCES-VIE par des cadres expérimentés, composant le comité opérationnel, dont les membres du Comité Exécutif. Chaque membre du comité opérationnel est responsable de la gestion des affaires courantes d'un ou plusieurs domaines. Afin de répartir les activités, les lignes de responsabilité sont documentées et communiquées à l'ensemble du personnel.

Le comité opérationnel permet d'établir des lignes hiérarchiques claires pour un transfert rapide des informations aux personnes pertinentes.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

LALUX ASSURANCES-VIE a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service et des réunions du comité opérationnel sont organisées.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX ASSURANCES-VIE. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Sont également invités aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, les présidents honoraires.

LALUX ASSURANCES-VIE a un actionnaire : LALUX GROUP S.A.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes de LALUX ASSURANCES-VIE (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.).

L'objectif de LALUX ASSURANCES-VIE (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver l'indépendance de LALUX ASSURANCES-VIE et garder l'ancrage local,
- Continuer de jouer un rôle citoyen.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil est d'assumer la responsabilité ultime des résultats de LALUX ASSURANCES-VIE. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et d'être impliqué en matière de priorité et de politique.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil est celle de s'assurer que la valeur de l'entreprise est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par des contrôles financiers internes adéquats.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,
- La rémunération des dirigeants,
- L'approbation des politiques (investissements, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

Le Conseil a procédé à la nomination d'un président et d'un vice-président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de LALUX ASSURANCES-VIE, une majorité de plus des deux tiers des administrateurs est nécessaire pour les domaines suivants :

- La nomination du ou des administrateurs délégués et du ou des directeurs,

- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de la Société, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé,
- Le changement de la politique de réassurance, et
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

LALUX ASSURANCES-VIE n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration.

Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II. (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés).

B.1.1.4. LALUX RÉASSURANCES

LALUX REASSURANCES réalise deux types d'activités :

- La réassurance des activités des sociétés d'assurance du Groupe LALUX, et
- La prise en charge des couvertures complémentaires aux traités de réassurance externes des sociétés d'assurance du groupe.

LALUX REASSURANCES possède trois niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Dirigeant agréé et
- Les fonctions clés.

Les fonctions clés sont accomplies par des employés de LALUX ASSURANCES.

Le Conseil d'Administration de LALUX RÉASSURANCES compte actuellement 4 administrateurs :

- Monsieur Christian Strasser, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Luc Themelin, Administrateur
- Madame Valérie Blanck, Administrateur et
- Madame Claudia Halmes-Coumont, Administrateur.

Le Dirigeant agréé par le Commissariat aux Assurances est Madame Valérie Blanck.

Le Dirigeant agréé assure la gestion journalière de LALUX RÉASSURANCES. Le Dirigeant agréé est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant agréé est à la tête de LALUX RÉASSURANCES pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Dirigeant agréé est assisté dans la gestion des affaires courantes de LALUX RÉASSURANCES par des cadres expérimentés des deux actionnaires de LALUX RÉASSURANCES, à savoir LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE. La Société n'occupe pas de personnel propre.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place au niveau de LALUX REASSURANCES.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX REASSURANCES. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires. De manière générale, le Conseil d'Administration de LALUX REASSURANCES est dépendant du Conseil d'Administration de LALUX ASSURANCES et de celui de LALUX ASSURANCES-VIE, notamment pour les placements financiers, la stratégie d'entreprise et l'approbation de la politique d'acceptation des risques et, de façon générale les politiques de gestion des risques.

Les affaires courantes sont assumées par le Dirigeant agréé, qui s'attache notamment à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.

Le Conseil d'Administration est informé régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

LALUX REASSURANCES a deux actionnaires : LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La nomination du Dirigeant agréé,
- Le suivi des résultats financiers,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

Le Conseil a procédé à la nomination d'un président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de LALUX REASSURANCES, tout engagement de LALUX REASSURANCES nécessite la signature conjointe de deux administrateurs. LALUX REASSURANCES est, en outre, valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

LALUX REASSURANCES n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration.

Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés).

B.1.1.5. DKV LUXEMBOURG

DKV LUXEMBOURG possède quatre niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Comité Exécutif,
- Les départements,
- Les fonctions clés

Les fonctions clés sont accomplies par des employés de LALUX ASSURANCES.

À chaque niveau de gouvernance, les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent. Le Conseil d'Administration compte 5 administrateurs, dont :

- Monsieur Steve Balance, Directeur adjoint et Chef du Département Commercial de LALUX ASSURANCES,
- Madame Valérie Dappe-Blanck, Directeur adjoint et Chef du Département Études et Support Commercial de LALUX ASSURANCES,
- Monsieur Henri Hostert, Directeur de LALUX ASSURANCES,
- Monsieur Christian Strasser, Président du Conseil d'Administration de DKV LUXEMBOURG et Directeur Général de LALUX ASSURANCE et
- Monsieur Luc Themelin, Directeur Général adjoint de LALUX ASSURANCES

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement DKV LUXEMBOURG en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est présidé par Monsieur Stefan Pelger, qui assume en son sein, outre le rôle de président du Comité Exécutif et de CEO. Il est également le Dirigeant agréé de DKV LUXEMBOURG.

Les autres membres du Comité Exécutif sont :

- Monsieur Frank Schetter, CFO, et
- Monsieur Fernand Schweitzer, COO.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière de DKV LUXEMBOURG. Le Dirigeant agréé est la personne de contact pour tous les échanges avec le Commissariat aux Assurances. Le Dirigeant agréé est à la tête de DKV LUXEMBOURG pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes de DKV LUXEMBOURG par des cadres expérimentés, dont les membres du Comité Exécutif. Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

DKV LUXEMBOURG a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service et des réunions des cadres sont organisées.

Les employés sont informés des décisions et des projets/changements importants par le Comité Exécutif.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de DKV LUXEMBOURG. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont assumées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration compte 5 administrateurs. Sont également invités aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative, le CEO et le CFO. DKV LUXEMBOURG a un seul actionnaire : LALUX ASSURANCES.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes de DKV LUXEMBOURG (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.). L'objectif de DKV LUXEMBOURG (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver l'indépendance de DKV LUXEMBOURG et garder l'ancrage de la Grande Région,
- Continuer à jouer un rôle citoyen.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil est d'assumer la responsabilité ultime des résultats de DKV LUXEMBOURG. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et d'être impliqué en matière de priorité et de politique.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil est celle de s'assurer que la valeur des actions est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par des contrôles financiers internes adéquats.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objectif social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,
- La rémunération des dirigeants,
- L'approbation des politiques (souscription, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

Le Conseil a procédé à la nomination d'un président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de DKV LUXEMBOURG, une majorité de plus des deux tiers des administrateurs est nécessaire pour les domaines suivants :

- La nomination du ou des administrateurs délégués et du ou des directeurs,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de DKV LUXEMBOURG, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé,
- Le changement de la politique de réassurance, et
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

DKV LUXEMBOURG n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration.

Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II (voir sub B.1.1.1 pour la description détaillée des fonctions clés).

B.1.2. Changement majeur dans le système de gouvernance

Le Comité Risk-Compliance supervise également les activités du délégué à la protection des données personnelles.

La composition du Comité Exécutif a été changée suite à la centralisation des activités commerciales au niveau de LALUX ASSURANCES.

Le responsable de la Fonction Compliance a été changé, Madame Huart remplissant désormais cette fonction. Le responsable du contrôle sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été changé, la Fonction Compliance prend cette responsabilité.

B.1.3. Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance mis en place a été validé par le Conseil d'Administration et jugé efficace et adéquat. Le système est revu à des intervalles réguliers et adapté en cas de besoin.

B.1.4. Informations sur la politique et les pratiques de rémunération

La politique de rémunération prend en compte la structure de gouvernance du LALUX GROUP, la complexité et les risques liés aux activités du Groupe et le principe de proportionnalité. Ce faisant, la politique de rémunération cherche à établir un juste équilibre entre attraction et fidélisation du personnel du LALUX GROUP et engagement de celui-ci sur la performance du Groupe dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, avec une gestion appropriée des risques et de la conformité tant aux exigences réglementaires externes qu'aux politiques de gouvernance et de gestion des risques du Groupe.

La politique de rémunération est alignée avec la stratégie du LALUX GROUP, basée sur une approche prudente et conservatoire, qui vise à réaliser une croissance continue et durable de valeur pour les parties prenantes, sans prise de risques excessifs ou non maîtrisables. Dans ce sens, il est assuré que la partie de rémunération tant fixe que variable ne limite pas la capacité des sociétés du LALUX GROUP à renforcer leur assise financière.

La politique de rémunération décrit les principes essentiels et les pratiques qui s'appliquent à la détermination et au traitement des rémunérations accordées au personnel du LALUX GROUP. Elle règle toutes les formes de rémunération fixe et variable et tous autres avantages, monétaires ou non monétaires, accordés au personnel du LALUX GROUP.

La politique de rémunération est applicable à l'ensemble du personnel des filiales du LALUX GROUP, qui comprend le personnel salarié sur la base d'une relation de travail et les membres des organes de gouvernance :

- Du personnel salarié conventionné, dont la relation de travail avec le LALUX GROUP est régie, notamment, par la Convention Collective des Salariés des entreprises d'assurance 2018-2019-2020, conclue entre ACA - ALEBA - LCGB - OGBL et qui est entrée en vigueur avec effet au 1er janvier 2018,
- Du personnel salarié non conventionné,
- Du personnel régulé, composé en application de l'article 275, paragraphe 1 alinéa c) du Règlement délégué (UE) 2015/35 des personnes qui dirigent effectivement les sociétés du LALUX GROUP ou occupent d'autres fonctions clés et d'autres catégories de personnel dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque du LALUX GROUP. La liste des personnes visées est établie par le Département des Ressources Humaines, en concertation avec le Comité Exécutif et le Comité Risk-Compliance, et approuvée par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les principes généraux de la politique de rémunération sont applicables à l'ensemble du personnel. La partie de rémunération fixe constitue la partie essentielle de la rémunération totale. La partie de rémunération variable tient compte du résultat de l'évaluation annuelle de performance et tient compte des résultats financiers des sociétés du LALUX GROUP, sans qu'il y ait un lien direct ou mathématique entre les résultats financiers, fixés comme objectifs ou non, et le montant de la rémunération variable. Des primes spéciales, non répétitives et liées à des événements particuliers peuvent être attribuées à l'ensemble du personnel du LALUX GROUP ou à certaines catégories de personnel.

Enfin, tous les employés couverts par la politique de rémunération bénéficient également d'un régime complémentaire de pension du LALUX GROUP complété par un plan de contributions personnelles. Ils peuvent également bénéficier d'autres avantages sociaux extra-légaux, comme d'une assurance hospitalisation, de rabais sur les assurances LALUX et DKV Luxembourg, d'une bonification d'intérêts et d'un accès à la crèche, au fitness, au restaurant d'entreprise, au parking intérieur et aux services de la conciergerie.

Les rémunérations sont fixées conformément à cette politique susmentionnée et conjointement par le Conseil des Nominations et des Rémunérations, le Comité Exécutif et le département des Ressources Humaines.

La politique de rémunération est valable pour toutes les sociétés faisant partie du Groupe, à l'exception de LALUX REASSURANCES. En effet LALUX REASSURANCES n'occupe pas de personnel propre et ses administrateurs n'ont pas été rémunérés sur la période de référence.

B.1.5. Informations sur les transactions importantes

Au cours de la période de référence, aucune information notoire n'est à signaler.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1. Description des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Le Comité des Nominations et des Rémunérations de LALUX GROUP assiste le Conseil d'Administration dans la définition et l'application de la politique de rémunération et décide la rémunération fixe et la rémunération variable du Directeur Général ainsi que des membres du Comité Exécutif et des membres du personnel exerçant les fonctions de contrôle. De plus, le Comité évalue tant les compétences que l'honorabilité et la moralité de tout candidat :

- Sur les propositions de candidature aux postes d'Administrateur et d'Administrateur délégué, de Directeur Général, de Dirigeant agréé, de membre du Comité Exécutif, de responsable d'une fonction opérationnelle ou de support importante ainsi que de responsable d'une fonction clé,
- Sur les propositions de délégations de signature des niveaux 5 à 7 conformément aux notes sur le Régime des signatures approuvées par le Conseil d'Administration, conformément à la politique des compétences et de l'honorabilité.

Cette politique s'applique :

- Aux membres du Conseil d'Administration,
- Au Directeur Général,
- Aux membres du Comité Exécutif
- Aux responsables des entités opérationnelles et fonctionnelles
- Aux personnes occupant une fonction de contrôle (Fonction d'Audit interne, Fonction Risk Management, Fonction Actuarielle et Fonction Compliance) et,
- Sur décision du Conseil d'Administration, à toute autre personne qui exerce une fonction d'une importance particulière pour la LALUX GROUP.

Exigences de compétences

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration considéré dans son ensemble doit réunir les qualifications, les aptitudes, l'expérience professionnelle et les compétences essentielles énumérées ci-après et chaque membre est nommé sur la base de sa contribution potentielle en termes de connaissances, d'expérience et de compétence dans un ou plusieurs domaines conformément aux besoins du Conseil au moment de la nomination :

- Expérience réussie de la gestion d'une entreprise d'une certaine taille active sur les marchés financiers ou d'assurance, compréhension des pratiques d'excellence en matière de gestion et de développement des organisations ; capacité d'adaptation des méthodes de gestion et d'organisation à un environnement d'affaires en mutation,
- Compétence et capacité de conception et d'affinement d'une vision stratégique par la conceptualisation des tendances fondamentales, l'encouragement au dialogue de haute qualité, l'engagement et la persévérance associés à un regard critique et constructif sur les schémas établis et la vision de LALUX GROUP; aptitude à gérer des situations de crise,
- Expérience étoffée et maîtrise approfondie des secteurs de la finance et de l'assurance, qu'il s'agisse de questions techniques (notamment des risques inhérents aux activités de ces secteurs) ou de l'environnement commercial sur le marché luxembourgeois,
- Habitude de la lecture et de l'interprétation d'états financiers, connaissance des normes comptables et connaissance des techniques et procédures de comptabilité et de consolidation, connaissances et expérience en matière de mathématiques actuarielles et financières en relation avec le secteur de l'assurance,
- Connaissances approfondies relatives aux règles prudentielles applicables dans le secteur de l'assurance ; expérience avec les autorités en charge de l'adoption ainsi que du contrôle de l'application desdites règles ; compétences et capacité d'analyse en matière de gouvernance d'entreprise alliées à des aptitudes pragmatiques en permettant la mise en place,
- Connaissance et expérience approfondie du droit des sociétés et/ou du droit fiscal, des négociations à caractère juridique et des obligations légales incombant aux opérateurs des secteurs de la finance et/ou de l'assurance, avec une approche pragmatique du monde des affaires,
- Personnalité représentative du monde économique luxembourgeois qui, par sa réputation et le respect qu'elle inspire, dispose de relations approfondies dans le monde politique et des affaires.

Les membres du Conseil d'Administration qui accomplissent des tâches ou des missions spécifiques doivent justifier des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Direction

Afin d'assurer son fonctionnement efficace, la Direction, au sens large, incluant le Directeur Général, les Dirigeants agréés et les membres du Comité Exécutif et les responsables des entités opérationnelles et fonctionnelles, doit réunir les compétences, connaissances et expériences essentielles suivantes :

- Capacité de concevoir une vision stratégique sur le court, moyen et long terme et de savoir la transcrire auprès des collaborateurs en actions concrètes tout en obtenant leur adhésion, aptitude à revoir la stratégie en fonction de certaines évolutions fondamentales de l'environnement, savoir apporter un regard critique et constructif sur les schémas établis au sein de l'organisation,
- Expérience dans la gestion du développement d'activités professionnelles sur le marché des assurances, capacité de transformer des contacts commerciaux en opportunités de développement concrètes pour l'entreprise ; capacité d'anticipation des risques inhérents aux décisions et aux actions prises, aptitudes à gérer des situations de crise,
- Connaissance approfondie du secteur des assurances (techniques d'assurances, connaissances du marché, etc.) ; connaissances et compétences en matière de mathématiques actuarielles et financières en relation avec le secteur de l'assurance,
- Capacité de lire, de comprendre et d'interpréter les états financiers, connaître et savoir mettre en œuvre les mécanismes et techniques de comptabilité et de consolidation ainsi que les normes comptables, maîtrise approfondie des techniques financières,

- Connaissances approfondies relatives aux règles prudentielles applicables dans le secteur de l'assurance, expérience avec les autorités en charge de l'adoption ainsi que du contrôle de l'application desdites règles ; compétences et capacité d'analyse en matière de gouvernance d'entreprise alliées à des aptitudes pragmatiques en permettant la mise en place,
- Compréhension des pratiques d'excellence en matière de gestion et de développement des organisations,
- Capacité d'adaptation des méthodes de gestion et d'organisation à un environnement d'affaires en mutation,
- Expérience dans le recrutement et la gestion de personnel permettant un fonctionnement optimisé de LALUX GROUP,
- Capacité à définir une politique de communication reposant à la fois sur l'interne et l'externe (clients, fournisseurs, pouvoirs publics, médias, etc.) ; compétences dans la gestion des outils de communication tels que les campagnes de publicité, le sponsoring, les relations presse, etc.,
- Capacité d'étudier, de créer, de développer et de mettre en place un parc informatique et une infrastructure de télécommunication dans un environnement d'entreprise, ainsi que de proposer des outils permettant l'automatisation de processus ou de reporting,
- Connaissance approfondie des produits et services proposés à la clientèle.

Les membres de la Direction, au sens large de LALUX GROUP qui accomplissent des tâches ou des missions spécifiques doit justifier des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Fonctions d'Audit interne, Gestion des risques, Compliance et Actuarielle

Afin de pouvoir remplir leurs missions respectives avec objectivité et efficacité, les personnes en charge des fonctions clés doivent :

- Avoir une connaissance et une expérience suffisantes des activités couvertes par leurs responsabilités,
- Avoir une connaissance précise des contraintes réglementaires qui encadrent leurs activités.

Évaluation de la compétence

Tout candidat à un poste visé par la politique de compétence et d'honorabilité remet au président du Comité des Nominations et des Rémunérations de LALUX GROUP une notice biographique complète faisant ressortir des informations sur sa formation et sa carrière professionnelle.

L'évaluation de la compétence est réalisée par le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui remet un avis afférent au Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations prend en compte dans ses avis les connaissances d'ordre académique, les compétences techniques et l'expérience professionnelle nécessaires et adéquates pour être en mesure de remplir les fonctions respectives suivant les règles de l'art. Il s'assure que plusieurs des qualifications, expériences et connaissances énumérées ci-avant sont remplies par les candidats proposés.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations tient dûment compte, le cas échéant, des obligations respectives imparties à titre individuel aux candidats à un poste prémentionné et s'assure que les candidats ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles spécifiques nécessaires pour permettre l'exécution de leurs missions suivant les règles de l'art et une gestion saine et prudente de LALUX GROUP.

Évaluation de l'honorabilité

Le Comité des Nominations et des Rémunérations veille à ce que les administrateurs, les personnes qui dirigent effectivement LALUX GROUP ou occupent d'autres fonctions importantes aient une réputation et une intégrité de bon niveau et satisfassent en permanence aux exigences d'honorabilité et de moralité. Il demande à toute personne concernée, avant son entrée en fonction, de confirmer qu'elle dispose de l'honorabilité requise pour exercer sa fonction et qu'elle n'a pas fait l'objet ni de sanctions pénales ni de sanctions disciplinaires par une autorité de surveillance

prudentielle. Toute personne concernée remet au président du Comité des Nominations et des Rémunérations un extrait récent du casier judiciaire et confirme que sa situation patrimoniale, professionnelle et privée est telle qu'elle pourra exercer sa fonction pour LALUX GROUP sans entraves. Elle s'engage à informer sans délai le président dudit comité de tout fait qui est ou pourrait être de nature à mettre en cause son honorabilité.

Réévaluation des exigences de compétence et d'honorabilité

Le Comité des Nominations et des Rémunérations procède à la réévaluation des exigences de compétence et d'honorabilité sur demande du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif. Une réévaluation est obligatoire chaque fois qu'une personne visée par la politique se voit attribuer de nouvelles missions ou responsabilités.

Communication au Commissariat aux Assurances

Le Conseil d'Administration communique au Commissariat aux Assurances tout changement survenu dans l'identité des personnes qui dirigent effectivement LALUX GROUP ou qui assument d'autres fonctions clés, ainsi que toute information nécessaire pour apprécier si toute personne nouvellement nommée pour la gestion de LALUX GROUP satisfait aux exigences de compétence et d'honorabilité.

B.2.2. Processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité

Le processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité peut être qualifié de processus classique avec un envoi de curriculum vitae, différents entretiens individuels par des cadres / chefs de départements des filiales de LALUX GROUP et la transmission d'un extrait récent du casier judiciaire.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description de la conception du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est développé sur base de la norme ISO 31 000 relative à la gestion des risques et des dispositions légales régissant le secteur des assurances. Il est adapté à de nouvelles idées ou exigences en cas de besoin. Dans la politique actuelle de gestion des risques, des principes sont formulés tels que l'intégration à la prise de décision, la prise en compte des contraintes métiers, le niveau de connaissance approprié sur les risques, etc.

Les stratégies de risque sont articulées au travers de l'appétit au risque du Groupe LALUX sur 5 dimensions : revenus/bénéfices, réputation, investissements, rentabilité et solvabilité. Les risques matériels identifiés sont discutés et analysés lors des réunions de travail sur l'appétit au risque. Les risques majeurs sont pilotés par des indicateurs de risque, transmis au Conseil d'Administration.

B.3.2. Description de la mise en œuvre du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est coordonné par les fonctions Risk et Compliance. Cette cellule est directement rattachée au Directeur Général et fonctionnellement au Comité Risk-Compliance. Elle est indépendante des départements opérationnels (rédacteurs, gestionnaires sinistres, commerciaux, gestionnaire d'actifs, etc.) et de l'Audit interne.

Le système de gestion des risques se repose sur :

- Les fonctions Risk et Compliance, composée du Chief Compliance Officer / Délégué à la protection des données, du chargé à la compliance, du Chief Information Security Officer et du Risk Manager,
- Un Comité Risk-Compliance, et

- La création de trois lignes de défense :
 - En première ligne de défense, les propriétaires de risque ont la responsabilité opérationnelle d'évaluer, de contrôler et de traiter les risques sous leur responsabilité.
 - En seconde ligne de défense, la cellule Risk et Compliance facilite et suit l'implémentation des pratiques de gestion des risques par la première ligne et assiste les propriétaires de risque dans le mécanisme de communication adéquate sur leurs risques.
 - En troisième ligne de défense, les auditeurs internes fournissent une assurance au Comité d'Audit sur le système de gestion des risques.

Le Comité Risk-Compliance a pour tâches notamment de :

- Formuler l'appétit au risque,
- Déterminer le profil de risque et le comparer à l'appétit au risque et à la stratégie,
- Déterminer la conception et l'efficacité du cadre de gestion des risques,
- Déterminer l'adéquation des procédures et l'efficacité des contrôles pour atténuer les risques en fonction de l'appétit au risque,
- Déterminer les scénarios de crise pour la détermination du capital économique et réglementaire,
- Déterminer le modèle pour la détermination du capital économique et réglementaire ainsi que les hypothèses,
- Prendre connaissance des résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité et déterminer les éventuelles actions à engager qui en découlent,
- Superviser les politiques de souscription et provisionnement, de gestion d'actifs passifs, d'investissement, de liquidité et de réassurance, et
- Déterminer les objectifs annuels de gestion des risques.

Tous les rôles impliqués dans le système de gestion des risques sont décrits dans la politique de gestion des risques, ainsi que leurs responsabilités. Pour chaque domaine de risque, un « propriétaire de risque » est désigné. La cellule Risk et Compliance émet des recommandations et des avis sur des domaines de risque. Ces recommandations/avis sont présentés au Directeur Général et au Comité Risk-Compliance. Suite aux prises de position, le propriétaire de risque concerné réalise un plan d'action pour atténuer les risques concernés. En fin d'année, un suivi des plans d'action est réalisé par la cellule Risk et Compliance.

B.3.3. Évaluations internes des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est documentée par un processus d'établissement de l'ORSA. Le processus ORSA comprend 12 phases : 1) Déclenchement et calendrier, 2) Définition de l'appétit au risque, 3) Améliorations de l'ORSA, 4) Évaluation des scénarios de crise, 5) Estimation du besoin global de solvabilité, 6) Projection du besoin global de solvabilité, 7) Projection du capital de solvabilité requis / capital minimum requis, 8) Avis sur le respect permanent du capital réglementaire, 9) Évaluation de la fiabilité et de l'adéquation des provisions techniques, 10) Établissement du rapport ORSA et tableau de bord des risques, 11) Communication des résultats et 12) Utilisation de l'évaluation interne au sein du Groupe LALUX.

L'équipe ORSA est composée des membres du département financier, de la Fonction Actuarielle et de la cellule Risk et Compliance.

Le Groupe LALUX conduit une évaluation interne des risques et de la solvabilité sur 3 ans en partant des chiffres au 31/12 tous les ans. Sur base des risques évalués avec la formule standard dans le pilier 1 du régime Solvabilité, les hypothèses de ces risques sont remises en question. Ensuite, tous les risques importants identifiés sont discutés et analysés lors d'ateliers. L'évaluation interne est approuvée annuellement par chaque Conseil d'Administration du Groupe LALUX.

Les indicateurs de risque sont revus annuellement. Le suivi des actions par domaine de risque ainsi que les indicateurs de risque sont repris dans le tableau de bord des risques. Le Risk Manager soumet le rapport de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité annuellement au Conseil d'Administration.

Les résultats de la projection du capital sont utilisés dans le cadre de l'exercice budgétaire et par le comité d'investissement. Ce comité est chargé de la gestion du portefeuille placements dans les limites définies par la politique d'investissement. Des changements dans les facteurs internes et/ou externes, qui conduisent à un changement important dans le profil de risque et/ou de fonds propres peuvent déclencher la nécessité d'une évaluation interne des risques et de la solvabilité en dehors du calendrier régulier. Ces événements ne déclenchent pas automatiquement une évaluation ad hoc complète. Le Risk Manager est immédiatement informé dans le cas de ces événements. Le Comité Risk-Compliance décide ensuite si les conditions préalables à une évaluation ad hoc sont remplies et précise les éléments de l'évaluation à mettre à jour. Les événements qui peuvent indiquer la nécessité d'un Comité Risk-Compliance sont par exemple un changement significatif des produits en portefeuille au niveau du volume ou de la nature, une modification fondamentale du programme de réassurance, un changement majeur dans la réglementation, etc.

Cette évaluation interne est destinée à garantir la pertinence de la gestion des risques et des positions de solvabilité actuelles et futures dans des scénarios de crise plausibles. À cette fin, le Directeur Général propose un appétit au risque du Groupe LALUX. Sur base des objectifs tactiques découlant du plan d'entreprise, le Risk Manager identifie les risques associés à ces objectifs. Ensuite, des scénarios de crise plausibles sont identifiés et en concertation avec le Comité Risk-Compliance, les plus pertinents d'entre eux sont sélectionnés en vue d'une évaluation quantitative.

En parallèle, un plan financier sur 3 ans est élaboré. Les hypothèses retenues sont fondées sur les niveaux de croissance et de rentabilité prévus et sont discutées avec le Conseil d'Administration dans le cadre du processus de définition du budget.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

B.4.1.1. LALUX GROUP

Le système de contrôle interne au sein de LALUX GROUP comprend :

- Les contrôles réalisés par le Directeur Général,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Directeur Général qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX GROUP par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX GROUP prévoient à l'article 23 : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Le régime de signature approuvé par le Conseil d'Administration du 20/10/2016 prévoit que LALUX GROUP ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

B.4.1.2. LALUX ASSURANCES

Le système de contrôle interne au sein de LALUX ASSURANCES comprend :

- Les contrôles quotidiens réalisés par le personnel,
- Les contrôles critiques continus,
- Les contrôles réalisés par le Comité Exécutif,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Comité Exécutif qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX ASSURANCES par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX ASSURANCES prévoient à l'article 23 : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Le régime de signature approuvé par le Conseil d'Administration du 20/10/2016 prévoit que LALUX ASSURANCES ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

B.4.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le système de contrôle interne au sein de LALUX ASSURANCES-VIE comprend :

- Les contrôles quotidiens réalisés par le personnel,
- Les contrôles critiques continus,
- Les contrôles réalisés par le Comité Exécutif,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,

- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Comité Exécutif qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX ASSURANCES-VIE par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX ASSURANCES-VIE prévoient à l'article 23 : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Le régime de signature approuvé par le Conseil d'Administration du 20/10/2016 prévoit que LALUX ASSURANCES-VIE ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et que dans tous les cas le principe de double signature doit être appliqué, c'est-à-dire que 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (principe des 4 yeux).

B.4.1.4. LALUX RÉASSURANCES

Le système de contrôle interne au sein de LALUX REASSURANCES comprend :

- Les contrôles critiques continus lors du processus de renouvellement des traités acceptés,
- Les contrôles réalisés par le Dirigeant agréé et par la Fonction Actuarielle,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à LALUX REASSURANCES,

Le respect des politiques, procédures et directives arrêtées par le Conseil d'Administration. La politique d'investissement de LALUX REASSURANCES suit celle de la société mère.

B.4.1.5. DKV LUXEMBOURG

Le système de contrôle interne au sein de DKV LUXEMBOURG comprend :

- Les contrôles quotidiens réalisés par le personnel,
- Les contrôles critiques continus,
- Les contrôles réalisés par le Comité Exécutif,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Comité Exécutif qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de DKV LUXEMBOURG par double signature vis-à-vis de tiers,

- Le respect des budgets établis : examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles,
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

B.4.2. Description de la mise en œuvre de la Fonction Compliance

Périmètre pour la vérification du respect de la réglementation

La Fonction Compliance avec les membres de la cellule Risk-Compliance couvre les normes « compliance » suivantes :

- La législation relative à l'activité d'assurance, notamment la protection du preneur d'assurance, l'information au client, les règles de conduite relatives à l'intermédiation en assurance et la distribution d'assurances,
- La réglementation prudentielle, les règlements et lettres circulaires du Commissariat aux Assurances ayant trait aux risques de non-conformité,
- Les réglementations relatives à la concurrence et à certaines pratiques commerciales, la concurrence déloyale, la publicité trompeuse et la publicité comparative, la lutte contre des pratiques discriminatoires, la protection du consommateur,
- Les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, les embargos et sanctions à l'encontre de personnes, groupes ou entités,
- La réglementation sur la protection des données personnelles,
- Les codes professionnels ou déontologiques,
- Le respect des valeurs et règles d'intégrité internes,
- Les instructions des Conseils d'Administration.

Le respect des réglementations non mentionnées ci-dessus est vérifié par d'autres fonctions que la Fonction Compliance.

Statut de la Fonction Compliance

La Fonction Compliance est assumée par une personne nommée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le responsable de la fonction Compliance rapporte hiérarchiquement au Risk Manager et rapporte fonctionnellement au Comité Risk-Compliance.

La Fonction Compliance est une fonction autonome et indépendante qui s'acquitte de façon objective et loyale des missions qui lui incombent ; elle fait partie du système de contrôle interne, est indépendante des fonctions opérationnelles, commerciales ou de développement.

Toute décision ou recommandation de la Fonction Compliance qui n'est pas respectée fait l'objet d'une motivation de ce non-respect. La Fonction Compliance a la possibilité de remettre en cause à un niveau hiérarchique supérieur des décisions en matière de compliance prises par d'autres services (« procédure dite d'escalade »).

Les principes fondamentaux régissant la Fonction Compliance, ainsi que son statut, ses missions et ses domaines de travail sont définis dans la politique de Compliance. La politique de Compliance est mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil d'Administration. Le responsable de la Fonction Compliance a un accès direct au Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts

Le Groupe LALUX dispose d'une séparation claire des fonctions de contrôle et d'un dispositif cohérent d'attribution des responsabilités afin d'éviter les conflits d'intérêts. Pour ce faire, le Groupe LALUX veille à ce que d'autres tâches éventuelles des collaborateurs de la Fonction Compliance ne soient pas en conflit avec leur mission de compliance.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations veille à la rémunération du responsable de la Fonction Compliance.

Accès aux informations et aux collaborateurs

La Fonction Compliance dispose d'un droit d'initiative pour l'ensemble de ses missions et a un accès libre à toutes les informations et à tous les documents, fichiers et données d'information, internes ou externes, en ce compris les procès-verbaux des organes décisionnels, consultatifs, de contrôle ou de surveillance ; elle est habilitée à recourir aux compétences et connaissances d'autres entités ou fonctions au sein du Groupe LALUX ou à l'expertise ou moyens techniques de tiers extérieurs et a le droit de mener directement des entretiens avec tous les employés.

La Fonction Compliance a le droit de mener directement des entretiens avec des employés, de leur propre initiative et sans autorisation préalable.

La Fonction Compliance a la garantie de pouvoir exprimer et faire connaître librement toutes les constatations et appréciations dans le cadre de ses missions au Directeur Général et au Comité Risk-Compliance, aux Conseils d'Administration et aux autorités de contrôle.

Élaboration d'un plan d'action

La Fonction Compliance élabore un plan d'action sur trois ans. Le plan repose sur une analyse méthodique du risque qui tient compte des résultats des missions compliance antérieures, des missions sur la gestion des risques, des nouvelles réglementations et des recommandations de l'Audit interne/externe. Le plan d'action est établi par le responsable de la Fonction Compliance et approuvé par le Comité Risk-Compliance, dans le cadre de sa mission de contrôle.

Rapport

La Fonction Compliance rapporte selon une fréquence appropriée et au moins une fois par an au Comité Risk-Compliance le suivi du risque de non-conformité et les éventuels risques de non-conformité constatés.

B.5. Fonction d'Audit interne

L'audit interne aide LALUX GROUP à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Fonction d'Audit interne est rattachée au Comité d'Audit de LALUX GROUP qui a défini son rôle, ses pouvoirs et ses responsabilités dans le cadre de son rôle de surveillance de LALUX GROUP.

Pour assurer son objectivité, la Fonction d'Audit interne n'assumera aucune responsabilité opérationnelle directe ni n'exercera d'autorité sur les activités auditées. Par conséquent, elle n'implémentera pas de contrôles internes, ne développera pas de procédures, n'installera pas de systèmes, ne préparera ni n'approuvera d'enregistrements, ni ne s'engagera dans une activité qui pourrait altérer son jugement. La Fonction d'Audit interne doit faire preuve du plus haut niveau d'objectivité professionnelle dans le cadre de la collecte, de l'évaluation et de la communication des informations recueillies sur l'activité ou les processus auditées. La Fonction d'Audit interne doit faire une évaluation équilibrée de toutes les circonstances pertinentes et ne pas être indument influencée par ses propres intérêts ou par d'autres lorsqu'elle forme son jugement.

La Fonction d'Audit interne ne doit subir aucune ingérence dans le cadre de la définition de son champ d'intervention, de la réalisation de ses travaux et de la communication de ses résultats.

Pour assurer une indépendance maximale au sein de l'organisation, la Fonction d'Audit interne rapporte fonctionnellement au Comité d'Audit et administrativement au Directeur Général. Le Comité d'Audit approuve toutes les décisions concernant l'évaluation des performances, la nomination, ou le remplacement de la Fonction d'Audit interne ainsi que sa compensation annuelle. La Fonction d'Audit interne aura également un accès direct et non restreint au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

B.6. Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Conseil d'Administration. Une procédure régit les interactions entre la Fonction Actuarielle et le Conseil.

La Fonction Actuarielle contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques de la Société. Pour ce faire, un plan d'activité est établi en début d'année. Celui-ci reprend les tâches qu'elle entreprend de réaliser sur la période de référence dans le cadre de ses domaines de responsabilité.

Les activités réalisées par la Fonction Actuarielle ont été les suivantes :

- Coordination et contrôle du calcul des provisions techniques,
- Analyse des résultats, comparaison aux observations et communication des éléments de solvabilité au Directeur Général,
- Suivi de la documentation du calcul des provisions techniques,
- Mise en place et suivi des procédures garantissant le caractère approprié des hypothèses, modèles et simplifications relatifs au calcul des provisions techniques,
- Mise en place et suivi des procédures de contrôle de la qualité des données, et
- Contribution à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité menée par la fonction risque.

De plus, la Fonction Actuarielle rédige un rapport annuel au Conseil d'Administration. Celui-ci reprend, outre l'information sur les points mentionnés ci-dessus, les éléments suivants :

- Émission d'un avis sur la politique de souscription, et
- Émission d'un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

B.7. Sous-traitance

La politique de sous-traitance définit les rôles et responsabilités associés à la sous-traitance afin d'assurer que les contrats de sous-traitance soient identifiés, mesurés, surveillés, traités et remontés pour répondre aux objectifs stratégiques de LALUX GROUP et aux objectifs réglementaires. Les dispositions de la politique de sous-traitance sont applicables dans le respect et par une application adéquate du principe de proportionnalité, de manière à tenir compte de la taille et de la nature, de l'ampleur et de la complexité des activités respectives de LALUX GROUP.

La politique de sous-traitance couvre la sous-traitance, extra-groupe et intra-groupe, de fonctions ou d'activités d'assurance par LALUX GROUP. Chaque département des filiales de LALUX GROUP établit et maintient à jour une liste exhaustive de l'ensemble des fonctions ou activités sous-traitées et des prestataires de service choisis. Cette liste est divisée en trois rubriques concernant respectivement :

- Les fonctions et/ou activités non liées aux activités d'assurance et/ou non visées par la politique de sous-traitance,
- Les fonctions et/ou activités d'assurance qui sont, en principe, visées par la politique de sous-traitance, mais qui ne sont pas considérées comme étant importantes ou critiques, et
- Les fonctions et/ou activités d'assurance jugées importantes et/ou critiques.

Le Comité Exécutif détermine et documente la question de savoir si une fonction ou activité d'assurance sous-traitée ou à sous-traiter est une fonction ou activité critique et/ou importante et, par conséquent, peut avoir une influence significative sur le fonctionnement de la Société. Le Comité Exécutif communique sa décision relative à l'importance et/ou criticité qu'elle attribue à la fonction ou activité à sous-traiter au responsable du département concerné.

Dans le cas de la sous-traitance d'une activité d'assurance importante et/ou critique :

- Le Comité Exécutif appuie sa décision de sous-traitance sur une analyse approfondie qui porte, au moins, sur une description circonstanciée des fonctions/activités à sous-traiter, sur les effets attendus de la sous-traitance - en ce compris une estimation des coûts et bénéfices - sur les activités des filiales de la Société, ainsi que sur une évaluation approfondie des risques de la sous-traitance envisagée sur le plan des risques financiers, opérationnels, légaux et de réputation.
- Le Comité Exécutif élabore, le cas échéant, les plans de continuité des activités, dont les stratégies de sortie, pour toute fonction ou activité importante ou critique sous-traitée.
- Le Comité Exécutif désigne parmi ses membres le responsable direct de toute fonction ou activité d'assurance importante ou critique sous-traitée.
- Au moins une fois par an, le Comité Exécutif informe le Conseil d'Administration de toute fonction ou activité d'assurance importante ou critique sous-traitée et communique au Conseil d'Administration une évaluation des performances et résultats des sous-traitances.
- Le Comité Exécutif informe également le Commissariat aux Assurances préalablement et en temps utile de l'intention des filiales de la Société de sous-traiter des fonctions ou des activités d'assurance importantes ou critiques, ainsi que de toute évolution importante ultérieure concernant ces fonctions ou activités.

Les conditions générales des accords de sous-traitance conclus avec des prestataires de service extra-groupe sont clairement expliquées au Conseil d'Administration et avalisées par celui-ci.

B.8. Autres informations

Aucune autre information concernant le système de gouvernance du Groupe LALUX n'est à apporter pour la période de référence.

C. PROFIL DE RISQUE

Les risques significatifs auxquels LALUX GROUP est exposée sont :

- Les risques de souscription non-vie pour les sous-modules de risque de :
 - Catastrophe
 - Prime et réserve
- Les risques de souscription vie pour les sous-modules de risque de :
 - Rachat,
 - Mortalité,
 - Catastrophe,
 - Frais,
- Les risques de souscription santé, pour les sous-modules de risque :
 - Invalidité/morbidité
 - Résiliation
 - Prime et de réserve santé NSLT
- Les risques de marché, notamment les risques d'actions et de spread.

Ces risques sont les principaux moteurs du profil de risque de la Société dans l'évaluation du besoin global de solvabilité. Dans les sections suivantes, l'appréciation des risques est effectuée selon l'évaluation interne des risques la plus récente, réalisée au 31/12 de l'année écoulée. Celle-ci est effectuée sur l'horizon de temps du plan d'entreprise de la Société, à savoir trois ans à partir de la date de référence.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Risque de souscription en assurance Non-Vie

C.1.1.1. **Risque de catastrophe Non-Vie**

Définition du risque

En cas d'évènement ou de série d'évènements extrêmes ou irréguliers sur une courte période (inférieure à 1 semaine), tels qu'une tempête ou une explosion, les primes perçues pourraient être insuffisantes pour couvrir les engagements à venir et les réserves liées aux engagements pourraient être insuffisantes pour couvrir le montant des règlements ainsi que les frais de sinistres.

Le risque de catastrophe envisage des scénarii exceptionnels (sinistres très graves ou évènement touchant un grand nombre d'assurés comme une explosion ou une tempête) non capturés par les risques de prime et de réserve.

Évaluation du risque

Le risque de catastrophe est estimé selon les paramètres de choc pour le calcul du capital requis de solvabilité.

Gestion et atténuation du risque

La couverture des sinistres ou évènements exceptionnels est réalisée par une structure de réassurance appropriée. Cette structure est remise en question chaque année en partenariat avec le courtier de réassurance. Pour la réassurance, il n'y a pas de réelles mesures de gestion et d'atténuation à mettre en place. Ces mesures d'atténuation sont implicitement prises en compte de façon anticipée. En effet, la souscription des traités se fait en évaluant a priori l'impact sur la solvabilité.

C.1.1.2. **Risque de prime et de réserve**

Définition du risque

Le risque de prime est défini comme le risque de l'insuffisance des primes perçues par rapport à la sinistralité future (risque de sous-tarifification) ou dans le cas de la réassurance, risque de mauvaise cotation des traités acceptés.

Le risque de réserve est défini comme le risque de l'insuffisance de l'évaluation des sinistres par rapport à leur évolution future (risque de sous-provisionnement).

Évaluation du risque

Le risque de prime et de réserve est estimé selon les paramètres de choc pour le calcul du capital requis de solvabilité avec un risque de défaut des réassureurs accru.

Gestion et atténuation du risque

Les mesures de gestion et d'atténuation sont les suivantes :

- Suivi de la rentabilité du portefeuille et gestion tarifaire proactive : développement/mise à jour des tarifs révolus, politique d'acceptation des risques, gestion des mauvais clients, etc.,
- Application des procédures de provisionnement par le Département Indemnisation et suivi critique par le Service Actuariat Non-Vie (mise en place de réserve additionnelles si une insuffisance est constatée).

Pour le risque de prime, un suivi des ratios combinés est réalisé, mesurant les sinistres réels et les dépenses découlant des contrats d'assurance conclus en relation avec les sinistres attendus et les charges calculées dans la prime.

Le risque de provisionnement est surveillé par un suivi régulier de l'expérience de sinistres par catégorie de garanties et l'ajustement rapide des provisions techniques d'assurance aux nouvelles constatations fondées sur les analyses effectuées. La pertinence méthodologique décrite des provisions pour les catégories de garanties est vérifiée en effectuant régulièrement le test d'adéquation du passif en fonction du solde au dernier jour de l'exercice. Une attention particulière est accordée à la création de provisions techniques d'assurance pour l'assurance non-vie en cas de sinistres engagés mais non déclarés (IBNR).

C.1.2. Risque de souscription en assurance Vie**C.1.2.1. Risque de catastrophe Vie****Définition du risque**

Comme le portefeuille de la filiale vie de la Société comprend des couvertures des contrats de type « risque », les tarifs d'assurance de la filiale ne sont pas immunisés face à la survenance d'une éventuelle catastrophe. Pour cela, si une catastrophe induisant une extrême mortalité - qui n'est pas suffisamment prise en compte dans le risque de mortalité de la formule standard - survient, alors le nombre de décès serait ponctuellement important.

Évaluation du risque

Le risque de catastrophe du capital de solvabilité requis (CSR) permet de prendre en compte des événements de mortalité extrême non suffisamment pris en compte dans le risque de mortalité. Les paramètres du CSR ont été établis sur base d'une étude de Swiss Re réalisée à partir de données historiques de pandémies. Néanmoins, le modèle sous-jacent ne prenait pas en compte certains événements tels que les épidémies non grippales, le VIH, le virus Ebola. C'est pour cette raison que dans le cadre du calcul du besoin global de solvabilité, le scénario de pandémie a consisté à utiliser le modèle du CSR, mais en utilisant des paramètres de choc plus importants.

Une spécificité du Luxembourg est par ailleurs la forte concentration géographique des assurés. En outre, le modèle utilisé pour le CSR ne permet pas d'apprécier l'efficacité de la réassurance de manière concrète. Pour cette raison, un scénario concret de catastrophe a été évalué afin d'en retirer le risque inhérent après application des lignes de défense. Ce scénario consiste en une catastrophe aérienne sur une zone à forte concentration d'assurés. Le montant du choc, ramené à une probabilité d'occurrence de 0,5 %, a été ajouté au besoin global de solvabilité.

Gestion et atténuation du risque

Le programme de réassurance limite fortement l'exposition au risque de catastrophe via plusieurs traités de réassurance. Depuis le 01/01/2018, ce programme de réassurance a encore été renforcé par un traité de réassurance supplémentaire qui permet entre autres de se couvrir davantage contre le risque de pandémie.

C.1.2.2. Risque de dépenses en Vie

Définition du risque	Le risque de dépenses se définit par une hausse durable de frais et du niveau de l'inflation. Suite à une hausse durable des dépenses et de l'inflation (p.ex. mauvaise maîtrise des frais généraux ou augmentation du niveau d'inflation au-delà des objectifs à long terme de l'Union européenne), le niveau des frais généraux augmenterait.
Évaluation du risque	Le risque de dépenses tel que défini dans le capital de solvabilité requis, c'est-à-dire une hausse durable et permanente de 10 % du niveau des dépenses et de 1 % de l'inflation, est jugé adapté au profil de risque de la filiale vie de la Société.
Gestion et atténuation du risque	Un suivi régulier est réalisé par le Comité Exécutif de la filiale vie de la Société et un budget sur la durée du plan d'entreprise, qui permet de piloter le niveau des frais généraux, est établi annuellement.

C.1.2.3. Rachat en Vie

Définition du risque	Comme le portefeuille de la filiale vie de la Société est soit exposé au risque de hausse de rachats et au risque de rachat de masse, soit au risque de baisse si un événement économique néfaste survient (par ex. hausse brutale des taux d'intérêt ou longue durée de taux d'intérêt bas, voire nuls), l'évolution des rachats s'orienterait à la hausse et/ou à la baisse.
Évaluation du risque	Le risque de rachat tel que calculé dans le capital de solvabilité requis est jugé adapté au profil de risque de la filiale vie de la Société, à l'exception des chocs appliqués sur la chute massive de contrats de type assurance hypothécaire. En effet, un rachat soudain, massif et immédiat de contrats de ce type n'est pas réaliste compte tenu des restrictions qui existent pour racheter ces contrats, comme par exemple l'accord de l'institution de crédit à laquelle est lié le contrat d'assurance. La filiale vie de la Société suppose donc que les seuls chocs sur les taux de rachat applicables aux assurances hypothécaires sont les chocs à la hausse et à la baisse, et non le choc de rachat massif. Le calcul du besoin global de solvabilité a été effectué en ce sens.
Gestion et atténuation du risque	Un suivi régulier est réalisé par le Comité Exécutif de la filiale vie de la Société, de même qu'un investissement d'une part suffisante des placements financiers est réalisé dans des actifs liquides.

C.1.3. Risque de souscription en assurance Santé**C.1.3.1. Risque d'invalidité/morbidité santé**

Définition du risque	Comme les produits d'assurance Santé comprennent des couvertures pour des frais d'hospitalisation et de traitements médicaux, si davantage de souscripteurs qu'anticipé développent une incapacité/invalidité ou tombent malades avant l'échéance du contrat (risque d'incidence), et si les personnes souffrant d'une incapacité/invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu (risque lié au niveau de rétablissement), alors les taux d'invalidité réels du portefeuille dépassent les taux d'invalidité prévus dans le tarif d'assurance.
Évaluation du risque	Le risque d'invalidité/morbidité est estimé selon les paramètres de choc pour le calcul du capital requis de solvabilité.
Gestion et atténuation du risque	Un mécanisme annuel d'ajustement des primes a été mis en place dans les conditions générales des contrats. Cet ajustement des primes se base sur la déviation entre les sinistres observés et les sinistres prévus par les paramètres de tarification. La réassurance vient atténuer le risque.

C.1.3.2. **Risque de résiliation santé**

Définition du risque	Comme tous les produits d'assurance Santé hormis les frais médicaux sont exposés au risque de hausse de résiliation et au risque de résiliation de masse, si un évènement économique néfaste survient, détériorant le pouvoir d'achat des consommateurs ou impactant la santé financière de la Santé et sa réputation, alors des effets sur le comportement des clients se feraient sentir notamment par une hausse du taux d'annulation des contrats dépassant les taux prévus dans la tarification technique.
Évaluation du risque	Des hypothèses plus sévères que celles de la formule standard sont appliquées. Un comportement des clients sur un segment de l'activité ou du portefeuille peut avoir des conséquences plus néfastes puisqu'il n'est pas atténué par les hypothèses uniformes qui auraient des effets compensatoires.
Gestion et atténuation du risque	Lors de son processus annuel d'ajustement des primes, la Société se positionne de manière à avoir un taux de rétention sur des produits rentables par rapport à ses concurrents et leur prix sur le marché au Luxembourg. Un suivi régulier du niveau de résiliation est réalisé par le Comité Exécutif de la filiale santé de la Société, de même qu'un investissement d'une part suffisante des placements financiers est réalisé dans des actifs liquides.

C.1.3.3. **Risque de prime et de réserve santé NSLT**

Définition du risque	Comme les règlements pour les remboursements des frais médicaux de la Société sont de courte durée, ils sont exposés au risque de prime et de réserve. Si les primes perçues pour faire face à la sinistralité future étaient insuffisantes (risque de sous-tarification) et/ou si des effets adverses possibles survenaient sur l'évaluation des sinistres en portefeuille (risque de sous-provisionnement), alors ni le tarif ni le provisionnement ne seraient adaptés aux aléas du portefeuille.
Évaluation du risque	Les règlements des frais médicaux de la Société se font très rapidement. De ce fait, l'exposition au risque de réserve est très limitée. Le volume de primes du portefeuille concerné (NSLT) est significatif par rapport au chiffre d'affaires total et est source majeure d'exposition au risque de souscription.
Gestion et atténuation du risque	Les mesures de gestion et d'atténuation des risques de souscription Santé NSLT sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la rentabilité du portefeuille et gestion tarifaire proactive : développement / mise à jour des tarifs révolus, politique d'acceptation des risques, gestion des mauvais clients, etc., • Application des procédures de provisionnement par le Département Indemnisation et suivi critique par le Service Actuariat Non-Vie (mise en place de réserves additionnelles si une insuffisance est constatée).

C.2. Risque de marché

C.2.1. Risque d'actions

Définition du risque	En cas de fluctuation des cours des titres due à un contexte de forte volatilité, résultant d'une instabilité financière, économique ou politique, la valeur des investissements financiers est susceptible d'être altérée, voire perdue.
Évaluation du risque	Le risque d'actions est estimé en considérant la transparence maximum possible des fonds et les paramètres de choc pour le calcul du capital requis de solvabilité.
Gestion et atténuation du risque	La Société diversifie ses investissements en suivant les marchés financiers et réalise également des tests de dépréciation des titres.

C.2.2. Risque de spread

Définition du risque	Parce que le portefeuille de la Société contient des titres obligataires, si les marges (« spreads ») de crédit fluctuaient par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque, la valeur des obligations en serait modifiée.
Évaluation du risque	<p>Dans le calcul du capital de solvabilité requis, les obligations émises par un État ne sont pas prises en compte dans le risque de spread ni dans le risque de concentration, alors qu'elles devraient l'être. En effet, les récents événements liés à la crise de la dette en Europe montrent bien que les émetteurs souverains ne sont pas à l'abri des risques de spread et des risques de marché en général. Pour cette raison, un scénario de crise a été élaboré en partant du risque de spread du capital de solvabilité requis en y ajoutant les obligations d'État stressées. Ainsi, toutes les obligations du portefeuille sont stressées dans le risque de spread. Le choc de spread est fonction de la note de crédit de l'obligation et de sa durée modifiée.</p> <p>Pour LALUX REASSURANCES, les émetteurs d'obligations d'État sont pris en compte en appliquant les mêmes paramètres de choc du risque de spread que pour les obligations d'entreprise de la formule standard.</p>
Gestion et atténuation du risque	<p>Le département Financier de la filiale de la Société suit de près la qualité des investissements via les notes de crédit. De plus, le comité d'investissement se concerta et se réunit si nécessaire pour analyser les marchés, les notes de crédit, les risques et adapter les stratégies d'investissement en conséquence.</p> <p>Pour LALUX REASSURANCES, ce risque est accepté en vertu d'un des principes de la politique d'investissement, à savoir que les obligations d'émetteurs bancaires systémiques et d'émetteurs corporates doivent faire l'objet d'une large diversification. Un suivi régulier de la qualité des investissements est réalisé et communiqué régulièrement au Conseil d'Administration.</p>

C.2.3. Risque de taux d'intérêt

Définition du risque	Parce que la Société a des engagements et investissements dépendants d'un taux d'intérêt fixe ou variable : en cas de fluctuation des taux d'intérêt dans le temps, la valeur actuelle des engagements et investissements financiers en serait modifiée.
----------------------	--

Évaluation du risque	Les hypothèses sous-jacentes au risque de taux d'intérêt du capital de solvabilité requis sont reprises pour l'évaluation interne.
Gestion et atténuation du risque	<p>Pour rester rentable à moyen et long terme, le taux de rendement moyen du portefeuille technique obligataire doit être supérieur au taux d'intérêt technique moyen du passif.</p> <p>Les décisions d'investissement sont prises avec l'objectif de maximiser les rendements en tenant compte de l'appétit au risque de la Société et des limitations définies par le Conseil d'Administration.</p> <p>En comptabilité LUX-GAAP, des provisions additionnelles préventives sont établies pour faire face au risque de taux d'intérêt. Celles-ci viennent alimenter les fonds propres dans une vision économique du bilan.</p> <p>La Société propose des contrats multi-taux aux clients du groupe, qui leur permettent d'investir chaque prime au taux technique maximum autorisé à l'échéance annuelle du contrat.</p>

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Risque de crédit d'institut financier / réassureur

Définition du risque	En cas de non-paiement/remboursement de ses dettes, la contrepartie est en défaut de paiement ou sa qualité de crédit est détériorée. On considère comme contrepartie les instituts financiers et les réassureurs.
Évaluation du risque	<p>La dégradation de la cotation d'un réassureur en dessous du seuil acceptable pour la Société s'est déjà produite. Le risque de contreparties - Institut financier et réassureur est estimé selon les paramètres de choc pour le calcul du capital requis de solvabilité avec un risque de défaut des réassureurs accru.</p> <p>Le niveau de risque de crédit sur les instituts financiers est évalué sur base des expositions en liquidités détenues dans chaque institution. Les notes de crédit de chaque institution sont alors associées à une probabilité de défaut. Le niveau de risque de crédit sur les réassureurs est évalué par le calcul des capitaux pris en charge par la réassurance. Le coût que représente la réassurance est également pris en compte. Ensuite, les notes de crédit de chaque assureur sont également associées à une probabilité de crédit.</p> <p>Pour LALUX REASSURANCES, le risque de crédit des instituts financiers et des cédantes est estimé selon les hypothèses sous-jacentes de la formule standard.</p>
Gestion et atténuation du risque	<p>Les politiques de gestion du risque d'investissement et de liquidité ainsi que celle de réassurance décrivent les cotations minimales possibles pour les contreparties notées de la Société. Les réassureurs cèdent des dépôts pour matérialiser leurs engagements auprès de la Société et ainsi réduire au maximum leur risque de crédit.</p> <p>La Société réalise des dépôts dans plusieurs banques et réduit ainsi au maximum le risque de crédit. La Société, en partie via un courtier en réassurance, suit les notes de crédit des réassureurs et communique sur sa solidité financière et son aptitude à maintenir sa note de crédit.</p> <p>Pour LALUX REASSURANCES, le niveau du risque de crédit est accepté et aucune mesure d'atténuation n'est prise.</p>

C.3.2. Risque de crédit d'intermédiaires, preneurs d'assurance et autres

Définition du risque	En cas de non-paiement/remboursement de ses dettes, la contrepartie est en défaut de paiement ou sa qualité de crédit est détériorée. On considère comme contrepartie les preneurs d'assurance ou les intermédiaires.
Évaluation du risque	Le risque de crédit d'intermédiaires, preneurs d'assurance et autres est estimé selon les hypothèses sous-jacentes du capital requis de solvabilité avec la perte totale du solde de l'agent dont le solde est le plus important. Seul le poste des primes acquises a été impacté, car la Société conserve ses engagements auprès de ses preneurs d'assurance. L'impact sur le compte de profits et pertes est évalué chaque année dans le rapport actuariel. En cas de cessation des relations commerciales avec le plus grand apporteur d'affaires, il est considéré que le preneur d'assurance résilie à l'échéance. L'impact sur le compte de profits et pertes est évalué chaque année dans le rapport actuariel.
Gestion et atténuation du risque	Un suivi des paiements des intermédiaires (agents et courtiers) est effectué par les Départements Commercial et Financier.

C.4. Risque de liquidité

Définition du risque	Le risque de liquidité est défini comme une dégradation de la situation financière de la Société se traduisant par l'incapacité à s'acquitter des flux de trésorerie à court terme, des garanties ou d'autres obligations financières. Le défaut de gérer adéquatement le risque de liquidité peut entraîner l'insolvabilité, une souplesse de fonctionnement réduite, une augmentation des coûts, une atteinte à la réputation et à l'action réglementaire.
Évaluation du risque	Aucune évaluation quantitative du risque de liquidité n'a été effectuée jusqu'à maintenant.
Gestion et atténuation du risque	Le département Financier a mis en place un indicateur de suivi de liquidité qui mesure le montant de liquidités par compte dans une fourchette tolérable définie comme la moyenne des débits sur ce compte sur les trois dernières années et la somme de cette moyenne avec l'écart type des variations de liquidités de ce compte sur les trois dernières années. L'indicateur est en alerte dès que le montant de liquidités passe en dessous de la moyenne des débits sur ce compte sur les trois dernières années.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Distribution / réseau d'agents

Définition du risque	Le risque de distribution / réseau d'agents est défini comme le risque de perte, ou d'autres conséquences néfastes, résultant de processus liés au réseau de distribution, de personnes, de systèmes ou d'informations.
----------------------	---

Évaluation du risque	<p>Depuis 2018, tout agent doit suivre 15 heures par an de formation suivant les exigences sur la distribution des produits d'assurance. Actuellement, le nombre d'agrément annulés en raison de ces heures de formation n'est pas significatif.</p> <p>Le scénario « Perte d'un apporteur d'affaires majeur » est évalué à un niveau de risque mineur.</p>
Gestion et atténuation du risque	<p>Les agents sont regroupés en circonscription territoriale. Ces circonscriptions sont suivies par un ou plusieurs inspecteurs du réseau LALUX dont l'activité consiste à former, motiver, coacher les agents et à leur apporter le soutien nécessaire à l'exercice de leur activité comme agent d'assurance. La proximité des inspecteurs avec les agents permet d'anticiper et d'apprécier assez rapidement le risque du départ d'un ou de plusieurs agents, surtout auprès des agents professionnels qui gèrent près de la moitié des clients du portefeuille. Les agents professionnels sont « fédérés » dans une association, représentée par un comité restreint. La direction commerciale rencontre ce comité à plusieurs reprises pendant l'année pour présenter les nouveaux projets et discuter d'améliorations des services, conditions, etc. sur proposition des agents.</p>

C.5.2. Gestion des talents/compétences

Définition du risque	<p>Deux catégories de risques sont identifiées en rapport avec la gestion des personnes désignées comme clés : la démission de ces personnes et un accident les affectant lors d'un évènement d'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none">• Démission de personnes clés <p>En cas de manque de possibilités d'avancement professionnel, des personnes désignées comme clés pourraient être démotivées et ainsi vouloir démissionner. Les fonctions concernées sont notamment les actuaires, les informaticiens, les fonctions clés, les commerciaux et les membres des Comités Exécutifs.</p> <ul style="list-style-type: none">• Accident impactant un nombre important de personnes clés• Les employés désignés comme clés pour le Groupe LALUX meurent d'une façon inattendue ou sont gravement blessées lors d'un évènement annuel regroupant une grande partie des collaborateurs, suite à un accident d'infrastructure ou à un évènement externe tel un attentat.
Évaluation du risque	<p>Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.</p>

Gestion et atténuation du risque

Différentes mesures sont en place pour atténuer le risque, tant d'un point de vue vraisemblance, qu'impact :

- Plans de succession mis en place pour personnes clés après validation par le Comité des Nominations et des Rémunérations,
- Gestion des talents et compétences grâce à un plan de suivi et des formations adaptées pour certains collaborateurs identifiés comme talentueux et/ou clés,
- Cartographie des fonctions métier par niveau de séniorité avec un suivi annuel et une orientation vers des postes d'expert ou de management par exemple,
- Entretien annuel de personnes avec évaluation de la personnalité par les Ressources humaines afin d'orienter au mieux le parcours professionnel,
- Accent mis sur le bien-être des employés.

Un programme de mobilité interne est également en place, permettant aux employés d'être informés des postes vacants et d'y postuler.

- Accident impactant un nombre important de personnes clés

Différentes mesures sont en place pour atténuer le risque, principalement d'un point de vue vraisemblance :

- Choix de sites appropriés pour l'évènement (endroit fréquemment utilisé par le public, endroit habituel par exemple),
- Visite des lieux par le marketing avant et le jour de l'évènement,
- Plans de succession mis en place pour personnes clés après validation par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risques d'infrastructure

C.6.1.1. Sécurité physique des immeubles

Définition du risque

En cas d'absence de contrôle d'identité dans les locaux, des personnes non autorisées pourraient accéder à des documents confidentiels, ce qui mènerait à une perte de données personnelles des clients et à une amende de la Commission nationale pour la protection des données.

Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Gestion et atténuation du risque

L'octroi / le retrait des badges d'accès sont gérés de manière appropriée suite au renforcement du dispositif de contrôle des accès, tel que la décision d'installer un logiciel d'inscription des visiteurs à l'entrée et l'accompagnement obligatoire des visiteurs par un employé.

C.6.1.2. Sécurité informatique

Définition du risque

La protection de la confidentialité des informations est inadéquate ou défaillante, ce qui entraîne la présence de brèches de sécurité et favorise la possibilité d'intrusions dans les systèmes informatiques avec pour conséquence le vol de données clients.

Évaluation du risque

Dans le cas d'une cyberattaque, des hypothèses sur les impacts financiers ont été établies sur base d'études externes. Les types de coûts financiers directs et indirects estimés sont :

- Protection des données des clients à la suite d'une brèche,
- Amélioration de la cybersécurité,
- Notification de la brèche de données client,
- Honoraires d'avocats et frais de litiges,
- Amendes de la Commission nationale pour la protection des données,
- Relations publiques,
- Investigations techniques,
- Valeur de la perte de revenus (primes),
- Valeur de la perte de clients,
- Interruption opérationnelle.

Le calcul de la probabilité de ce risque se base sur un arbre de probabilités et le jugement d'experts.

Gestion et atténuation du risque

Pour limiter au maximum le risque de subir une violation de données, le département informatique procède à une sécurisation et à un suivi constant de son périmètre extérieur grâce à un contrat de services avec un prestataire spécialisé.

Un CISO a été engagé afin d'améliorer la gestion des risques liés à la sécurité de l'information, notamment en ce qui concerne la politique de sécurité, la gestion des incidents, etc. avec un plan d'action cyber spécifique, des missions d'évaluation des risques et avis ad hoc.

C.6.2. Risques de pilotage

C.6.2.1. Continuité des activités

Définition du risque

Si la reprise des processus/fonctions considérés critiques à la suite d'un incident majeur ou d'un désastre n'est pas assurée, et également la prévention et la détection proactive pour contenir un incident avant que celui-ci ne devienne un incident majeur, alors les processus opérationnels seraient perturbés.

Ce risque est défini selon deux scénarios :

- Scénario lié aux aspects des ressources humaines : Suite à une pandémie mondiale de grippe aviaire HxNx, 40% du personnel est indisponible. La consigne est de rester chez soi en cas de doute afin de ne pas infecter les autres employés. Certaines personnes restent en outre chez elles pour aider un proche. L'événement étant anticipé par l'OMS, un vaccin a été développé afin de contrer la maladie. Bon nombre de collaborateurs ont cependant décidé de décliner la vaccination malgré les recommandations, en raison d'une méfiance vis-à-vis du vaccin.
- Scénario lié aux aspects informatiques : Une défaillance du système d'air conditionné provoquée par des températures exceptionnellement hautes en période estivale, entraîne l'arrêt du groupe de production d'énergie frigorifique principal, ce qui entraîne une augmentation de température dans les salles informatiques puis la défaillance de certains équipements.

Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Gestion et atténuation du risque

Un plan de la continuité des activités est en cours afin de formaliser les actions à réaliser ainsi que les personnes en charge pour restaurer les opérations pendant et après un désastre.

Un plan de la continuité des activités devrait formaliser les actions à réaliser ainsi que les personnes en charge pour gérer la situation en cas de pandémie. La situation pouvant être anticipée par l'OMS, il peut être attendu que les autorités fourniront en temps voulu les indications à suivre en fonction des circonstances particulières de la situation.

Une analyse des risques liés à l'infrastructure des salles informatiques a été réalisée et certaines mesures permettent de réduire la vraisemblance du scénario lié aux aspects informatiques.

C.6.3. Risques de stratégie

Image de marque et réputation

Définition du risque

Parce qu'une association, action ou inaction est perçue par les preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires du Groupe LALUX comme inappropriée face à leurs attentes, si l'attractivité du Groupe LALUX pour ces parties prenantes était réduite directement ou indirectement, cela pourrait alors conduire à une publicité négative, à une perte de chiffre d'affaires, à des litiges ou à une perte de clients existants et potentiels.

Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Gestion et atténuation du risque

Les efforts du Groupe LALUX pour préserver sa réputation se font en adhérant aux lois et règlements applicables, et en suivant les valeurs et les principes du Groupe LALUX ainsi que le code de bonne conduite relatif à la publicité en assurance et le code de gouvernance.

C.6.4. Risques de non-conformité**C.6.4.1. Réclamations clients****Définition du risque**

Par non-respect des instructions, si des réclamations clients ne sont pas traitées selon les exigences requises par les orientations d'EIOPA, alors le Commissariat aux Assurances peut émettre des injonctions.

Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant. La gestion des réclamations clients a été analysée d'un point de vue organisationnel et informatique.

Gestion et atténuation du risque

Les réclamations clients sont gérées de manière appropriée suite au renforcement en cours du dispositif.

C.6.4.2. Embargos et sanctions financières**Définition du risque**

Si le Groupe LALUX entrait en relation d'affaires avec une personne, une entreprise ou groupe associés à des mesures restrictives ou des sanctions, des autorités de contrôle pourraient constater cette action illégale, ce qui mènerait à une sanction du Commissariat aux Assurances. Les sanctions internationales incluent par exemple : des embargos sur l'importation et l'exportation de certains produits (armes, nucléaires), des restrictions de visa et de voyage.

Évaluation du risque

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Gestion et atténuation du risque

Les contrôles pour appliquer la réglementation sur les sanctions internationales sont en cours de modification suite au renforcement du dispositif. Une politique sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau du Groupe LALUX existe et couvre le domaine des sanctions internationales. Le processus, procédures et instructions de travail sur les sanctions internationales sont mis à disposition du personnel concerné. Le personnel concerné suit une session de sensibilisation chaque année.

C.7. Autres informations**C.7.1. Exposition découlant de positions hors bilan et du transfert de risques à des véhicules de titrisation**

La Société n'a pas d'exposition de transfert de risques à des véhicules de titrisation. Les engagements hors bilan ne sont pas repris dans le modèle S.03.01 en raison de leur nature. En relation avec les contrats d'acquisition d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci, mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2019, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement ». À la même date, la Société est engagée pour un montant maximum de EUR 191,72 millions en relation avec ces contrats d'acquisition. Les autres engagements de la Société s'élevaient à EUR 0,76 million en relation avec différents contrats de leasing et EUR 6,98 millions concernant le bail locatif.

C.7.2. Concentration des risques

Des contrôles de cumul sont réalisés par le service Support Commercial de la filiale non-vie de la Société, principalement en ce qui concerne l'évaluation des risques les plus importants en portefeuille. Les cumuls sont revérifiés par la cellule Actuariat non-vie avec l'aide du courtier de réassurance dans le cadre du renouvellement du traité par risque qui les couvre. En assurance-vie, les cumuls sur une tête sont contrôlés lors des contrôles de fin d'année ainsi qu'à la souscription.

C.7.3. Sensibilité des risques

Plusieurs tests de sensibilité ont été réalisés dans deux buts distincts :

- Soit avec l'objectif de tester la résistance de la société concernée face à des situations plus complexes ou plus sévères que celles analysées dans la formule standard, comme par exemple un scénario sur la révision du choc de taux d'intérêt,
- Soit d'évaluer l'impact de décisions qui pourraient être prises par la société en termes de politique d'investissement, de souscription ou de réassurance.

Adaptations des primes en assurance santé

Les conditions générales des tarifs individuels de DKV LUXEMBOURG prévoient la possibilité d'ajuster les primes en cas de dépassement d'un seuil d'inflation médicale. Cet ajustement peut être déclenché par l'assureur quand les frais médicaux s'écartent de plus de 10% de ce qui était initialement prévu lors de la mise en place du tarif (ou lors de la dernière adaptation tarifaire).

Le test de sensibilité du déclenchement des adaptations de primes est réalisé sur le modèle de projection des cash flows en faisant varier la fréquence d'adaptation des primes lorsque le seuil de déclenchement de l'inflation est atteint. Un seuil plus élevé équivaut à une fréquence plus basse des adaptations de primes.

Modification de l'exposition au risque catastrophe non-vie d'origine humaine

Les spécifications techniques d'EIOPA précisent, dans le cadre du calcul du scénario catastrophe d'origine humaine en assurance incendie, que la destruction de la plus grande exposition dans un cercle de 200 mètres doit être envisagée. Les textes sont interprétés comme une détermination de l'exposition en brut de réassurance. Toutefois, cette interprétation est remise en cause sur le marché, et la révision d'EIOPA a abouti dans le Règlement délégué 2019/981 modifiant le Règlement de 2015, à devoir déterminer l'exposition nette la plus importante de la société. Afin d'analyser la sensibilité de cette interprétation, LALUX Non-Vie a effectué le calcul en considérant l'exposition nette de réassurance la plus importante. Cette modification est applicable depuis le troisième trimestre 2019. Avec un cercle dont l'exposition nette de réassurance est la plus importante, le ratio de solvabilité de LALUX Non-Vie perd plus de 100 points de base.

Changement du taux tempête du risque catastrophe non-vie

Les spécifications techniques d'EIOPA précisent, dans le cadre du calcul du scénario catastrophe tempête, que l'exposition sous-jacente dépend d'un facteur déterminé en fonction du pays. Ce facteur passe de 0,10% à 0,12% pour le Grand-duché de Luxembourg dans son règlement délégué 2019/981 modifiant le règlement de 2015. Afin d'analyser la sensibilité de cette modification, LALUX Non-Vie a effectué le calcul en considérant la mise à jour de l'exposition. Cette modification est applicable depuis le troisième trimestre 2019.

Après application des traités de réassurance, cette modification entraîne une baisse du ratio de solvabilité d'un point de base pour LALUX Non-Vie. En ce qui concerne LALUX GROUP RE, étant donné que le calcul relatif au risque tempête est effectué à partir d'un facteur appliqué aux primes acceptées, la modification du règlement délégué n'a aucune conséquence sur le ratio de solvabilité.

Sensibilité aux hypothèses de la courbe de taux d'intérêt

Deux scénarios de taux ont été évalués. Le premier scénario est relatif à la courbe obtenue en suivant la lettre circulaire 18/8 du Commissariat aux Assurances. Le deuxième scénario porte sur une modification de l'UFR (Ultimate Forward Rate). Ci-dessous, la sensibilité des capitaux de solvabilité et des fonds propres aux scénarios retenus est évaluée.

- Sensibilité au scénario de la courbe de la circulaire LC18

Suivant la lettre circulaire 18/8 du Commissariat aux Assurances, LALUX Non-Vie, LALUX Vie, DKV LUXEMBOURG et LALUX GROUP RE doivent évaluer la sensibilité des provisions techniques et des fonds propres aux hypothèses sous-tendant l'extrapolation de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente.

Un passage du taux UFR utilisé dans la courbe de taux de 4,05% à 5,05% a été réalisé en 2019. Le test effectué, plus sévère, propose une augmentation de 100 points de base de l'UFR. Il est observé un décrochage de la courbe des taux à partir de l'année 21 suite au passage au nouveau taux UFR de 5,05%.

- Sensibilité à une baisse de l'UFR (Ultimate Forward Rate)

Au fil des ans, EIOPA a fait évoluer au fur et à mesure les hypothèses de convergence à long terme des taux. Cette évolution se traduit au travers de l'hypothèse retenue pour l'UFR. En 2020, l'UFR devrait passer à 3,75%. Cette hypothèse a été évaluée dans le scénario « UFR 3,75% ».

Sensibilité à une baisse des taux d'intérêt

Depuis le 31/12/2018, la courbe des taux sans risque ne cesse d'être revue à la baisse. Au 30/06/2019, les taux spots sont négatifs jusqu'à une maturité de 9 ans. Dans ce contexte, pour quantifier l'impact d'une baisse importante des taux, un scénario central est défini, correspondant à d'une baisse de 65 bps de la courbe des taux en vigueur au 30/06/2019.

Contrairement au scénario de hausse de taux, les mouvements attendus dans le cas d'une baisse des taux entraînent une dégradation du ratio de solvabilité. Étant donné le profil de durée en assurance vie et santé, les fonds propres disponibles se réduisent en cas de diminution de la courbe. Le SCR quant à lui augmente. Ces deux mouvements entraînent une dégradation du ratio de solvabilité.

Changement d'allocation des placements financiers

Un test de résistance a été réalisé pour estimer l'impact d'une réallocation des actifs. La réallocation étudiée donne une diminution du ratio de solvabilité de l'ordre de moins de 5 % à 35%.

Calcul du risque catastrophe non-vie sur base des cessions de ses cédantes

Le calcul du module catastrophe non-vie de LALUX GROUP RE a été adapté fin 2018 pour parfaitement correspondre aux exigences du Règlement délégué. Ainsi, plus les cotations d'un traité sont favorables, moins le capital de solvabilité requis est important. Ce calcul n'est donc pas représentatif de l'exposition au risque puisqu'il minimise l'exposition aux tempêtes et aux catastrophes non-vie d'origine humaine, alors que LALUX GROUP RE devrait intervenir fortement en cas de réalisation de tels événements. Le calcul Catastrophe sur base des cessions des cédantes est donc plus représentatif de ce qui serait à charge de LALUX GROUP RE en cas de réalisation des événements catastrophiques. En se basant sur les cessions des cédantes à partir de leur propre scénario Catastrophe, Le ratio de solvabilité s'en trouve fortement dégradé.

Accident / fuite nucléaire

Suite à un évènement accidentel sur l'installation de production d'électricité de Cattenom, située à 20 kilomètres du Luxembourg, le personnel de l'installation, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement sont susceptibles d'être exposés à de fortes doses d'irradiation ou de contamination.

Le fonctionnement des installations nucléaires fait l'objet d'une réglementation très stricte surveillée en permanence par la direction de la sûreté des installations nucléaires et l'office de protection contre les rayonnements ionisants (IRSN - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) qui assure une surveillance de la radioactivité en France.

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive, ...). La commune de Leudelange est concernée par le risque nucléaire notamment par rapport au Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Cattenom, située dans un rayon de 20 kms. Des mesures d'ordre organisationnel sont imposées aux communes françaises par le schéma de prévention élaboré par la Préfecture : Plan ORSEC-TMR, Plan Particulier d'intervention (PPI). La CNPE de CATTENOM a élaboré par ailleurs un plan d'urgence interne coordonné au PPI.

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a élaboré un plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire.

A ce jour, le Grand-Duché du Luxembourg ne dispose pas d'un régime juridique spécifique concernant l'indemnisation de ses citoyens et résidents en cas d'accident nucléaire. Actuellement, le droit commun de la responsabilité civile permettrait d'indemniser les victimes au Grand-Duché de Luxembourg suite à un accident nucléaire. Un projet de loi a été déposé en 2019 et comporte les principes suivants :

- Les victimes sont des résidents ou les personnes se trouvant sur le territoire luxembourgeois,
- La responsabilité objective est une responsabilité qui est indépendante d'une faute : une victime qui a subi un dommage causé par un accident nucléaire ne doit donc plus établir une faute dans le chef de l'exploitant pour être indemnisée.
- Aucun plafond d'indemnisation n'est fixé aussi bien pour les dommages directs que pour les dommages indirects, susceptibles d'être indemnisés.
- Prescription de 30 ans à partir de l'accident.

Attentat terroriste similaire à celui de Nice en 2016

Il est considéré qu'une camionnette est lancée dans une foule à vive allure dans l'intention de blesser / tuer des personnes. Le bilan est de 85 morts et de 200 blessés. Dans sa course, le conducteur de la camionnette est grièvement blessé par les forces de police. Aucun autre passager n'était présent dans la camionnette.

L'évaluation du sinistre est la suivante :

- EUR 20 millions de dommages corporels pour les victimes (85 morts et 200 blessés),
- 200.000 euros de dommages matériels (voirie publique et camionnette), et
- Aucun dégât matériel autre que cité au-dessus n'existe.

Il est considéré que la branche impactée est la branche RCA. La responsabilité civile de l'assuré couvre les dommages causés par cette camionnette à des personnes, y compris les personnes transportées, et à des biens.

Conformément à la législation et à la réglementation relatives à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, la couverture pour le risque terrorisme est limitée à EUR 12,5 millions tant pour les dommages matériels que pour les dommages corporels.

En cas d'attentat terroriste au Luxembourg, aucun fonds pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence n'est en place. Par conséquent, les dommages corporels - considérant que toutes les victimes sont de nationalité luxembourgeoise (sinon les fonds des pays respectifs des victimes interviennent) - et matériels causés par l'attaque seraient à charge de l'assureur. Le plan de réassurance permet d'atténuer le risque de terrorisme. Il est également limité par la réglementation stipulant que la couverture responsabilité civile automobile peut être limitée à EUR 12,5 millions pour des dommages résultant d'actes de terrorisme.

Crash boursier

La crise financière de 2008 / 2009 et ses répercussions sur les taux d'intérêt, les spreads obligataires et les valeurs de marché des actions servent de cadre au test de sensibilité effectué sur le Groupe LALUX.

Les tests de sensibilité sont appliqués aux portefeuilles d'actifs au 31/12/2018. L'analyse se fait en tenant compte du look-through des investissements financiers. La période de 9 mois du 01/05/2008 jusqu'au 01/02/2009 a été choisie comme période de référence pour refléter le « crash boursier ».

En analysant les indicateurs économiques entre la période du 01/05/2008 jusqu'au 01/02/2009, les chocs financiers suivants sont déterminés applicables aux sociétés :

- Chute de taux d'intérêt durant la crise,

-
- Augmentation des spreads des obligations,
 - Chute des cours des actions, fonds et participations.

Le « crash boursier » reflété par la chute des taux d'intérêt durant la crise, l'augmentation des spreads des obligations et la chute des cours des actions et des fonds d'investissement provoque deux effets majeurs : une augmentation du SCR et une diminution des fonds propres et par conséquent une chute du ratio de solvabilité.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les valeurs des actifs et passifs sont estimées en appliquant le principe des 4 yeux.

D.1. Actifs

D.1.1. Valeur des actifs par catégorie importante d'actif

D.1.1.1. LALUX GROUP

Les valeurs des actifs de LALUX GROUP au 31/12/2019 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	2.308.834.626,54
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	73.818.939,56
Prêts et prêts hypothécaires	59.337.030,91
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	38.579.670,35
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	26.141.879,86
Créances nées d'opérations de réassurance	0,00
Autres créances (hors assurance)	29.631.219,89
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88.256.468,17
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	27.550,00

D.1.1.2. **LALUX ASSURANCES**

Les valeurs des actifs au 31/12/2019 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	741.721.494,81
Prêts et prêts hypothécaires	6.735.000,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	49.126.659,95
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	22.453.386,12
Créances nées d'opérations de réassurance	665.540,97
Autres créances (hors assurance)	21.359.723,14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29.412.289,97
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,00

D.1.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Les valeurs des actifs au 31/12/2019 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Immobilisations incorporelles	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1.496.816.801,91
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	73.818.939,56
Prêts et prêts hypothécaires	52.602.030,91
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-610.172,48
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2.349.750,95
Créances nées d'opérations de réassurance	0,00
Autres créances (hors assurance)	5.469.894,61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52.129.276,55
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,00

D.1.1.4. LALUX RÉASSURANCES

Les valeurs des investissements, créances nées d'opérations d'assurance, les autres créances, la trésorerie et équivalents de trésorerie au 31/12/2019, sont reprises dans le tableau S.02.01.02, en annexe de ce rapport.

D.1.1.5. DKV LUXEMBOURG

Les valeurs des actifs au 31/12/2019 par poste du bilan sont reprises dans le tableau suivant :

Poste du bilan	Valeur Solvabilité II (en EUR)
Immobilisations incorporelles	0,00
Autres placements financiers	103.270.225,96
Créances	4.936.441,42
Autres éléments d'actif	2.880.274,34
Comptes de régularisation - Intérêts et loyers acquis non échus	27.550,00

D.1.2. Description des bases, méthodes et hypothèses principales par catégorie importante d'actif

Le principe d'évaluation dans la Directive vise à adopter une approche économique et cohérente par rapport au marché pour la valorisation des actifs et des passifs. Ainsi, pour l'établissement du bilan économique du LALUX GROUP (bilan Solvabilité II), ce sont les valeurs de marché et non comptables des actifs qui sont utilisées quand elles sont disponibles. Ceci est le cas pour les actions, les obligations et les fonds communs de placement. De plus, toujours dans un souci de cohérence avec le marché dans le bilan économique, le coût de la réassurance est impacté dans la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Outre les considérations données dans le paragraphe précédent, la valorisation des actifs est réalisée en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 (version coordonnée au 8 août 2016) sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration. Pour les postes actifs dont la valorisation est différente de la valorisation de la loi sur les comptes annuels, la technique de valorisation est décrite ci-dessous.

Actifs incorporels

Les licences informatiques à l'usage du LALUX GROUP sont comptabilisées comme des actifs incorporels. La valeur des actifs incorporels est mise à zéro dans le bilan Solvabilité II.

Placements dans des entreprises liées et participations

Sous ce poste figurent actuellement les placements dans les sociétés IMMO-LALUX Am Bann S.A., IMMO-LALUX Rue Peterelchen S.à.r.l., IMMO-LALUX Lighthouse S.A., LALUX GROUP RE S.A. de Réassurance, DKV Luxembourg S.A., PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A., APROBAT Ialux-Issurances S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. et IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A.

La valorisation des sociétés IMMO-LALUX Am Bann S.A., IMMO-LALUX Rue Peterelchen S.à.r.l. et IMMO-LALUX Lighthouse S.A. ont été effectuées par un expert indépendant.

Les participations dans LALUX GROUP RE S.A. de Réassurance et DKV Luxembourg S.A. sont valorisées à hauteur de la valeur Solvency II des fonds propres éligibles au 31/12 de l'exercice.

Les participations dans PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A., APROBAT Ialux-assurances S.A., IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. et IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. sont valorisées à hauteur des fonds propres au 31/12 de l'exercice.

Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placement

Sous la rubrique « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement », LALUX GROUP détient majoritairement des parts de fonds communs de placement. Il y a actuellement quelques positions européennes en portefeuille.

Les actifs faisant partie de cette rubrique sont évalués selon leur valeur de marché la plus récente disponible.

Look-through

L'approche par transparence ou la transparisation (encore appelé « look-through ») est abordée dans le Règlement délégué Solvabilité II d'octobre 2014 et les orientations sur l'approche par transparence.

La transparisation permet d'obtenir la zone géographique et la devise pour chaque composante d'un fonds. Les calculs sous Solvabilité II sont appliqués aux expositions indirectes des fonds. La transparisation est effectuée conformément à la politique de transparisation.

Obligations

Sous le poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », LALUX GROUP détient des titres obligataires d'émetteurs étatiques, d'organismes internationaux et de sociétés luxembourgeoises et internationales. Les obligations sont évaluées selon leur valeur de marché, coupon couru compris (« dirty price »), la plus récente disponible.

Actifs corporels et stocks

Solvabilité II préconise le modèle de la réévaluation des actifs corporels à leurs justes valeurs, sous la condition que cette évaluation soit fiable. LALUX GROUP n'est pas en mesure de fournir une évaluation fiable, le modèle du coût permis par les normes IAS n'étant pas permis.

Une évaluation récente sur base d'une transaction a permis de constater que la valeur résiduelle est proche de zéro. En conséquence, les actifs corporels sont considérés comme nuls.

Créances

Les créances sont reprises à leur valeur comptable.

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs sont constitués des avoirs en banque, qui sont repris à leur valeur comptable, et des actifs corporels dont la valeur est nulle sous Solvabilité II.

D.1.3. Explication quantitative et qualitative des différences par catégorie importante d'actifs**D.1.3.1. LALUX GROUP**

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en EUR)	Delta valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Actifs incorporels	-11.740.614,44	Voir point 1 ci-dessous
Biens immobiliers (détenus pour usage propre)	-3.830.596,39	Voir point 2 ci-dessous
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,00	Voir point 2 ci-dessous
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	38.311.971,65	Voir point 3 ci-dessous
Actions – cotées	0,00	Voir point 4 ci-dessous
Actions – non cotées	26.135,01	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'État	29.826.103,43	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'entreprise	67.382.901,54	Voir point 4 ci-dessous
Titres structurés	116.940,00	Voir point 4 ci-dessous
Organismes de placement collectif	95.572.992,37	Voir point 4 ci-dessous
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-32.856.887,06	Voir point 5 ci-dessous
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-6.116.064,99	Voir point 1 ci-dessous
Total de l'actif	176.692.881,12	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des immobilisations incorporelles, des actifs corporels et du poste « Subrogations et sauvetages » comme nuls.

2. Cet écart s'explique par la nature même des deux méthodes d'évaluation : la valeur reprise dans les comptes annuels se base sur la valeur d'acquisition historique diminuée des amortissements tandis que la valeur Solvabilité II reflète une valeur actuelle des biens immobiliers.
3. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II calculée pour ces entreprises liées et participations.
4. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.
5. Ce delta s'explique par le transfert du poste « Créances nées d'opérations de réassurance » vers le passif du bilan Solvabilité II.

D.1.3.2. LALUX ASSURANCES

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en EUR)	Delta valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Actifs incorporels	-3.472.484,62	Voir point 1 ci-dessous
Biens immobiliers (détenus pour usage propre)	-3.236.371,67	Voir point 1 ci-dessous
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,00	Voir point 2 ci-dessous
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	60.433.117,88	Voir point 3 ci-dessous
Actions – cotées	0,00	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'État	8.624.340,00	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'entreprise	15.739.125,57	Voir point 4 ci-dessous
Organismes de placement collectif	27.054.129,97	Voir point 4 ci-dessous
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-61.930.268,84	Voir point 5 ci-dessous
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-6.116.064,99	Voir point 1 ci-dessous
Total de l'actif	37.095.523,30	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des immobilisations incorporelles, des actifs corporels et du poste « Subrogations et sauvetages » comme nuls.
2. Cet écart s'explique par la nature même des deux méthodes d'évaluation : la valeur reprise dans les comptes annuels se base sur la valeur d'acquisition historique diminuée des amortissements tandis que la valeur Solvabilité II reflète une valeur actuelle des biens immobiliers.
3. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II calculée pour ces entreprises liées et participations.
4. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.
5. Ce delta s'explique par le transfert du poste « Créances nées d'opérations de réassurance » vers le passif du bilan Solvabilité II.

D.1.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

	Delta Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en EUR)	Explications
Immobilisations incorporelles	0,00	Voir point 1 ci-dessous
Actifs corporels et stocks	0,00	Voir point 1 ci-dessous
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-104.140,42	Voir point 2 ci-dessous
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	22.702.414,88	Voir point 3 ci-dessous
Actions	26.135,01	
Actions – cotées	0,00	Voir point 4 ci-dessous
Actions – non cotées	26.135,01	Voir point 4 ci-dessous
Obligations	63.272.869,90	
Obligations d'État	17.783.373,43	Voir point 4 ci-dessous
Obligations d'entreprise	45.372.556,47	Voir point 4 ci-dessous
Titres structurés	116.940,00	Voir point 4 ci-dessous
Organismes de placement collectif	66.630.853,85	Voir point 4 ci-dessous
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance : Vie hors santé, UC et indexés	-957.162,83	Voir point 5 ci-dessous
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-4.334.352,64	Voir point 1 ci-dessous
Total de l'actif	210.535.622,66	

1. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des actifs corporels et des immobilisations incorporelles comme nuls.
2. Cet écart s'explique par la nature même des deux méthodes d'évaluation : la valeur reprise dans les comptes annuels se base sur la valeur d'acquisition historique diminuée des amortissements tandis que la valeur Solvabilité II reflète une valeur actuelle des biens immobiliers.
3. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II calculée pour ces entreprises liées et participations.
4. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.
5. Ce delta s'explique par le transfert du poste « Créances nées d'opérations de réassurance » vers le passif du bilan Solvabilité II.

D.1.3.4. LALUX RÉASSURANCES

L'écart de valeurs entre la loi sur les comptes annuels et la valeur Solvabilité II des obligations en portefeuille est réparti de manière équivalente entre les obligations d'État, les obligations d'entreprise et les organismes de placement collectif.

La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissements également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.

D.1.3.5. DKV LUXEMBOURG

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Poste du bilan	Delta valeur selon loi sur les comptes annuels et valeur Solvabilité II (en EUR)	Explications
Immobilisations incorporelles	0,00	
Autres placements financiers	10.490.899,15	Voir point 1. ci-dessous.
Créances	0,00	
Autres éléments d'actif	-4.166.490,77	Voir point 2. ci-dessous.
Comptes de régularisation - Intérêts et loyers acquis non échus	0,00	

1. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille.
2. Ce delta résulte de la valorisation Solvabilité II des actifs corporels et des immobilisations incorporelles comme nuls.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Valeur des provisions techniques, de la meilleure estimation et de la marge de risque pour chaque ligne d'activité importante

D.2.1.1. LALUX GROUP

Au 31/12/2019, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont reprises dans le tableau suivant :

Identifiant	Ligne d'activité	Best Estimate brute (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
LoB1	Assurance des frais médicaux	374.690,46	2.508.836,87
LoB2	Assurance de protection de revenu	460.304,60	1.153.576,82
LoB4	Assurance de responsabilité civile automobile	135.466.770,22	13.378.238,79
LoB5	Autre assurance des véhicules à moteur	15.541.815,11	21.722.494,85
LoB6	Assurance maritime, aérienne et transport	-76.350,70	84.759,09
LoB7	Assurance incendie et autres dommages aux biens	36.547.319,26	8.453.100,77
LoB8	Assurance de responsabilité civile générale	80.397.629,07	8.595.318,79
LoB10	Assurance de protection juridique	3.762.565,56	529.882,67
LoB11	Assurance assistance	474.212,58	52.634,04
LoB12	Assurance de pertes pécuniaires diverses	-203,98	62,07
LoB29	Assurance santé	19.821.452,30	22.108.369,88
LoB30	Assurance avec participation aux bénéfices	910.946.727,89	17.348.686,69
LoB31	Assurance indexée et en unités de compte	73.780.686,76	53.774,12
LoB32	Autre assurance vie	144.598.576,91	3.235.564,83
	Total	1.422.096.196,03	99.225.300,27

D.2.1.2. LALUX ASSURANCES

Au 31/12/2019, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont reprises dans le tableau suivant :

Identifiant	Ligne d'activité	Best Estimate brut (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
LoB2	Assurance de protection de revenu	460.304,60	1.153.576,82
LoB4	Assurance de responsabilité civile automobile	135.466.770,22	13.378.238,79
LoB5	Autre assurance des véhicules à moteur	15.541.815,11	20.440.372,45
LoB6	Assurance maritime, aérienne et transport	-76.350,70	84.684,50
LoB7	Assurance incendie et autres dommages aux biens	36.547.319,26	7.979.581,18
LoB8	Assurance de responsabilité civile générale	80.397.629,07	7.943.031,10
LoB10	Assurance de protection juridique	3.762.565,56	529.882,67
LoB11	Assurance assistance	474.212,58	52.634,04
LoB12	Assurance de pertes pécuniaires diverses	-203,98	62,07
	Total	272.574.061,71	51.562.063,61

D.2.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Afin de répondre aux exigences de la Directive Solvabilité II, ces provisions techniques ont été séparées par lignes d'activité selon la manière décrite dans la documentation interne. Les détails des éléments figurant dans chaque ligne d'activité ainsi que les méthodes d'évaluation et hypothèses importantes sont également donnés dans ce document.

Ces lignes d'activité ont été regroupées dans le tableau ci-dessous selon 3 catégories :

- Les provisions techniques avec participation bénéficiaire,
- Les provisions techniques des contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK),
- Les autres provisions techniques.

Le résultat au 31/12/2019 est le suivant :

Catégorie	Best Estimate (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
Engagements vie avec participation bénéficiaire	910.946.727,89	17.348.686,69
Autres engagements vie	144.598.576,91	3.235.564,83
Engagements en unités de compte	73.780.686,76	53.774,12
Total	1.129.325.991,56	20.638.025,63

Les provisions techniques modélisées sont évaluées contrat par contrat jusqu'à leur expiration selon une projection déterministe à l'aide d'un outil de calcul informatique. Celles-ci représentent une grande majorité du portefeuille. Les autres provisions techniques sont évaluées au cas par cas : il peut s'agir de la valeur comptable lorsque celle-ci constitue une bonne approximation du poste. Par ailleurs, certaines provisions disparaissent lors de la valorisation dite « économique » du bilan Solvabilité II. Pour les contrats en unité de compte (ULK), la valeur de marché des unités est utilisée. Un point de modélisation est toutefois utilisé lorsque les chargements prélevés par la Société dépendent de l'encours des contrats. Ce « model point » consiste, sur base d'un individu moyen du portefeuille, à ajuster la valeur des unités de compte en fonction des coûts et des chargements que la Société supporte pour ces contrats.

Par ailleurs, la modélisation des provisions techniques utilise des hypothèses de projection qui sont développées dans les sections suivantes.

D.2.1.4. LALUX RÉASSURANCES

Au 31/12/2019, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont repris dans les tableaux S.12.01.02 et S.17.01.02, en annexe de ce rapport.

D.2.1.5. DKV LUXEMBOURG

Au 31/12/2019, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont repris dans le tableau suivant :

Identifiant	Ligne d'activité	Best Estimate brut (en EUR)	Marge de risque (en EUR)
SLT	Santé SLT	19.821.452,30	22.106.394,67
NSLT	Santé NSLT	374.690,46	2.505.604,38
Total		20.196.142,76	24.611.999,06

D.2.2. Description du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques est basé sur les hypothèses décrites et justifiées dans le document « Description des calculs du capital de solvabilité requis (Pilier I) ». Ces hypothèses sont généralement issues d'études statistiques internes reflétant les tendances réellement observées pour la Société. Dans le cas où des statistiques internes ne sont pas disponibles, des données d'expérience obtenues sur le marché sont utilisées. Ainsi, pour l'assurance Vie, les probabilités de rachat et les niveaux de dépenses utilisés dans le calcul des provisions ont été calibrés sur les données réellement observées à LALUX GROUP tandis que les probabilités de décès sont fournies par des tables d'expérience belges qui varient selon le type de contrat et selon le sexe. Pour l'assurance Santé, le calcul des provisions techniques est basé sur une série de paramètres qui ont été calibrés afin de refléter les phénomènes observés au sein du portefeuille : inflation médicale, annulation de contrats. Les probabilités de décès sont fournies par des tables d'expérience belges. Des jugements d'expert justifient toute déviation de ces hypothèses avec les hypothèses correspondantes dans le provisionnement des états financiers.

Par ailleurs, l'actualisation des flux financiers ainsi que le montant de participation aux bénéfices octroyé sur les contrats de type « épargne » dans le futur découlent directement de la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA.

La chaîne d'extraction des données, ainsi que la cohérence de celles-ci, sont vérifiées avant d'entamer les calculs de projection.

Enfin, la suffisance des provisions techniques est assurée par l'identification des éléments constitutifs de la différence entre le montant des provisions techniques calculé selon les règles de la Directive Solvabilité II et le montant figurant dans les comptes annuels.

D.2.3. Explication quantitative et qualitative des différences importantes pour chaque ligne d'activité importante

D.2.3.1. LALUX GROUP

Le provisionnement des charges futures incombant à l'assureur est caractérisé par la prudence. Seule la connaissance approfondie d'un dossier permet d'évaluer la provision nécessaire avec précision. Aussi, pour le volume de petits sinistres ou pour des sinistres plus importants mais en début de règlement, la meilleure estimation des paiements futurs de l'assureur est bien inférieure à la réserve comptable dont il dispose pour y faire face, même si on l'incrémente encore de la marge de risque.

Vu par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que la réservation est prudente.

Ligne d'activité	Provision LUXGAAP (en EUR)	Best Estimate brute (en EUR)	Différence entre Best Estimate et provisions comptables
Assurance des frais médicaux (NSLT)	10.985.532,00	374.690,46	-10.610.841,54
Assurance de protection de revenu	11.845.778,71	460.304,60	-11.385.474,11
Assurance de responsabilité civile automobile	156.505.325,36	135.466.770,22	-21.038.555,14
Autre assurance des véhicules à moteur	49.683.116,89	15.541.815,11	-34.141.301,78
Assurance maritime, aérienne et transport	321.197,33	-76.350,70	-397.548,03
Assurance incendie et autres dommages aux biens	112.326.740,46	36.547.319,26	-75.779.421,20
Assurance de responsabilité civile générale	93.744.587,81	80.397.629,07	-13.346.958,74
Assurance de protection juridique	9.595.855,05	3.762.565,56	-5.833.289,49
Assurance assistance	723.735,62	474.212,58	-249.523,04
Assurance de pertes pécuniaires diverses	64,83	-203,98	-268,81
Assurance santé (SLT)	67.810.826,00	19.821.452,30	-47.989.373,70
Assurance avec participation aux bénéfices	1.270.660.607,47	910.946.727,89	-215.115.302,67
Autre assurance vie		144.598.576,91	
Assurance indexée et en unités de compte	73.818.939,56	73.780.686,76	-38.252,80

En assurance Non-Vie, vue par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que la réservation est prudente.

Pour les assurances de type NSLT, les différences de provisionnement entre SII et les états financiers diffèrent méthodologiquement. Pour cette dernière, la méthode de Bornhuetter-Ferguson est appliquée.

Sous Solvabilité II, les provisions pour les assurances de type SLT sont calculées en projetant tous les flux monétaires qui entrent en compte dans la valorisation des passifs. Cette projection diffère du calcul de la réserve de vieillissement correspondante dans les états financiers au travers des éléments suivants :

- sous SII, l'actualisation des flux se fait sous la courbe sans risque EIOPA et non au taux technique comme pour la réserve de vieillissement ;
- la valorisation sous SII prend en compte le mécanisme d'ajustement des primes suite à l'adaptation du coût du sinistre moyen par l'inflation médicale au fil de la projection ;
- les paramètres de risque de souscription comme les taux de mortalité et d'annulation ne sont plus pris sur une base prudentielle sous SII.

Dans les états financiers, le calcul de la réserve de vieillissement est effectué contrat par contrat sur base d'une formule fermée. Pour les provisions techniques de SII, les calculs sont effectués à un niveau d'agrégation plus élevé puisque les contrats sont regroupés par tarif et les hypothèses de calcul sont calibrées à ce niveau et parfois encore plus globalement (i.e. la courbe de mortalité).

En ce qui concerne la provision pour primes futures, les contrats d'assurance groupe qui sont déjà renouvelés pour l'année suivante sont pris en compte sous SII contrairement aux états financiers.

En assurance vie, le facteur ayant le plus d'impact sur la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité II est la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA. À noter que l'incidence des taux d'intérêt est différente en assurance groupe et en assurance individuelle de par la nature différente des contrats.

Au-delà de l'impact global de la courbe des taux d'intérêt, des écarts récurrents sur les contrats d'assurance ont été soulevés. Certaines provisions deviennent également nulles dans le régime Solvabilité II. L'ensemble des explications est repris par les points suivants :

- Pour les contrats d'assurance groupe modélisés : la différence majeure est due à la courbe des taux d'intérêt, le portefeuille groupe modélisé contenant uniquement des produits d'épargne à taux garanti. Une autre différence qu'on observe est due à la structure de frais utilisée dans les projections. Lors du paramétrage des frais, la modélisation a visé à ce que les frais modélisés correspondent aux frais réels de la Société en année 1. Cependant, en vertu de l'application des limites contractuelles en assurance de groupe, seule une prime future est encaissée, car l'assureur pourrait contractuellement se défaire de ces contrats moyennant un préavis. Comme les chargements de ces produits sont inclus dans des primes qui sont exclues des projections (pas de chargements sur provisions en cours), la meilleure estimation (Best Estimate) de frais est supérieure à celle des chargements.
- Pour les contrats d'assurance individuelle, qui s'expliquent par la combinaison de la courbe des taux d'intérêt basse et des probabilités de décès qui se basent sur des tables de mortalité d'expérience dans Solvabilité II. En effet, les tarifications de la Société sont basées sur des tables prudentielles conformément à des notes techniques remises au Commissariat aux Assurances. Sous Solvabilité II, la Société utilise des tables d'expérience établies sur base de statistiques de la population assurée belgo-luxembourgeoise. Cette variation est plus importante au 31/12/2018 à cause d'un changement de modélisation.
- Les provisions additionnelles et les reports de primes figurant dans les comptes annuels deviennent nuls sous le régime Solvabilité II.

D.2.3.2. LALUX ASSURANCES

Le provisionnement des charges futures incombant à l'assureur est caractérisé par la prudence. Seule la connaissance approfondie d'un dossier permet d'évaluer la provision nécessaire avec précision. Aussi, pour le volume de petits sinistres ou pour des sinistres plus importants mais en début de règlement, la meilleure estimation des paiements futurs de l'assureur est bien inférieure à la réserve comptable dont il dispose pour y faire face, même si on l'incrémente encore de la marge de risque.

Vu par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que la réservation est prudente.

Ligne d'activité	Provision LUXGAAP (en EUR)	Best Estimate brutes (en EUR)	Différence entre Best Estimate et provisions comptables
Assurance de protection de revenu	11.845.778,71	460.304,60	-11.385.474,11
Assurance de responsabilité civile automobile	156.505.325,36	135.466.770,22	-21.038.555,14
Autre assurance des véhicules à moteur	49.683.116,89	15.541.815,11	-34.141.301,78
Assurance maritime, aérienne et transport	321.197,33	-76.350,70	-397.548,03
Assurance incendie et autres dommages aux biens	112.326.740,46	36.547.319,26	-75.779.421,20
Assurance de responsabilité civile générale	93.744.587,81	80.397.629,07	-13.346.958,74
Assurance de protection juridique	9.595.855,05	3.762.565,56	-5.833.289,49
Assurance assistance	723.735,62	474.212,58	-249.523,04
Assurance de pertes pécuniaires diverses	64,83	-203,98	-268,81

D.2.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Afin d'analyser les différences entre les provisions techniques utilisées à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers, les provisions techniques ont également été regroupées dans 4 lignes d'activité : les provisions techniques d'assurance individuelle modélisées (hors ULK), les provisions techniques d'assurance groupe modélisées (hors ULK), les provisions techniques des contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK) et les provisions techniques qui ne sont pas modélisées contrat par contrat à l'aide de notre outil informatique.

Le détail des écarts de provisions techniques par catégorie est repris dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Delta entre provisions LUXGAAP et Best Estimate (en EUR)	Explication qualitative pour les deltas matériels
Assurances individuelles (hors ULK)	-20.819.343,25	(2)
Assurances de Groupe (hors ULK)	10.822.372,99	(1)
Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK)	-38.252,80	
Provisions non modélisées (hors ULK)	-205.118.332,41	(3)
Total	-215.153.555,47	

Le facteur ayant le plus d'impact sur la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité II est la courbe des taux d'intérêts fournie par EIOPA. À noter que l'incidence des taux d'intérêt est différente en assurance groupe et en assurance individuelle de par la nature différente des contrats.

Au-delà de l'impact global de la courbe des taux d'intérêt, des écarts récurrents sur les contrats d'assurance ont été soulevés. Certaines provisions deviennent également nulles dans le régime Solvabilité II. L'ensemble des explications est repris par les points suivants :

1. Différence sur les contrats d'assurance groupe modélisés : la différence majeure est due à la courbe des taux d'intérêt, le portefeuille groupe modélisé contenant uniquement des produits d'épargne à taux garanti. Différence sur les contrats d'assurance individuelle, qui s'explique par la combinaison de la courbe des taux d'intérêt basse et des probabilités de décès qui se basent sur des tables de mortalité d'expérience dans Solvabilité II. En effet, les tarifications de la Société sont basées sur des tables prudentielles conformément à des notes techniques remises au Commissariat aux Assurances. Sous Solvabilité II, la Société utilise des tables d'expérience établies sur base de statistiques de la population assurée belgo-luxembourgeoise.
2. Les provisions additionnelles et les reports de primes figurant dans les comptes annuels deviennent nuls sous le régime Solvabilité II.

Les différences entre les valorisations des provisions techniques selon la loi sur les comptes annuels et la Directive Solvabilité II sont analysées à chaque évaluation.

D.2.3.4. LALUX RÉASSURANCES

Le provisionnement des charges futures incombant à l'assureur est caractérisé par la prudence. Seule la connaissance approfondie d'un dossier de la cédante permet d'évaluer la provision nécessaire avec précision. Aussi, pour le volume de petits sinistres ou pour des sinistres plus importants mais en début de règlement, la meilleure estimation des paiements futurs de la cédante est bien inférieure à la réserve comptable dont elle dispose pour y faire face. Les conditions de réassurance sont alors appliquées à ce Best Estimate pour obtenir le Best Estimate de la Société, incrémenté encore de la marge de risque.

D.2.3.5. DKV LUXEMBOURG

Pour les assurances de type NSLT, les différences de provisionnement entre SII et les états financiers diffèrent méthodologiquement. Pour cette dernière, une méthode de projection non-vie est appliquée.

Sous Solvabilité II les provisions pour les assurances de type SLT sont calculées en projetant tous les flux monétaires qui entrent en compte dans la valorisation des passifs. Cette projection diffère du calcul de la réserve de vieillissement correspondante dans les états financiers au travers des éléments suivants :

- sous SII, l'actualisation des flux se fait sous la courbe sans risque EIOPA et non au taux technique comme pour la réserve de vieillissement ;
- la valorisation sous SII prend en compte le mécanisme d'ajustement des primes suite à l'adaptation du coût du sinistre moyen par l'inflation médicale au fil de la projection ;
- les paramètres de risque de souscription ne sont plus pris sur une base prudentielle sous SII.

Dans les états financiers, le calcul de la réserve de vieillissement est effectué contrat par contrat sur base d'une formule fermée. Pour les provisions techniques de SII les calculs sont effectués à un niveau d'agrégation plus élevé puisque les contrats sont regroupés par tarif et les hypothèses de calcul sont calibrées à ce niveau et parfois encore plus globalement.

En ce qui concerne la provision pour primes futures, les contrats d'assurance groupe qui sont déjà renouvelés pour l'année suivante sont pris en compte sous SII contrairement aux états financiers.

D.2.4. Ajustement égalisateur

Au 31/12/2019, l'ajustement égalisateur n'est pas appliqué.

D.2.5. Correction pour volatilité

Au 31/12/2019, la correction pour volatilité n'est pas appliquée.

D.2.6. Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Au 31/12/2019, la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire n'est pas appliquée.

D.2.7. Déduction transitoire

Au 31/12/2019, la déduction transitoire n'est pas appliquée.

D.2.8. Description des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation

D.2.8.1. **LALUX GROUP**

Les seules créances en cours sont les soldes non régularisés avec les réassureurs au 31/12/2019. Conformément aux termes des traités de réassurance, ceux-ci sont apurés au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'élaboration des décomptes.

La Société n'a pas de véhicule de titrisation.

D.2.8.2. **LALUX ASSURANCES**

Les seules créances en cours sont les soldes non régularisés avec les réassureurs au 31/12/2019. Conformément aux termes des traités de réassurance, ceux-ci sont apurés au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'élaboration des décomptes.

La Société n'a pas de véhicule de titrisation.

D.2.8.3. **LALUX ASSURANCES-VIE**

Les créances en cours découlant des traités de réassurance n'ont pour objet que la gestion des sinistres. Néanmoins, les décomptes de réassurance étant effectués sur base annuelle, le poste se révèle usuellement nul ou non matériel. Des paiements au comptant sont prévus dans certains traités de la Société, mais n'ont encore jamais dû intervenir.

Par ailleurs, la Société n'a pas de véhicule de titrisation.

D.2.8.4. **LALUX RÉASSURANCES**

La Société n'a pas de véhicule de titrisation, ni de créance découlant de contrats de réassurance.

D.2.8.5. **DKV LUXEMBOURG**

La Société n'a pas de créances découlant de contrats de réassurance ni de véhicules de titrisation.

D.2.9. Changement important d'hypothèses

D.2.9.1. LALUX GROUP

En assurance vie, les hypothèses non économiques du modèle de projection ont été revues conformément aux procédures mises en place : les taux de rachat et de dépense ont été revus sur base des données internes et des tables de mortalité plus récentes ont été construites.

En assurance santé, la calibration des paramètres du modèle de projection des flux de trésorerie SLT, ainsi que la prise en compte des frontières des contrats ont été revues afin de mieux refléter le portefeuille de la Société.

D.2.9.2. LALUX ASSURANCES

Aucun changement d'hypothèse pertinente n'a été pratiqué dans le calcul des provisions techniques par rapport à la précédente période de référence.

D.2.9.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Nos procédures prévoient une analyse systématique des hypothèses de projection et une recalibration de celles-ci si une différence matérielle existe entre le modèle et les observations réelles.

En assurance groupe, un changement de modèle a été effectué au 31/12/2019. Par le passé, la modélisation des engagements en assurance groupe se faisait jusqu'à extinction du portefeuille en tenant compte d'une prime future. A partir du 31/12/2019, la projection s'arrête tel que décrit au point 3.(a) de l'article 18 du Règlement délégué, c'est-à-dire après la première année de projection. Ce changement engendre une diminution de 118 millions des Best Estimates en assurance groupe, ce qui compense même l'augmentation naturelle des BE provenant de l'accroissement des engagements et la baisse de la courbe de taux entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019.

D.2.9.4. LALUX RÉASSURANCES

Aucun changement d'hypothèse pertinente n'a été pratiqué dans le calcul des provisions techniques par rapport à la précédente période de référence.

D.2.9.5. DKV LUXEMBOURG

La calibration des paramètres du modèle de projection des flux de trésorerie utilisé pour le calcul du Best Estimate SLT et du SCR souscription SLT a été revu afin de mieux refléter le portefeuille de la Société. La projection des flux a désormais été limitée à l'instant du premier ajustement de primes pour tenir compte des frontières des contrats. Les hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques ont été mises à jour sur base des informations de marché et des données de portefeuille les plus récentes.

D.3. Autres passifs

D.3.1. Valeur des autres passifs pour chaque catégorie importante des autres passifs

D.3.1.1. LALUX GROUP

Au 31/12/2019, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)		Valeur Solvabilité II
Autres provisions techniques		0,00
Passifs éventuels		0,00
Provisions autres que les provisions techniques		17.438.856,55
Provisions pour retraite		5.295.315,68
Dépôts des réassureurs		52.379.861,78
Passifs d'impôts différés		131.333.417,84
Produits dérivés		0,00
Dettes envers des établissements de crédit		0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		31.371.475,17
Dettes nées d'opérations de réassurance		1.820.630,09
Autres dettes (hors assurance)		14.845.431,34
Passifs subordonnés	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0,00
	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		2.774.114,72
Total des autres passifs		257.259.103,17

D.3.1.2. LALUX ASSURANCES

Au 31/12/2019, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs (en EUR)		Valeur Solvabilité II
Autres provisions techniques		0,00
Passifs éventuels		0,00
Provisions autres que les provisions techniques		12.287.690,46
Provisions pour retraite		4.200.770,11
Dépôts des réassureurs		52.032.871,43
Passifs d'impôts différés		41.926.948,17
Produits dérivés		0,00
Dettes envers des établissements de crédit		0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		19.785.082,42
Dettes nées d'opérations de réassurance		1.306.336,00
Autres dettes (hors assurance)		8.820.727,86
Passifs subordonnés	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0,00
	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		1.825.875,40
Total des autres passifs		142.186.301,85

D.3.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Au 31/12/2019, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

	31/12/2019 (en EUR)
Provisions pour autres risques et charges	1.541.208,50
Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	0,00
Dépôts reçus des réassureurs	346.990,35
Dettes	17.677.853,65
Comptes de régularisation.	948.239,32
Total	20.514.291,82

D.3.1.4. LALUX RÉASSURANCES

Au 31/12/2019, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II sont reprises dans le tableau S.02.01.02, en annexe de ce rapport.

D.3.1.5. **DKV LUXEMBOURG**

Au 31/12/2019, les valeurs des autres passifs du bilan Solvabilité II étaient les suivantes :

Passifs		Valeur Solvabilité II (en EUR)
Autres provisions techniques		0,00
Passifs éventuels		0,00
Provisions autres que les provisions techniques		3.663.502,98
Provisions pour retraite		914.942,00
Dépôts des réassureurs		0,00
Passifs d'impôts différés		10.752.570,92
Produits dérivés		0,00
Dettes envers des établissements techniques		0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		269.916,15
Dettes nées d'opérations de réassurance		0,00
Autres dettes (hors assurance)		680.178,99
Passifs subordonnés		0,00
	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0,00
	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		0,00
Total des autres passifs		16.281.111,04

D.3.2. Description des bases, méthodes et hypothèses principales pour chaque catégorie importante des autres passifs

D.3.2.1. LALUX GROUP

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon les lois sur les comptes annuels. Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II ». Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité. Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) devient nul sous le régime Solvabilité II.

D.3.2.2. LALUX ASSURANCES

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon les lois sur les comptes annuels. Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II ». Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité. Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) devient nul sous le régime Solvabilité II.

D.3.2.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon les lois sur les comptes annuels. Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II » (poste A.IV.bis du bilan au 31/12 de la période de référence selon les comptes annuels et selon les spécifications solvabilité II remis au Commissariat aux Assurances). Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité. Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) devient nul sous le régime Solvabilité II.

D.3.2.4. LALUX RÉASSURANCES

Du fait de leur faible matérialité, la majorité des autres passifs ont été évalués selon les lois sur les comptes annuels. Néanmoins, des provisions pour risques et charges sont comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

Pour les postes « Autres passifs » dont la valorisation est différente de la valorisation de la loi sur les comptes annuels, la technique de valorisation est décrite ci-dessous.

a. Dettes d'impôts latentes (provision pour impôts différés)

Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques (nul dans le cas de la Société),
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

b. Autres provisions pour impôts

Le montant de la provision se retrouvant au passif des comptes annuels représente le montant des provisions d'impôts IRC, ICC et IF de l'exercice en cours.

D.3.2.5. DKV LUXEMBOURG

Le poste « Autres provisions techniques » regroupe la provision pour annulation et la provision pour droit de continuation.

Ces provisions sont valorisées à zéro sous Solvabilité II puisque l'on se trouve en situation de run-off.

Les provisions autres que provisions techniques ainsi que les dettes liées ou non à l'activité d'assurance sont valorisées de la même manière que dans les comptes statutaires. Elles n'ont pas de valeur réelle de marché au sens propre, mais ces passifs financiers pourraient être transférés à ces valeurs statutaires.

Les engagements de pension du personnel sont valorisés à une valeur de marché en suivant les normes comptables internationales IAS 19. Cette valeur est reprise dans le bilan annuel IFRS. Les impôts différés sous Solvabilité II sont calculés en appliquant le taux de taxation en vigueur en date du reporting au montant total de réévaluation entre les valeurs SII et statutaires.

D.3.3. Explication quantitative et qualitative des différences par catégorie importante d'autres passifs

D.3.3.1. LALUX GROUP

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels.

Le poste « Provisions pour retraite » est évalué en valeur de marché selon la norme IFRS IAS 19 en appliquant les hypothèses IAS19 d'un acteur de référence dans le domaine IFRS de la place du Luxembourg. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.

Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante. Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

D.3.3.2. LALUX ASSURANCES

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels :

Le poste « Provisions pour retraite » est évalué en valeur de marché selon la norme IFRS IAS 19 en appliquant les hypothèses IAS19 d'un acteur de référence dans le domaine IFRS de la place du Luxembourg. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.

Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante. Les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- Ajustement des autres postes d'actifs,
- Ajustement des provisions techniques,
- Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

et le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan SolvabilitéII), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Ainsi, le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

D.3.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Les différences de valorisation des autres passifs sont intégralement expliquées par la prise en compte de dettes d'impôts latentes et d'une valorisation différente des provisions pour pensions, tel qu'expliqué dans la section précédente.

D.3.3.4. LALUX RÉASSURANCES

Les différences de valorisation des autres passifs sont intégralement expliquées par la prise en compte de dettes d'impôts latentes, tel qu'expliqué dans la section précédente.

D.3.3.5. DKV LUXEMBOURG

Les différents postes des états financiers sont identifiés afin de déterminer la base technique adéquate à appliquer pour la valorisation sous Solvabilité 2. Les éléments dont la nature qualitative relève purement d'un excès de prudence sont exclus comme prescrits par les guidances de la réglementation. Les autres différences de valorisation des « Autres passifs » sont les impôts différés et les engagements de pension du personnel. La valorisation des engagements de pension suit les normes comptables IAS19 où les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont les meilleures estimations faites par l'entreprise des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Cette notion de meilleure estimation est en ligne avec l'attente de la Directive Solvabilité 2.

Les impôts différés apparaissent sous Solvabilité 2 suite à la comptabilisation des plus ou moins-values latentes sur les actifs et des réévaluations à la baisse des provisions techniques.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Il n'y a pas de méthodes de valorisation alternatives outre les éléments indiqués dans les sections précédentes.

D.5. Autres informations

Aucune autre information concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à apporter pour la période de référence.

E. GESTION DU CAPITAL

Le principe des 4 yeux est appliqué pour les valeurs estimées dans les sections suivantes.

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

Objectifs

LALUX GROUP a mis en place une politique de gestion du capital conformément à l'article 44 de la Directive 2009/138/CE et en particulier une politique écrite concernant la gestion du capital en référence à l'article 297 du Règlement délégué. L'objectif est de promouvoir une approche prévoyante et prudente de régulation dans la planification, la classification, l'évaluation, l'usage, la distribution et la mise à jour du capital à l'horizon 2018 à 2020. Pour cela, la politique établit une approche structurée de la gestion du capital.

Les objectifs spécifiques de cette politique sont les suivants :

- Fournir un cadre de principes pour la gestion du capital auquel les sociétés du LALUX GROUP adhèrent afin d'assurer à tout moment la classification correcte des éléments constitutifs et un niveau de fonds propres répondant aux exigences applicables,
- Assurer que les activités du plan de gestion du capital soient conduites et implémentées d'une manière cohérente, approuvée et contrôlée,
- Assurer que les conditions relatives à chaque élément de fonds propres soient claires et sans équivoque quant aux critères à remplir,
- Prendre en considération l'impact de distributions de dividendes sur la composition des fonds propres,
- Identifier, documenter et engager les mesures qui seront décalées ou annulées suite à la distribution de dividendes,
- Contrôler l'émission de nouveaux éléments de fonds propres en concordance avec le plan de gestion du capital à moyen terme,
- Définir des rôles et responsabilités afin d'assurer que les expositions aux risques de capital actuels et à venir soient identifiées, mesurées, surveillées, traitées et suivies de façon appropriée,
- Soutenir et encourager les responsabilités en gestion du capital ainsi que la communication avec les parties prenantes,
- Mesurer les activités de gestion du capital, et
- Établir une communication relative à la gestion du capital envers le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration.

Politique

La politique de gestion du capital a été approuvée par le Conseil d'Administration des sociétés opérationnelles du Groupe LALUX et est revue annuellement.

Procédures

Des procédures relatives à la gestion du capital ont été mises en place.

Selon le profil de risque des sociétés, le principe de proportionnalité s'applique dans l'allègement des procédures liées à la gestion du capital et de la formalisation.

Le système de gestion du capital applicable aux sociétés du Groupe LALUX garantit que les éléments de fonds propres, tant lors de l'émission qu'ultérieurement, répondent aux exigences du régime applicable en matière de capital et de distribution, et soient classés correctement par rapport aux exigences du régime applicable.

Le système de gestion du capital couvre au moins la classification et la réévaluation.

Approche

La revue de la qualité et de la classification des fonds propres est faite annuellement. Le processus de distribution de dividendes est basé sur une approche prudente et vise la continuité à moyen terme.

Changement survenu sur la période de référence

Il n'y a pas eu de changement majeur sur la période de référence.

E.1.2. Informations sur la structure, le montant, la qualité et l'éligibilité des fonds propres

E.1.2.1. LALUX GROUP

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous représente des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2019				31/12/2018			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	175.000.000,00	175.000.000,00	0,00	0,00	175.000.000,00	175.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	173.179.506,60	173.179.506,60	0,00	0,00	173.935.656,44	173.935.656,44	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	474.742.279,21	474.742.279,21	0,00	0,00	378.561.385,40	378.561.385,40	0,00	0,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	846.046.785,81	846.046.785,81	0,00	0,00	727.497.041,84	727.497.041,84	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	23.125.000,00	23.125.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	822.921.785,81	822.921.785,81	0,00	0,00	727.497.041,84	727.497.041,84	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	822.921.785,81	822.921.785,81	0,00	0,00	727.497.041,84	727.497.041,84	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	822.921.785,81	822.921.785,81	0,00	0,00	727.497.041,84	727.497.041,84	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouvelles obligations et d'échéances et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2018, ainsi que de l'augmentation des provisions techniques non-vie.

E.1.2.2. LALUX ASSURANCES

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous représente des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2019				31/12/2018			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	100.000.000,00	100.000.000,00	0,00	0,00	100.000.000,00	100.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	284.526.667,80	284.526.667,80	0,00	0,00	264.133.624,82	264.133.624,82	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	405.151.667,80	405.151.667,80	0,00	0,00	383.383.624,82	383.383.624,82	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	20.625.000,00	20.625.000,00	0,00	0,00	19.250.000,00	19.250.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000.000,00	100.000.000,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	364.133.624,82	364.133.624,82	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	364.133.624,82	364.133.624,82	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	364.133.624,82	364.133.624,82	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouvelles obligations et d'échéances et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2018, ainsi que de l'évolution des provisions techniques Non-Vie.

E.1.2.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous représente des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2019				31/12/2018			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	50.000.000,00	50.000.000,00	0,00	0,00	50.000.000,00	50.000.000,00	0,00	0,00
Primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	360.314.898,26	360.314.898,26	0,00	0,00	252.415.890,51	252.415.890,51	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	414.314.898,26	414.314.898,26	0,00	0,00	318.665.890,51	318.665.890,51	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	4.000.000,00	4.000.000,00	0,00	0,00	16.250.000,00	16.250.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	302.415.890,51	302.415.890,51	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	302.415.890,51	302.415.890,51	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	302.415.890,51	302.415.890,51	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouvelles obligations et d'échéances et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2018 ainsi que de la variation des provisions techniques vie.

E.1.2.4. LALUX RÉASSURANCES

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau S.23.01.01 - en annexe de ce rapport - représente des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence.

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

E.1.2.5. DKV LUXEMBOURG

Pour chaque niveau de fonds propres, le tableau ci-dessous représente des informations sur la structure, le montant et la qualité des fonds propres à la fin de la période de référence et à la fin de la précédente période de référence.

en EUR	31/12/2019				31/12/2018			
	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capital souscrit	4.957.870,49	4.957.870,49	0,00	0,00	4.957.870,49	4.957.870,49	0,00	0,00
Primes d'émission	1.760.428,26	1.760.428,26	0,00	0,00	1.760.428,26	1.760.428,26	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	43.312.237,94	43.312.237,94	0,00	0,00	35.264.550,64	35.264.550,64	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	44.982.849,39	44.982.849,39	0,00	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0,00	0,00	0,00	0,00	3.000.000,00	3.000.000,00	0,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6.718.298,75	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	41.982.849,39	41.982.849,39	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	41.982.849,39	41.982.849,39	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	41.982.849,39	41.982.849,39	0,00	0,00

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont tous classés dans le « tier » 1.

Pour la période de référence, des dividendes ont été distribués à la différence de la période de référence précédente.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la revue du modèle de projection des flux de trésorerie dans le cadre du calcul du Best Estimate SLT, de la variation dans le portefeuille titres et de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2018.

E.1.3. Capital et primes d'émission

Il n'y a pas eu émission de fonds propres au cours de la période de référence.

E.1.4. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation comprend les principaux éléments suivants :

- L'excédent d'actif sur le passif,

- Les dividendes prévisibles, et
- Les autres éléments de fonds propres de base.

L'excédent d'actif sur le passif contient les éléments mentionnés dans le tableau du point E.1.11. Les autres éléments de fonds propres de base correspondent à la somme du capital souscrit et de la prime d'émission.

E.1.5. Créance subordonnée

La Société n'a pas de créance subordonnée.

E.1.6. Éléments déduits des fonds propres

LALUX GROUP ne détient aucune participation dans des établissements de crédit ou des établissements financiers, ou des entreprises d'investissement. Par conséquent, les éléments déduits des fonds propres de base au titre de participation, conformément à l'article 68 du Règlement délégué, sont nuls.

E.1.7. Fonds propres auxiliaires

LALUX GROUP ne détient aucun élément de fonds propre auxiliaire.

E.1.8. Mécanisme d'absorption des pertes sur le capital

Aucun mécanisme d'absorption des pertes sur le capital n'a été défini. Il s'agit de suivre l'évolution des risques en fonction du profil de risque du LALUX GROUP, décliné en appétit au risque au niveau agrégé puis en tolérances et limites. En cas de sous-couverture, un plan d'action comprenant des mesures correctrices sera déclenché. Différents types de mesures correctrices peuvent être activés en fonction des circonstances, telles qu'une augmentation du capital ou un recours à un volume de réassurance plus important.

E.1.9. Fonds propres éligibles

E.1.9.1. LALUX GROUP

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	822.921.785,81	822.921.785,81	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	822.921.785,81	822.921.785,81	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

E.1.9.2. LALUX ASSURANCES

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

E.1.9.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

E.1.9.4. LALUX RÉASSURANCES

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné dans le tableau S.23.01.01, en annexe du rapport.

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

E.1.9.5. DKV LUXEMBOURG

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis par niveau est donné ci-dessous :

en EUR	Total	Tier 1 - illimité	Tier 1 - limité	Tier 2	Tier 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	0,00

Le montant des fonds propres de base éligibles pour couvrir le minimum de capital requis est égal à celui pour couvrir le capital de solvabilité requis.

E.1.10. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Les éléments de fonds propres de base de la Société sont classés au niveau 1 conformément à l'article 94 de la Directive 2009/138/CE et ne sont pas soumis aux mesures transitoires.

E.1.11. Explication sur les différences de valorisation des fonds propres

E.1.11.1. LALUX GROUP

Cadre de valorisation	Poste bilantaire	31/12/2019 (en EUR)
Fonds propres dans les états financiers	Capital souscrit	175.000.000,00
	Primes d'émission	173.179.506,60
	Réserves	127.078.926,60
	Réserve légale	17.500.000,00
	Autres réserves	109.578.926,60
	Résultats reportés	0,00
	Résultat de l'exercice	-9.102.121,49
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	0,00
	Total des capitaux propres	466.156.311,71
	Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit
Primes d'émission		173.179.506,60
Réserve de réévaluation		0,00
Réserves		127.078.926,60
Réserve légale		17.500.000,00
Autres réserves		109.578.926,60
Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II		379.890.474,10
Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques		-32.856.887,06
Ajustement des autres postes d'actifs		209.549.768,18
Ajustement des provisions techniques		335.468.798,13
Ajustement des autres postes de passif		-132.271.205,15
Résultats reportés		0,00
Résultat de l'exercice		-9.102.121,49
Excédent d'actif sur passif		846.046.785,81

Les réserves de réconciliation de la loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.
- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.

- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

E.1.11.2. LALUX ASSURANCES

Cadre de valorisation	Poste bilantaire	31/12/2019 (en EUR)
Fonds propres dans les états financiers	Capital souscrit	100.000.000,00
	Réserves	160.669.357,71
	Réserve légale	10.000.000,00
	Autres réserves	150.669.357,71
	Résultats reportés	48.213,60
	Résultat de l'exercice	23.157.665,26
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	16.048.908,34
	Total des capitaux propres	299.924.144,91
Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit	100.000.000,00
	Réserve de réévaluation	0,00
	Réserves	160.669.357,71
	Réserve légale	10.000.000,00
	Autres réserves	150.669.357,71
	Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II	121.276.431,23
	Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques	-61.930.268,84
	Ajustement des autres postes d'actifs	99.025.792,14
	Ajustement des provisions techniques	110.610.276,74
	Ajustement des autres postes de passif	-26.429.368,82
	Résultats reportés	48.213,60
	Résultat de l'exercice	23.157.665,26
	Excédent d'actif sur passif	405.151.667,80

Les réserves de réconciliation de la loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.
- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

E.1.11.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Cadre de valorisation	Poste bilantaire	31/12/2019 (en EUR)
Fonds propres dans les états financiers	Capital souscrit	50.000.000,00
	Réserves	77.007.239,01
	Réserve légale	5.000.000,00
	Autres réserves	72.007.239,01
	Résultats reportés	20.330,11
	Résultat de l'exercice	4.442.715,74
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	38.896.244,87
	Total des capitaux propres	170.366.529,73
Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit	50.000.000,00
	Réserve de réévaluation	0,00
	Réserves	77.007.239,01
	Réserve légale	5.000.000,00
	Autres réserves	72.007.239,01
	Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II	282.844.613,40
	Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques	-957.162,83
	Ajustement des autres postes d'actifs	148.193.780,58
	Ajustement des provisions techniques	194.515.529,84
	Ajustement des autres postes de passif	-58.907.534,19
	Résultats reportés	20.330,11
	Résultat de l'exercice	4.442.715,74
	Excédent d'actif sur passif	414.314.898,26

Les réserves de réconciliation de la loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.
- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

E.1.11.4. LALUX RÉASSURANCES

L'écart entre les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité s'explique par la nature même des deux méthodes d'évaluation : la valeur reprise dans les comptes annuels se base sur la valeur d'acquisition historique diminuée des amortissements tandis que la valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des investissements. Les réserves de réconciliation évaluation Solvabilité II comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : nul, car pas de rétrocession,
- Ajustement des autres postes d'actifs : les investissements sont valorisés en valeur de marché,
- Ajustement des provisions techniques : des méthodes statistiques sont appliquées ainsi que l'ajout d'une marge de risque,
- Ajustement des autres postes de passif : une valorisation des impôts différés s'ajoute.

E.1.11.5. DKV LUXEMBOURG

Cadre de valorisation (en EUR)	Poste bilantaire	31/12/2019
Fonds propres dans les états financiers	Capital souscrit	4.957.870,49
	Prime d'émission	1.760.428,26
	Réserves	5.318.387,05
	Résultats reportés	2.385.463,66
	Résultat de l'exercice	4.505.874,76
	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	865.934,00
	Total des capitaux propres	19.793.958,22
Excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité	Capital souscrit	4.957.870,49
	Prime d'émission	1.760.428,26
	Réserves	5.318.387,05
	Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité 2	31.102.512,47
	Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques	5.297,83
	Ajustement des autres postes d'actifs	6.324.408,38
	Ajustement des provisions techniques	35.025.437,18
	Ajustement des autres postes de passif	-10.252.630,92
	Résultats reportés	2.385.463,66
	Résultat de l'exercice	4.505.874,76
Excédent d'actif sur passif	50.030.536,69	

Les réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité 2 comprennent :

- Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.

- Ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- Ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.
- Ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

E.1.12. Restriction relative à la disponibilité et transférabilité des fonds propres

Tous les éléments des fonds propres sont disponibles, non subordonnés et sans limite de durée. Aucune restriction relative à la disponibilité et à la transférabilité des fonds propres n'existe.

E.1.13. Ratios de solvabilité supplémentaires

La Société ne requiert pas de ratio de solvabilité supplémentaire.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Capital de solvabilité requis par module de risque

E.2.1.1. LALUX GROUP

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	293.415.383,75
Crédit	22.936.287,16
Souscription Vie	52.995.579,64
Souscription Santé	22.980.838,27
Souscription Non-Vie	195.270.008,50
Opérationnel	17.507.550,16

E.2.1.2. LALUX ASSURANCES

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	102.594.086,25
Crédit	20.615.740,30
Souscription Vie	0,00
Souscription Santé	4.282.027,77
Souscription Non-Vie	133.595.521,19
Opérationnel	8.553.034,88

E.2.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Risque de souscription Vie	52.995.579,64
Risque de marché	201.094.739,72
Risque de crédit	2.156.798,90
Risque opérationnel	7.416.373,07

E.2.1.4. LALUX RÉASSURANCES

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme repris dans les tableaux S.25.01.21, en annexe de ce rapport.

E.2.1.5. DKV LUXEMBOURG

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Module de risque	Capital de solvabilité requis (en EUR)
Marché	15.649.409,11
Crédit	803.370,00
Souscription Vie	0,00
Souscription Santé	20.795.085,32
Souscription Non-Vie	0,00
Opérationnel	1.545.851,00

E.2.2. Minimum de capital requis

E.2.2.1. LALUX GROUP

Pour le calcul du capital minimum requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Les provisions techniques sans marge de risque pour les engagements non-vie après déduction des cessions découlant des traités de réassurance,
- Les primes émises durant l'exercice, toutes branches confondues, durant les 12 derniers mois, après déduction des primes de réassurance.

Le minimum absolu du capital minimum requis est de 6.200.000,00 euros, comme indiqué dans le Règlement délégué.

E.2.2.2. LALUX ASSURANCES

Pour le calcul du capital minimum requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Les provisions techniques sans marge de risque pour les engagements Non-Vie après déduction des cessions découlant des traités de réassurance,
- Les primes émises durant l'exercice, toutes branches confondues, durant les 12 derniers mois, après déduction des primes de réassurance.
- Le minimum absolu du capital minimum requis est de 3.700.000,00 euros, comme indiqué dans le Règlement délégué.

E.2.2.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Pour le calcul du minimum de capital requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Le Best Estimate (BE) total net de réassurance et net de provision sans participation bénéficiaire (PB) pour les contrats avec PB,
- Le BE pour PB discrétionnaire future,
- Le BE total net de réassurance pour les contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances, et
- Le BE pour les contrats sans PB et pour la réassurance acceptée net de la part des réassureurs.

Le minimum absolu du capital minimum requis est de 3.700.000,00 euros, comme indiqué dans le Règlement délégué.

E.2.2.4. LALUX RÉASSURANCES

Pour le calcul du minimum de capital requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, les données utilisées sont :

- Les provisions techniques sans marge de risque pour les engagements Non-Vie après déduction des cessions découlant des traités de réassurance,
- Les primes émises durant l'exercice, toutes branches confondues, durant les 12 derniers mois.

Le minimum absolu du capital minimum requis est de 3.600.000,00 euros, comme indiqué dans le Règlement délégué.

E.2.2.5. DKV LUXEMBOURG

Pour le calcul du minimum de capital requis linéaire, en dehors des paramètres de calibration définis par EIOPA, il se base sur les montants des provisions techniques sans marge de risque après déduction de la réassurance pour les lignes métiers SLT et NSLT, et des primes émises durant les 12 derniers mois après déduction des primes de réassurance pour la ligne métier. Le minimum absolu du capital minimum requis est de 2.500.000,00 euros, comme indiqué dans le Règlement délégué.

E.2.3. Évolution du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis

E.2.3.1. LALUX GROUP

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2019	31/12/2018
Capital minimum requis	94,72	84,17
Capital de solvabilité requis	320,55	266,55

Les changements importants dans le capital de solvabilité requis pendant la période de référence sont liés :

- Au risque de marché,
- Au risque de souscription non-vie et
- Au risque de défaut de la contrepartie.

Le risque de marché a augmenté et s'explique principalement par la hausse du risque sur actions suite à l'évolution du marché en fin d'année.

Le risque de souscription non-vie a augmenté suite à la hausse du risque de catastrophe.

Le risque de défaut de la contrepartie se trouve en augmentation suite à une exposition plus importante par rapport aux réassureurs liée aux sinistres exceptionnels en Incendie et aux événements liés aux périls climatiques de l'année.

Finalement, l'augmentation du capital de solvabilité requis de base est en partie compensée par l'ajustement pour impôts différés. Le capital de solvabilité requis final est ainsi augmenté de 20,26 % durant l'année 2019. Avec la croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis, le ratio de solvabilité passe de 272,93 % au 31/12/2018 à 256,72 % au 31/12/2019. Le capital minimum requis a augmenté de 12,53 % durant l'année 2019.

E.2.3.2. LALUX ASSURANCES

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2019	31/12/2018
Capital minimum requis	41,50	36,95
Capital de solvabilité requis	165,99	147,78

Les changements importants dans le capital de solvabilité requis pendant la période de référence sont liés :

- Au risque de marché,
- Au risque de souscription et
- Aux ajustements.

Le risque de marché a augmenté et s'explique principalement par la hausse du risque sur actions suite à l'évolution du marché en fin d'année.

Le risque de souscription a augmenté suite à la hausse du risque de catastrophe.

Le capital de solvabilité requis final est ainsi augmenté de 12,3 % durant l'année 2019. Avec la croissance des fonds propres en couverture du capital de solvabilité requis, le ratio de solvabilité passe de 246,40 % au 31/12/2018 à 231,66 % au 31/12/2019. Le capital minimum requis a augmenté de 12,3 % durant l'année 2019.

E.2.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2019	31/12/2018
Capital minimum requis	41,00	34,74
Capital de solvabilité requis	164,00	138,95

Le capital de solvabilité requis augmente principalement à cause du risque d'action qui a quasi doublé entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019. Le capital minimum requis augmente mécaniquement de la même proportion, car il est actuellement égal au minimum requis par la formule standard à savoir 25% du capital de solvabilité requis.

E.2.3.4. LALUX RÉASSURANCES

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis de la Société sont repris dans le tableau S.23.01.01.01 - en annexe de ce rapport - pour la période de référence.

Les changements importants dans le capital de solvabilité requis pendant la période de référence sont liés :

- Au risque de marché et
- Au risque de contrepartie.

Le risque de marché a augmenté suite à l'acquisition de nouveaux actifs.

La risque de contrepartie diminue suite à une baisse des positions cash.

E.2.3.5. DKV LUXEMBOURG

Le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis de la Société évoluent au cours de la période de référence, comme suit :

en millions d'EUR	31/12/2019	31/12/2018
Minimum de capital requis	5,72	6,55
Capital de solvabilité requis	22,88	26,19

Les changements importants dans le capital de solvabilité requis pendant la période de référence sont liés :

- Au risque de marché :
 - Impact de la courbe de taux sans risque.
 - Évolution des marchés financiers.
- Aux risques de souscription santé SLT : Cette variation est primordialement due à la revue du modèle de projection des flux de trésorerie dans le calcul du Best Estimate SLT et la mise à jour des hypothèses de projection.
- Aux risques de souscription santé NSLT : le risque de réserve est impacté avec la mise à jour du Best Estimate.

E.2.4. Simplifications utilisées dans la formule standard

Pour les activités d'assurance non-vie :

Le risque de crédit est soumis à une simplification permettant d'attribuer un capital à risque à chaque réassureur, en répartissant la différence entre le capital à risque de souscription global tenant compte de l'effet d'atténuation lié à la réassurance, et celui obtenu sans prendre en compte cette atténuation.

Pour les activités d'assurance-vie:

La Société utilise des simplifications dans le cadre du calcul de la formule standard pour lesquels la modélisation est complexe en comparaison au risque supporté. Ceci concerne les sous-modules de risque d'invalidité et partiellement les risques de mortalité et de catastrophe. En effet, pour ces deux derniers modules, la simplification est exclusivement utilisée sur le portefeuille d'assurance de groupe.

Une simplification peut être utilisée à condition que les conditions suivantes soient remplies :

- La simplification est proportionnelle à la nature, l'ampleur et la complexité des risques auxquels s'expose l'entreprise, et
- Le calcul standard du risque concerné est complexe pour l'entreprise.

La nature d'un risque peut être définie comme le type de risque, c'est-à-dire la prise en compte du profil du risque de la ligne de métier ou de la branche, par exemple engagement court ou long, ou sévérité haute ou basse. L'ampleur d'un risque est l'évaluation de la taille d'un risque de manière absolue ou relative par rapport au risque global que l'entreprise supporte, voire dans un second temps (si l'ampleur du risque est importante à ce niveau) par rapport au marché luxembourgeois (acteurs vie ayant un profil similaire à celui de l'entreprise). La complexité se caractérise par la difficulté à mettre en évidence les conséquences d'un risque. La complexité d'un risque peut être liée à sa nature, c'est-à-dire la disponibilité des données, ou à son ampleur, c'est-à-dire l'évolution inconnue des prestations.

Sur base de ces trois définitions, une analyse de proportionnalité quantitative et/ou qualitative est effectuée annuellement pour chacune des simplifications utilisées par la Société.

Pour les activités d'assurance santé et de réassurance, aucune simplification, à part celle relative à la marge de risque mentionnée dans les sections précédentes, n'est appliquée.

E.2.5. Utilisation de paramètres propres

La Société n'utilise pas de paramètre propre pour les calculs de la formule standard.

E.2.6. Non-divulgence de l'exigence de capital supplémentaire ou de l'effet des paramètres spécifiques

La Société n'a pas fait usage de la faculté de non-divulgence de l'exigence de capital supplémentaire ou de l'effet des paramètres spécifiques.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La Société n'utilise pas la méthode du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Société n'utilise pas de modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Après les calculs du capital minimum requis et du capital de solvabilité requis, les résultats sont confrontés aux fonds propres exigibles :

- Les principales conditions/hypothèses de ces calculs sont :
 - Sur base des valeurs au bilan ainsi que l'évaluation des risques au 31/12/2019,
 - À un niveau de confiance d'au moins 99,5 %,
 - Sur un horizon d'un an.
- Les modules de risque applicables sont calculés et sont les suivants :
 - Souscription Non-Vie,
 - Souscription Vie
 - Souscription Santé,
 - Crédit,
 - Marché, et
 - Opérationnel.
- Les résultats de ces calculs confirment que les niveaux actuels de capitaux sont suffisants.

Au cours de la période de référence, le montant des fonds propres est adéquat par rapport au niveau de risque auquel la Société est exposée. Les fonds propres exigibles sont toujours supérieurs au capital minimum requis et au capital de solvabilité requis.

E.6. Autres informations

Aucune autre information concernant la gestion du capital n'est à apporter pour la période de référence.

F. ANNEXES

F.1. Rapports quantitatifs

F.1.1.1. LALUX GROUP

- S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value	
		C0010	
Assets			
	Goodwill	R0010	
	Deferred acquisition costs	R0020	
	Intangible assets	R0030	
	Deferred tax assets	R0040	0,00
	Pension benefit surplus	R0050	
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
		R0070	2.308.834.626,54
	Property (other than for own use)	R0080	0,00
	Holdings in related undertakings, including participations	R0090	177.849.968,56
		R0100	1.952.272,88
	Equities	R0110	0,00
	Equities - listed	R0120	1.952.272,88
	Equities - unlisted	R0130	1.558.090.494,47
	Bonds	R0140	438.513.986,14
	Government Bonds	R0150	1.113.565.030,00
	Corporate Bonds	R0160	6.011.478,33
	Structured notes	R0170	0,00
	Collateralised securities	R0180	410.661.105,58
	Collective Investments Undertakings	R0190	0,00
	Derivatives	R0200	160.280.785,05
	Deposits other than cash equivalents	R0210	0,00
	Other investments	R0220	73.818.939,56
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0230	59.337.030,91
	Loans and mortgages	R0240	133.190,00
	Loans on policies	R0250	0,00
	Loans and mortgages to individuals	R0260	59.203.840,91
	Other loans and mortgages	R0270	38.579.670,35
	Reinsurance recoverables from:	R0280	39.189.842,83
	Non-life and health similar to non-life	R0290	39.296.224,30
	Non-life excluding health	R0300	-106.381,47
	Health similar to non-life	R0310	-610.172,48
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0320	0,00
	Health similar to life	R0330	-610.172,48
	Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0340	0,00
	Life index-linked and unit-linked	R0350	0,00
	Deposits to cedants	R0360	26.141.879,86
	Insurance and intermediaries receivables	R0370	0,00
	Reinsurance receivables	R0380	29.631.219,89
	Receivables (trade, not insurance)	R0390	
	Own shares (held directly)	R0400	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0410	88.256.468,17
	Cash and cash equivalents	R0420	27.550,00
	Any other assets, not elsewhere shown	R0500	2.624.627.385,28
	Total assets		

Liabilities			R0510	329.427.656,93	
			R0520	324.930.248,18	
	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
			Best Estimate	R0540	272.113.757,11
			Risk margin	R0550	52.816.491,07
		Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole	R0560	4.497.408,75
			Best Estimate	R0570	0,00
			Risk margin	R0580	834.995,06
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole	R0590	3.662.413,69
			Best Estimate	R0600	1.118.059.378,50
			Risk margin	R0610	41.929.822,18
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
			Best Estimate	R0630	19.821.452,30
			Risk margin	R0640	22.108.369,88
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	Technical provisions calculated as a whole	Best Estimate	R0650	1.076.129.556,31
			Risk margin	R0660	0,00
			Best Estimate	R0670	1.055.545.304,80
	Other technical provisions	Technical provisions calculated as a whole	Risk margin	R0680	20.584.251,51
			Best Estimate	R0690	73.834.460,88
			Risk margin	R0700	0,00
	Contingent liabilities	Best Estimate	Risk margin	R0710	73.780.686,76
			Best Estimate	R0720	53.774,12
			Risk margin	R0730	
Provisions other than technical provisions		R0740			
Pension benefit obligations		R0750	17.438.856,55		
Deposits from reinsurers		R0760	5.295.315,68		
Deferred tax liabilities		R0770	52.379.861,78		
Derivatives		R0780	131.333.417,84		
Debts owed to credit institutions		R0790	0,00		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0800	0,00		
Insurance & intermediaries payables		R0810	0,00		
Reinsurance payables		R0820	31.371.475,17		
Payables (trade, not insurance)		R0830	1.820.630,09		
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0840	14.845.431,34	
			R0850	0,00	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0860		
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0870	0,00		
		R0880	2.774.114,72		
Total liabilities		R0900	1.778.580.599,47		
Excess of assets over liabilities		R1000	846.046.785,81		

- S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	8.724.394,77	11.612.397,17		52.293.150,98	103.869.169,50	546.272,21	92.761.316,06	20.292.415,48		4.818.235,06	82.837,40	521,34					295.000.709,97
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	-
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	-
	Reinsurers' share	R0140	-	320.151,67		1.815.934,47	- 7.601.358,03	1.248,95	17.679.066,67	2.601.501,47		71.767,67	-	-					14.888.312,87
	Net	R0200	8.724.394,77	11.292.245,50		50.477.216,51	111.470.527,53	545.023,26	75.082.249,39	17.690.914,01		4.746.467,39	82.837,40	521,34					280.112.397,10
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	8.609.808,77	11.587.904,56		52.292.075,74	103.340.491,62	546.767,82	92.499.904,34	20.003.007,38		4.747.608,57	82.898,74	503,95					293.710.971,49
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	-
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	-
	Reinsurers' share	R0240	-	320.151,67		1.815.934,47	724.682,27	1.248,95	21.041.196,21	2.344.985,21		42.845,18	-	-					26.291.043,96
	Net	R0300	8.609.808,77	11.267.752,89		50.476.141,27	102.615.809,35	545.518,87	71.458.708,13	17.658.022,17		4.704.763,39	82.898,74	503,95					267.419.927,53
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	4.707.475,22	3.583.451,61		31.282.213,48	80.080.122,23	225.354,22	62.845.302,80	17.007.099,44		4.048.294,26	795.715,77	-					204.575.029,03
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	-
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	-
	Reinsurers' share	R0340	44,46	375.000,00		- 1.010.453,07	7.283.233,29	-	12.326.724,97	1.686.986,04		20.031,75	-	-					20.681.567,44
	Net	R0400	4.707.430,76	3.208.451,61		32.292.666,55	72.796.888,94	225.354,22	50.518.577,83	15.320.113,40		4.028.262,51	795.715,77	-					183.893.461,59
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	5.663,15	-		-	-	-	-	-		-	-						5.663,15
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	-
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	-
	Reinsurers' share	R0440	-	-		-	-	-	-	-		-	-	-					-
	Net	R0500	5.663,15	-		-	-	-	-	-		-	-	-					5.663,15
Expenses incurred	R0550	2.975.638,65	3.347.735,03		15.595.062,28	29.980.681,63	164.740,18	29.340.727,73	7.186.567,01		1.419.542,63	75.021,67	140,24					90.085.857,06	
Other expenses	R1200																		-
Total expenses	R1300																		90.085.857,06

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	31.995.873,52	121.218.343,19	12.581.462,32	60.260.024,59				226.055.703,62
	Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	0,00	30.129.231,65				30.129.231,65
	Net	R1500	31.995.873,52	121.218.343,19	12.581.462,32	30.130.792,94				195.926.471,97
Premiums earned	Gross	R1510	31.996.198,52	121.218.343,19	12.581.462,32	60.260.024,59				226.056.028,62
	Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	0,00	30.129.231,65				30.129.231,65
	Net	R1600	31.996.198,52	121.218.343,19	12.581.462,32	30.130.792,94				195.926.796,97
Claims incurred	Gross	R1610	17.409.610,09	68.413.954,12	2.696.433,67	12.637.908,51				101.157.906,39
	Reinsurers' share	R1620	-44,46	0,00	0,00	7.065.882,72				7.065.838,26
	Net	R1700	17.409.654,55	68.413.954,12	2.696.433,67	5.572.025,79				94.092.068,13
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	3.887.569,70	87.679.288,02	6.973.806,89	13.963.219,13				112.503.883,74
	Reinsurers' share	R1720	0,00	0,00	0,00	111.578,33				111.578,33
	Net	R1800	3.887.569,70	87.679.288,02	6.973.806,89	13.851.640,80				112.392.305,41
Expenses incurred		R1900	8.593.048,05	15.138.223,16	1.343.388,52	-11.857.862,89				13.216.796,84
Other expenses		R2500								0,00
Total expenses		R2600								13.216.796,84

- S.23.01.22 Own funds

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	175.000.000,00	175.000.000,00			
	Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0,00				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	173.179.506,60	173.179.506,60			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
	Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0,00				
	Surplus funds	R0070	0,00				
	Non-available surplus funds at group level	R0080	0,00				
	Preference shares	R0090	0,00				
	Non-available preference shares at group level	R0100	0,00				
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
	Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0,00				
	Reconciliation reserve	R0130	474.742.279,21	474.742.279,21			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00				
	Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	0,00				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
	The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	0,00				
	Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
	Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0,00				
	Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200	0,00				
Non-available minority interests at group level	R0210	0,00	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220						
Deductions	Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	0,00				
	whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240	0,00				
	Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250	0,00				
	Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260	0,00				
	Total of non-available own fund items	R0270	0,00	0,00			
	Total deductions	R0280	0,00	0,00			
Total basic own funds after deductions	R0290	822.921.785,81	822.921.785,81				

Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			
	Non available ancillary own funds at group level	R0380	0,00			
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			
Total ancillary own funds	R0400	0,00				
Own funds of other financial sectors	Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410	0,00			
	Institutions for occupational retirement provision	R0420	0,00			
	Non regulated entities carrying out financial activities	R0430	0,00			
	Total own funds of other financial sectors	R0440	0,00	0,00		
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1	Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450	0,00			
	Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460	0,00			
	Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	822.921.785,81	822.921.785,81		
	Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	822.921.785,81	822.921.785,81		
	Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	822.921.785,81	822.921.785,81		
	Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	822.921.785,81	822.921.785,81		
Consolidated Group SCR	R0590	320.550.318,06				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	94.721.774,40				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	2,57				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	8,69				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	822.921.785,81	822.921.785,81			
SCR for entities included with D&A method	R0670					
Group SCR	R0680	320.550.318,06				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	2,57				

		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	846.046.785,81
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	23.125.000,00
	Other basic own fund items	R0730	348.179.506,60
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and	R0740	
	Other non available own funds	R0750	
	Reconciliation reserve	R0760	474.742.279,21
	Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business		R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00	

- S.25.01.22 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0040	
Market risk	R0010	293.415.383,75	
Counterparty default risk	R0020	22.936.287,16	
Life underwriting risk	R0030	52.995.579,64	
Health underwriting risk	R0040	22.980.838,27	
Non-life underwriting risk	R0050	195.270.008,50	
Diversification	R0060	- 166.642.549,69	
Intangible asset risk	R0070	-	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	420.955.547,62	

		Value C0100	
Operational risk		R0130	17.507.550,16
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	- 7.094.078,73
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	- 110.818.700,99
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	-
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	320.550.318,06
Capital add-ons already set		R0210	-
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method		R0220	320.550.318,06
	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Other information on SCR	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
	Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	94.721.774,40
		R0500	
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Information on other entities	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	
	Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
	Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR	SCR for undertakings included via D and A	R0560	
	Solvency capital requirement	R0570	320.550.318,06

- S.32.01.22.01 Undertakings in the scope of the group

Identification code of entity	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
LEI/222100X02G6T0Y0XLP89	LUXEMBOURG	LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances	2 - Non life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	100	100	100		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/2221008M42B0WFF4KY04	LUXEMBOURG	LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	1 - Life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	100	100	100		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/2221004ZATIG6QG659850	LUXEMBOURG	LALUX Group RE Société Anonyme de Réassurance	3 - Reinsurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	100	100	100		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/529900AO3Z5MARFY0IW76	LUXEMBOURG	DIRV Luxembourg S.A.	2 - Non life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	100	100	100		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/222100MHJ96ZHJDUWU35	LUXEMBOURG	Lalux Group S.A.	5 - Insurance holding company as defined in Article 212(1) (f) of Directive 2009/138/EC	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances							1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

F.1.1.2. **LALUX ASSURANCES**



- S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value	
		C0010	
Assets		R0010	
Goodwill			
Deferred acquisition costs		R0020	
Intangible assets		R0030	
Deferred tax assets		R0040	0,00
Pension benefit surplus		R0050	
Property, plant & equipment held for own use		R0060	0,00
		R0070	741.721.494,81
	Property (other than for own use)	R0080	0,00
	Holdings in related undertakings, including participations	R0090	183.224.467,20
		R0100	1.898.115,48
	Equities		
	Equities - listed	R0110	0,00
	Equities - unlisted	R0120	1.898.115,48
		R0130	410.189.092,40
	Bonds		
	Government Bonds	R0140	132.298.528,77
	Corporate Bonds	R0150	277.890.563,63
	Structured notes	R0160	0,00
	Collateralised securities	R0170	0,00
	Collective Investments Undertakings	R0180	109.126.093,03
	Derivatives	R0190	0,00
	Deposits other than cash equivalents	R0200	37.283.726,70
	Other investments	R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
		R0230	6.735.000,00
	Loans and mortgages		
	Loans on policies	R0240	0,00
	Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
	Other loans and mortgages	R0260	6.735.000,00
		R0270	49.126.659,95
		R0280	49.126.659,95
	Non-life and health similar to non-life		
	Non-life excluding health	R0290	49.233.041,42
	Health similar to non-life	R0300	-106.381,47
		R0310	0,00
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		
	Health similar to life	R0320	0,00
	Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
	Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
	Deposits to cedants	R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables	R0360	22.453.386,12
	Reinsurance receivables	R0370	665.540,97
	Receivables (trade, not insurance)	R0380	21.359.723,14
	Own shares (held directly)	R0390	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
	Cash and cash equivalents	R0410	29.412.289,97
	Any other assets, not elsewhere shown	R0420	
	Total assets	R0500	871.474.094,96

Liabilities	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	R0510	324.136.125,32		
			R0520	322.522.243,90		
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
			Best Estimate	R0540	272.113.757,11	
			Risk margin	R0550	50.408.486,79	
			R0560	1.613.881,42		
		Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
			Best Estimate	R0580	460.304,60	
			Risk margin	R0590	1.153.576,82	
			R0600	0,00		
			Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole	R0610	0,00
				Best Estimate	R0620	0,00
	Risk margin	R0630		0,00		
	R0640	0,00				
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole		R0650	0,00	
		Best Estimate		R0660	0,00	
		Risk margin	R0670	0,00		
		R0680	0,00			
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole	R0690	0,00	
			Best Estimate	R0700	0,00	
	Risk margin		R0710	0,00		
	R0720		0,00			
	Technical provisions - index-linked and unit-linked		Technical provisions calculated as a whole	R0730	0,00	
			Best Estimate	R0740	0,00	
		Risk margin	R0750	0,00		
	Other technical provisions	R0760	12.287.690,46			
	Contingent liabilities	R0770	0,00			
Provisions other than technical provisions	R0780	4.200.770,11				
Pension benefit obligations	R0790	52.032.871,43				
Deposits from reinsurers	R0800	41.926.948,17				
Deferred tax liabilities	R0810	0,00				
Derivatives	R0820	0,00				
Debts owed to credit institutions	R0830	0,00				
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0840	19.785.082,42				
Insurance & intermediaries payables	R0850	1.306.336,00				
Reinsurance payables	R0860	8.820.727,86				
Payables (trade, not insurance)	R0870	0,00				
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0880	0,00			
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0890	0,00			
	R0900	1.825.875,40				
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0910	466.322.427,16				
Total liabilities	R1000	405.151.667,80				
Excess of assets over liabilities						

- S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total		
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	0,00	11.612.397,17	0,00	52.293.150,98	103.869.169,50	546.272,21	92.761.316,06	20.292.415,48	0,00	4.818.235,06	82.837,40	521,34					286.276.315,20	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0140	0,00	320.151,67	0,00	3.722.482,53	53.064.063,92	3.173,45	26.476.854,66	3.521.475,98	0,00	71.767,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87.179.969,88
	Net	R0200		11.292.245,50		48.570.668,45	50.805.105,58	543.098,76	66.284.461,40	16.770.939,50		4.746.467,39	82.837,40	521,34						199.096.345,32
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	0,00	11.587.904,56	0,00	52.292.075,74	103.340.491,62	546.767,82	92.499.904,34	20.003.007,38	0,00	4.747.608,57	82.898,74	503,95					285.101.162,72	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0240	0,00	320.151,67	0,00	3.722.482,53	52.799.724,97	3.173,45	26.565.762,79	3.264.959,72	0,00	42.845,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86.719.100,31
	Net	R0300		11.267.752,89		48.569.593,21	50.540.766,65	543.594,37	65.934.141,55	16.738.047,66		4.704.763,39	82.898,74	503,95						198.382.062,41
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	0,00	3.583.451,61	0,00	31.282.213,48	80.080.122,23	225.354,22	62.845.302,80	17.007.099,44	0,00	4.048.294,26	795.715,77	0,00					199.867.553,81	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0340	0,00	375.000,00	0,00	-1.010.453,07	40.875.200,67	0,00	23.750.663,22	1.686.986,04	0,00	20.031,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65.697.428,61
	Net	R0400		3.208.451,61		32.292.666,55	39.204.921,56	225.354,22	39.094.639,58	15.320.113,40		4.028.262,51	795.715,77							134.170.125,20
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0500		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00							0,00
Expenses incurred	R0550		3.347.735,03		15.590.108,25	11.771.846,97	164.735,18	29.285.699,04	7.184.179,27		1.419.542,63	75.021,67	140,24						68.839.008,27	
Other expenses	R1200																		0,00	
Total expenses	R1300																		68.839.008,27	

		Line of Business for: life insurance obligations								Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance			
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Premiums written	Gross	R1410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Premiums earned	Gross	R1510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Claims incurred	Gross	R1610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reinsurers' share	R1720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Expenses incurred		R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Other expenses		R2500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total expenses		R2600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

- S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
Technical provisions calculated as a whole			R0010	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050												
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			R0060	-2.558.926,80		8.099.006,14	5.140.186,26	-134.102,88	-1.093.424,70	8.365.333,08		-451.380,67	213.143,61	-203,98	
Best estimate	Premium provisions	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	-183.132,22		-1.574.803,70	3.632.404,51	-1.908,96	-10.123.483,85	1.384.047,75		-449,81	0,00	0,00	
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-2.375.794,59		9.673.809,83	1.507.781,76	-132.193,93	9.030.059,15	6.981.285,33		-450.930,86	213.143,61	-203,98	
		Gross	R0160	3.019.231,40		127.367.764,08	10.401.628,85	57.752,18	37.640.743,95	72.032.295,98		4.213.946,23	261.068,97	0,00	
	Claims provisions	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	76.750,75		18.810.197,09	4.718.078,88	0,00	14.173.016,98	18.202.730,51		13.212,01	0,00	0,00	
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	2.942.480,66		108.557.566,99	5.683.549,96	57.752,18	23.467.726,98	53.829.565,47		4.200.734,22	261.068,97	0,00	
		Total Best estimate - gross	R0260	460.304,60		135.466.770,22	15.541.815,11	-76.350,70	36.547.319,26	80.397.629,07		3.762.565,56	474.212,58	-203,98	
	Total Best estimate - net	R0270	566.686,07		118.231.376,82	7.191.331,72	-74.441,74	32.497.786,13	60.810.850,80		3.749.803,36	474.212,58	-203,98		
	Risk margin	R0280	1.153.576,82		13.378.238,79	20.440.372,45	84.684,50	7.979.581,18	7.943.031,10		529.882,67	52.634,04	62,07		
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0290												
		Best estimate	R0300												
Risk margin		R0310													
Technical provisions - total	Technical provisions - total	R0320	1.613.881,42		148.845.009,01	35.982.187,56	8.333,80	44.526.900,43	88.340.660,16		4.292.448,23	526.846,62	-141,91		
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	-106.381,47		17.235.393,40	8.350.483,39	-1.908,96	4.049.533,13	19.586.778,26		12.762,20	0,00	0,00			
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	1.720.262,89		131.609.615,61	27.631.704,17	10.242,76	40.477.367,30	68.753.881,90		4.279.686,03	526.846,62	-141,91			

				Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
				Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
				C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010				0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050				0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			Gross	R0060				17.579.630,06
	Best estimate	Premium provisions	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140				-6.867.326,27
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150				24.446.956,33
			Gross	R0160				254.994.431,65
		Claims provisions	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240				55.993.986,23
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250				199.000.445,42
			Total Best estimate - gross	R0260				272.574.061,71
				R0270			223.447.401,76	
				R0280			51.562.063,61	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0290				0,00
		Best estimate		R0300				0,00
		Risk margin		R0310				0,00
Technical provisions - total			Technical provisions - total	R0320				324.136.125,32
			Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330				49.126.659,95
			Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340				275.009.465,37

- S.19.01.21.01 - A

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											567.387,06
N-9	R0160	69.417.274,17	24.435.942,46	3.792.945,40	2.534.986,28	1.728.179,58	1.283.917,95	365.035,19	432.180,16	317.045,16	954.238,53	
N-8	R0170	71.682.914,27	22.697.241,23	3.295.671,83	1.459.439,48	1.391.675,33	1.214.469,07	831.929,74	258.364,73	500.413,81		
N-7	R0180	70.524.314,78	25.581.455,76	4.380.480,34	1.803.828,94	2.030.915,74	1.535.106,76	878.828,47	738.926,12			
N-6	R0190	75.008.233,50	24.723.289,93	4.181.301,04	2.513.700,09	2.055.980,55	2.179.374,35	1.075.782,20				
N-5	R0200	76.052.939,01	30.409.618,06	8.419.290,51	2.687.158,65	1.732.935,17	908.797,50					
N-4	R0210	77.329.429,76	24.370.393,29	4.809.101,21	2.111.711,69	1.842.605,01						
N-3	R0220	80.899.138,32	22.991.725,93	4.392.449,20	2.657.519,53							
N-2	R0230	78.506.060,85	30.600.726,69	3.753.254,62								
N-1	R0240	89.067.584,72	34.057.856,05									
N	R0250	92.666.296,48										

Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	567.387,06	91.355.568,26
N-9	R0160	954.238,53	105.261.744,88
N-8	R0170	500.413,81	103.332.119,48
N-7	R0180	738.926,12	107.473.856,91
N-6	R0190	1.075.782,20	111.737.661,66
N-5	R0200	908.797,50	120.210.738,90
N-4	R0210	1.842.605,01	110.463.240,96
N-3	R0220	2.657.519,53	110.940.832,99
N-2	R0230	3.753.254,62	112.860.042,17
N-1	R0240	34.057.856,05	123.125.440,77
N	R0250	92.666.296,48	92.666.195,63
Total	R0260	139.723.076,91	1.189.427.442,61

Accident year [AY]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											22.480.915,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6.370.978,00	5.832.457,17	4.816.328,20	3.088.431,15	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12.972.039,74	11.704.947,96	10.140.748,29	8.648.337,06		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	9.049.333,29	8.117.555,32	7.303.967,44	6.202.066,51			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	17.079.387,17	14.285.224,96	15.545.853,54	9.822.247,90				
N-5	R0200	0,00	0,00	19.480.099,15	18.090.841,32	13.366.706,83	11.284.933,13					
N-4	R0210	0,00	29.483.931,05	25.044.707,25	22.313.171,17	18.559.002,43						
N-3	R0220	51.965.449,11	18.297.455,05	12.654.588,13	9.656.803,07							
N-2	R0230	58.973.081,96	21.795.127,71	16.187.783,29								
N-1	R0240	59.914.440,20	22.447.416,91									
N	R0250	66.408.886,13										

Accident year [AY]

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	6.707.587,72
N-9	R0160	3.099.767,97
N-8	R0170	8.655.929,15
N-7	R0180	6.198.324,83
N-6	R0190	9.786.618,78
N-5	R0200	11.240.776,28
N-4	R0210	18.434.747,25
N-3	R0220	9.589.132,66
N-2	R0230	16.065.691,91
N-1	R0240	22.337.853,19
N	R0250	66.342.728,31
Total	R0260	178.459.158,05

- S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	100.000.000,00	100.000.000,00		
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00			
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00			
	Surplus funds	R0070	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00			
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00			
	Reconciliation reserve	R0130	284.526.667,80	284.526.667,80		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00			
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00			
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00			
Total basic own funds after deductions		R0290	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00

Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
	Alegally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
	Other ancillary own funds	R0390	0,00				
	Total ancillary own funds	R0400	0,00				0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	384.526.667,80	384.526.667,80	0,00	0,00	
SCR	R0580	165.988.070,49					
MCR	R0600	41.497.017,62					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,32					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	9,27					

		C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700 405.151.667,80
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720 20.625.000,00
	Other basic own fund items	R0730 100.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740
		R0760 284.526.667,80
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

- S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0040	
Market risk	R0010	102.594.086,25	
Counterparty default risk	R0020	20.615.740,30	
Life underwriting risk	R0030	0,00	
Health underwriting risk	R0040	4.282.027,77	
Non-life underwriting risk	R0050	133.595.521,19	
Diversification	R0060	-61.725.391,73	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	199.361.983,78	

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	8.553.034,88
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-41.926.948,17
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	165.988.070,49
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	165.988.070,49
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00

- S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

MCRNL Result	MCR components	
		C0010
	R0010	37.394.093,39

	Background information		
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	
	C0020	C0030	
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	566.686,07	11.292.245,50
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	118.231.376,82	48.570.668,45
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	7.191.331,72	50.805.105,58
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	543.098,76
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	32.497.786,13	66.284.461,40
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	60.810.850,80	16.770.939,50
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	3.749.803,36	4.746.467,39
Assistance and proportional reinsurance	R0120	474.212,58	82.837,40
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	521,34
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	0,00

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0050	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	37.394.093,39
SCR	R0310	165.988.070,49
MCR cap	R0320	74.694.631,72
MCR floor	R0330	41.497.017,62
Combined MCR	R0340	41.497.017,62
Absolute floor of the MCR	R0350	3.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	41.497.017,62

F.1.1.3. • LALUX ASSURANCES-VIE



- S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value	
		C0010	
Assets	Goodwill	R0010	
	Deferred acquisition costs	R0020	
	Intangible assets	R0030	
	Deferred tax assets	R0040	0,00
	Pension benefit surplus	R0050	
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
		R0070	1.496.816.801,91
	Property (other than for own use)	R0080	0,00
	Holdings in related undertakings, including participations	R0090	120.627.444,64
		R0100	54.157,40
	Equities		
	Equities - listed	R0110	0,00
	Equities - unlisted	R0120	54.157,40
		R0130	1.015.832.226,42
	Bonds		
	Government Bonds	R0140	278.479.986,74
	Corporate Bonds	R0150	731.340.761,35
	Structured notes	R0160	6.011.478,33
	Collateralised securities	R0170	0,00
	Collective Investments Undertakings	R0180	285.314.253,62
	Derivatives	R0190	0,00
	Deposits other than cash equivalents	R0200	74.988.719,83
	Other investments	R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	73.818.939,56
		R0230	52.602.030,91
	Loans and mortgages		
	Loans on policies	R0240	133.190,00
	Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
	Other loans and mortgages	R0260	52.468.840,91
		R0270	-610.172,48
		R0280	0,00
	Reinsurance recoverables from:		
	Non-life and health similar to non-life		
	Non-life excluding health	R0290	0,00
	Health similar to non-life	R0300	0,00
		R0310	-610.172,48
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		
	Health similar to life	R0320	0,00
	Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-610.172,48
	Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
		R0350	0,00
	Deposits to cedants		
	Insurance and intermediaries receivables	R0360	2.349.750,95
	Reinsurance receivables	R0370	0,00
	Receivables (trade, not insurance)	R0380	5.469.894,61
	Own shares (held directly)	R0390	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
	Cash and cash equivalents	R0410	52.129.276,55
	Any other assets, not elsewhere shown	R0420	
	Total assets	R0500	1.682.576.522,01

Liabilities			R0510	0,00	
			R0520	0,00	
Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
		Best Estimate	R0540	0,00	
		Risk margin	R0550	0,00	
	Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole	R0560	0,00	
		Best Estimate	R0570	0,00	
		Risk margin	R0580	0,00	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole	R0590	0,00	
		Best Estimate	R0600	1.076.129.556,31	
		Risk margin	R0610	0,00	
	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
		Best Estimate	R0630	0,00	
		Risk margin	R0640	0,00	
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole	R0650	1.076.129.556,31
			Best Estimate	R0660	0,00
			Risk margin	R0670	1.055.545.304,80
		Technical provisions calculated as a whole	Best Estimate	R0680	20.584.251,51
			Risk margin	R0690	73.834.460,88
				R0700	0,00
Other technical provisions	Best Estimate	R0710	73.780.686,76		
	Risk margin	R0720	53.774,12		
		R0730			
Contingent liabilities		R0740			
Provisions other than technical provisions		R0750	1.361.604,93		
Pension benefit obligations		R0760	179.603,57		
Deposits from reinsurers		R0770	346.990,35		
Deferred tax liabilities		R0780	97.783.314,74		
Derivatives		R0790	0,00		
Debts owed to credit institutions		R0800	0,00		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0810	0,00		
Insurance & intermediaries payables		R0820	11.334.479,36		
Reinsurance payables		R0830	957.162,83		
Payables (trade, not insurance)		R0840	5.386.211,46		
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0850	0,00	
			R0860		
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0,00	
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0880	948.239,32		
Total liabilities		R0900	1.268.261.623,75		
Excess of assets over liabilities		R1000	414.314.898,26		

- S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total		
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport		Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0200
	Gross - Direct Business	R0110																	0,00
Premiums written	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	0,00
	Reinsurers' share	R0140																	0,00
	Net	R0200																	0,00
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	0,00
	Reinsurers' share	R0240																	0,00
Claims incurred	Net	R0300																	0,00
	Gross - Direct Business	R0310																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	0,00
Changes in other technical provisions	Reinsurers' share	R0340																	0,00
	Net	R0400																	0,00
	Gross - Direct Business	R0410																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	0,00
Expenses incurred	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	0,00
	Reinsurers' share	R0440																	0,00
	Net	R0500																	0,00
Other expenses	R1200																	0,00	
Total expenses	R1300																	0,00	

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	121 218 343,19	12 581 462,32	60 260 024,59					194 059 830,10
	Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	30 129 231,65					30 129 231,65
	Net	R1500	121 218 343,19	12 581 462,32	30 130 792,94					163 930 598,45
Premiums earned	Gross	R1510	121 218 343,19	12 581 462,32	60 260 024,59					194 059 830,10
	Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	30 129 231,65					30 129 231,65
	Net	R1600	121 218 343,19	12 581 462,32	30 130 792,94					163 930 598,45
Claims incurred	Gross	R1610	68 413 954,12	2 696 433,67	12 637 908,51					83 748 296,30
	Reinsurers' share	R1620	0,00	0,00	7 065 882,72					7 065 882,72
	Net	R1700	68 413 954,12	2 696 433,67	5 572 025,79					76 682 413,58
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	87 679 288,02	6 973 806,89	13 963 219,13					108 616 314,04
	Reinsurers' share	R1720	0,00	0,00	111 578,33					111 578,33
	Net	R1800	87 679 288,02	6 973 806,89	13 851 640,80					108 504 735,71
Expenses incurred		R1900	15 138 223,16	1 343 388,52	-11 857 862,89					4 623 748,79
Other expenses		R2500								
Total expenses		R2600								4 623 748,79

- S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance				Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole		R0010										0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020										0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		R0030	910.946.727,89			73.780.686,76			144.598.576,91			1.129.325.991,56	
	Gross Best Estimate	R0030	910.946.727,89			73.780.686,76			144.598.576,91			1.129.325.991,56	
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00						-610.172,48			-610.172,48	
	Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	910.946.727,89			73.780.686,76			145.208.749,39			1.129.936.164,04	
	Risk Margin	R0100	17.348.686,69	53.774,12			3.235.564,83					20.638.025,63	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	R0110										0,00	
	Best estimate	R0120										0,00	
	Risk margin	R0130										0,00	
Technical provisions - total		R0200	928.295.414,58	73.834.460,88			147.834.141,74					1.149.964.017,19	

		Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)	
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
			C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole		R0010						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		R0030						0,00
Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030						0,00
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080						0,00
	Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090						0,00
Risk Margin		R0100						0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0110						0,00
	Best estimate	R0120						0,00
	Risk margin	R0130						0,00
Technical provisions - total		R0200						0,00

- S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	50.000.000,00	50.000.000,00		
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00			
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00			
	Surplus funds	R0070	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00			
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00			
	Reconciliation reserve	R0130	360.314.898,26	360.314.898,26		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00			
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00			
Total basic own funds after deductions		R0290	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00

Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
	Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00				0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	410.314.898,26	410.314.898,26	0,00	0,00	
SCR	R0580	164.003.480,99					
MCR	R0600	41.000.870,25					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,50					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	10,01					

		C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700 414.314.898,26
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720 4.000.000,00
	Other basic own fund items	R0730 50.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740
		R0760 360.314.898,26
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770 25.104.133,22
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790 25.104.133,22

- S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0040		
Market risk	R0010	201.094.739,72		
Counterparty default risk	R0020	2.156.798,90		
Life underwriting risk	R0030	52.995.579,64		
Health underwriting risk	R0040	0,00		
Non-life underwriting risk	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-35.215.775,25		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	221.031.343,01		

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	7.416.373,07
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-7.745.951,86
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-56.698.283,23
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	164.003.480,99
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	164.003.480,99
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

- S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components	
		C0010	
MCRNL Result	R0010		0,00

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	35.429.742,09

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0050	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	890.085.760,59	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	20.860.967,30	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	73.780.686,76	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	145.208.749,39	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		22.129.576,99

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	35.429.742,09
SCR	R0310	164.003.480,99
MCR cap	R0320	73.801.566,45
MCR floor	R0330	41.000.870,25
Combined MCR	R0340	41.000.870,25
Absolute floor of the MCR	R0350	3.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	41.000.870,25

F.1.1.4. • LALUX RÉASSURANCES



- S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value	
		C0010	
Assets	Goodwill	R0010	
	Deferred acquisition costs	R0020	
	Intangible assets	R0030	
	Deferred tax assets	R0040	0,00
	Pension benefit surplus	R0050	
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
		R0070	112.589.176,86
	Property (other than for own use)	R0080	0,00
	Holdings in related undertakings, including participations	R0090	12.282.997,72
		R0100	0,00
	Equities		
		Equities - listed	R0110 0,00
		Equities - unlisted	R0120 0,00
			R0130 48.606.130,56
		Government Bonds	R0140 0,00
		Corporate Bonds	R0150 48.606.130,56
		Structured notes	R0160 0,00
		Collateralised securities	R0170 0,00
	Collective Investments Undertakings	R0180	6.693.140,47
	Derivatives	R0190	0,00
	Deposits other than cash equivalents	R0200	45.006.908,11
	Other investments	R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
		R0230	0,00
	Loans and mortgages		
	Loans on policies	R0240	0,00
	Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
	Other loans and mortgages	R0260	0,00
		R0270	0,00
		R0280	0,00
	Reinsurance recoverables from:		
		Non-life and health similar to non-life	
		Non-life excluding health	R0290 0,00
		Health similar to non-life	R0300 0,00
			R0310 0,00
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
		Health similar to life	R0320 0,00
		Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330 0,00
		Life index-linked and unit-linked	R0340 0,00
	Deposits to cedants	R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables	R0360	0,00
	Reinsurance receivables	R0370	0,00
	Receivables (trade, not insurance)	R0380	0,00
	Own shares (held directly)	R0390	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
	Cash and cash equivalents	R0410	3.499.098,36
	Any other assets, not elsewhere shown	R0420	
	Total assets	R0500	116.088.275,22

Liabilities			R0510	12.920.000,69
			R0520	12.916.768,20
Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
		Best Estimate	R0540	10.508.763,92
		Risk margin	R0550	2.408.004,28
			R0560	3.232,49
	Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
		Best Estimate	R0580	0,00
		Risk margin	R0590	3.232,49
			R0600	18.598,86
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions - health (similar to life)		R0610	18.598,86
		Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
		Best Estimate	R0630	16.623,66
		Risk margin	R0640	1.975,21
	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole	R0650	0,00
			R0660	0,00
		Best Estimate	R0670	0,00
		Risk margin	R0680	0,00
			R0690	0,00
			R0700	0,00
Technical provisions - index-linked and unit-linked	Technical provisions calculated as a whole	R0710	0,00	
	Best Estimate	R0720	0,00	
	Risk margin	R0730	0,00	
Other technical provisions		R0740		
Contingent liabilities		R0750	0,00	
Provisions other than technical provisions		R0760		
Pension benefit obligations		R0770		
Deposits from reinsurers		R0780	6.619.277,43	
Deferred tax liabilities		R0790	0,00	
Derivatives		R0800	0,00	
Debts owed to credit institutions		R0810	0,00	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0820	249.983,55	
Insurance & intermediaries payables		R0830	0,00	
Reinsurance payables		R0840	10.208,25	
Payables (trade, not insurance)		R0850	0,00	
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00	
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0880		
Total liabilities		R0900	19.818.068,78	
Excess of assets over liabilities		R1000	96.270.206,44	

- S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	53.161.624,69	0,00	3.273.221,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					56.434.846,10
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													52.080,42	2.598.498,96	1.779,57	2.602.491,54	5.254.850,49
	Reinsurers' share	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0200					53.161.624,69		3.273.221,41						52.080,42	2.598.498,96	1.779,57	2.602.491,54	61.689.696,59
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	47.057.982,94	0,00	3.273.221,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					50.331.204,35
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													52.080,42	2.598.498,96	1.779,57	2.602.491,54	5.254.850,49
	Reinsurers' share	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0300					47.057.982,94		3.273.221,41						52.080,42	2.598.498,96	1.779,57	2.602.491,54	55.586.054,84
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	31.043.162,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						31.043.162,18
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													-44,46	0,00	0,00	11.392.318,08	11.392.273,62
	Reinsurers' share	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0400					31.043.162,18								-44,46	0,00	0,00	11.392.318,08	42.435.435,80
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reinsurers' share	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0500					0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550					15.831.650,96		8.570,48						136,37	6.803,81	4,66	6.814,27	15.853.980,54	
Other expenses	R1200																		0,00
Total expenses	R1300																		15.853.980,54

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written	Gross	R1410									
	Reinsurers' share	R1420									0,00
	Net	R1500									254.086,25
Premiums earned	Gross	R1510									254.086,25
	Reinsurers' share	R1520									0,00
	Net	R1600									254.086,25
Claims incurred	Gross	R1610									102.634,84
	Reinsurers' share	R1620									0,00
	Net	R1700									102.634,84
Changes in other technical provisions	Gross	R1710									0,00
	Reinsurers' share	R1720									0,00
	Net	R1800									0,00
Expenses incurred		R1900								665,29	665,29
Other expenses		R2500									
Total expenses		R2600									665,29

• S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	
			C0020	C0030	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	C0060	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole		R0010									0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020									0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		R0030									0,00	
	Gross Best Estimate	R0030									0,00	
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080									0,00	
	Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090									0,00	
	Risk Margin	R0100									0,00	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	R0110									0,00	
	Best estimate	R0120									0,00	
	Risk margin	R0130									0,00	
Technical provisions - total		R0200									0,00	



			Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
			C0160	C0170	C0180			
Technical provisions calculated as a whole		R0010					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020					0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		R0030				16.623,66	16.623,66	
	Best Estimate	R0080					0,00	
		R0090				16.623,66	16.623,66	
	Risk Margin	R0100				1.975,21	1.975,21	
Amount of the transitional on	Technical Provisions calculated as a whole	R0110					0,00	
Technical	Best estimate	R0120					0,00	
Provisions	Risk margin	R0130					0,00	
Technical provisions - total		R0200				18.598,86	18.598,86	

- S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

			Direct business and accepted proportional reinsurance											
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole			R0010				0,00		0,00					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050											
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			R0060				331.580,42		0,00					
Best estimate	Premium provisions	Gross	R0140				0,00		0,00					
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0150				331.580,42		0,00					
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0160				4.519.223,65		0,00					
	Claims provisions	Gross	R0240				0,00		0,00					
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0250				4.519.223,65		0,00					
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0260				4.850.804,07		0,00					
	Total Best estimate - gross		R0270				4.850.804,07		0,00					
	Total Best estimate - net		R0280				1.282.122,40		61.309,68					
	Risk margin		R0290											
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0300										
Best estimate			R0310											
Risk margin			R0320				6.132.926,47		61.309,68					
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0330				0,00		0,00					
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0340				6.132.926,47		61.309,68					
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total													

				Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
				Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
				C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole			R0010					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0050					0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			R0060				-1.182.414,38	-850.833,96
Best estimate	Premium provisions	Gross	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0150	0,00	0,00	0,00	-1.182.414,38	-850.833,96
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0160	0,00			6.840.374,23	11.359.597,88
	Claims provisions	Gross	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0250	0,00	0,00	0,00	6.840.374,23	11.359.597,88
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0260	0,00	0,00	0,00	5.657.959,86	10.508.763,92
Total Best estimate - gross		R0270	0,00	0,00	0,00	5.657.959,86	10.508.763,92	
Total Best estimate - net		R0280	3.232,49	652.287,69	74,59	412.209,92	2.411.236,77	
Risk margin		R0290						
Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0300					0,00
	Best estimate		R0310					0,00
	Risk margin		R0320	3.232,49	652.287,69	74,59	6.070.169,78	12.920.000,69
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0340	3.232,49	652.287,69	74,59	6.070.169,78	12.920.000,69
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total								

- S.19.01.21.01 - A

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											84.917,48
N-9	R0160	21.812.838,88	4.087.421,50	46.780,02	-29.061,59	-22.019,50	176.025,79	-339.858,36	-5.281,76	-4.925,39	-10.134.023,85	
N-8	R0170	22.739.418,56	4.025.936,21	21.334,27	-30.831,06	-62.568,22	-21.136,18	-13.982,25	-10.853,79	5.214,63		
N-7	R0180	22.035.872,63	4.821.077,11	-108.938,00	-78.950,06	-61.358,05	-3.588,38	-9.466,79	-2.346,11			
N-6	R0190	22.984.834,62	4.284.294,32	-205.621,26	-81.570,15	18.668,46	-23.570,75	18.150,07				
N-5	R0200	22.659.863,54	3.594.652,61	-75.687,07	23.445,06	-19.646,21	-3.476,00					
N-4	R0210	23.192.503,96	3.534.778,39	-16.980,71	-12.754,07	-8.863,11						
N-3	R0220	23.075.883,45	3.515.773,46	294.532,89	-174.519,11							
N-2	R0230	23.667.552,64	4.758.688,87	-666,10								
N-1	R0240	27.440.181,84	6.312.167,15									
N	R0250	27.267.090,94										

Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	84.917,48	12.654.316,56
N-9	R0160	-10.134.023,85	15.587.895,74
N-8	R0170	5.214,63	26.652.532,15
N-7	R0180	-2.346,11	26.592.302,35
N-6	R0190	18.150,07	26.995.185,32
N-5	R0200	-3.476,00	26.179.151,93
N-4	R0210	-8.863,11	26.688.684,46
N-3	R0220	-174.519,11	26.711.670,70
N-2	R0230	-666,10	28.425.575,41
N-1	R0240	6.312.167,15	33.752.349,00
N	R0250	27.267.090,94	27.267.090,94
Total	R0260	23.363.646,00	323.381.780,62

Accident year [AY]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											75.630,18
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39.673,11	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39.507,60		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35.957,22			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30.357,07				
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16.834,41					
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	1.576,63						
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	2.477,90							
N-2	R0230	0,00	0,00	-17.821,70								
N-1	R0240	0,00	286.117,29									
N	R0250	10.796.874,14										

Accident year [AY]

Year end (discounted data)

		C0360
Prior	R0100	18.768,66
N-9	R0160	39.941,35
N-8	R0170	39.674,63
N-7	R0180	36.109,24
N-6	R0190	30.485,42
N-5	R0200	16.905,58
N-4	R0210	1.583,29
N-3	R0220	2.538,97
N-2	R0230	-17.767,01
N-1	R0240	287.582,29
N	R0250	10.846.344,13
Total	R0260	11.359.597,88

- S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	15.000.000,00	15.000.000,00		
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	65.000.000,00	65.000.000,00		
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00			
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00			
	Surplus funds	R0070	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00			
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00			
	Reconciliation reserve	R0130	16.270.206,44	16.270.206,44		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00			
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00			
Total basic own funds after deductions		R0290	96.270.206,44	96.270.206,44	0,00	0,00

Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
	Other ancillary own funds	R0390	0,00				
	Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	96.270.206,44	96.270.206,44	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	96.270.206,44	96.270.206,44	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	96.270.206,44	96.270.206,44	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	96.270.206,44	96.270.206,44	0,00	0,00	
SCR	R0580	26.013.980,96					
MCR	R0600	6.503.495,24					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	3,70					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	14,80					

		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	96.270.206,44
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
	Other basic own fund items	R0730	80.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
		R0760	16.270.206,44
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	0,00

- S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0040		
Market risk	R0010	12.622.949,65		
Counterparty default risk	R0020	105.127,23		
Life underwriting risk	R0030	0,00		
Health underwriting risk	R0040	57.510,13		
Non-life underwriting risk	R0050	23.383.016,81		
Diversification	R0060	-6.890.835,62		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	29.277.768,20		

		Value
		C0100
Operational risk		R0130 3.355.490,19
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140 0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150 -6.619.277,43
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160 0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200 26.013.980,96
Capital add-on already set		R0210 0,00
Solvency capital requirement		R0220 26.013.980,96
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440

- S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

MCRNL Result	MCR components	
		C0010
	R0010	6.484.325,52

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	4.850.804,07	53.161.624,69
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	3.273.221,41
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	52.080,42
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	2.598.498,96
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	1.779,57
Non-proportional property reinsurance	R0170	5.657.959,86	2.602.491,54

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	349,10

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0050	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	16.623,66	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	6.484.674,62
SCR	R0310	26.013.980,96
MCR cap	R0320	11.706.291,43
MCR floor	R0330	6.503.495,24
Combined MCR	R0340	6.503.495,24
Absolute floor of the MCR	R0350	3.600.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	6.503.495,24

F.1.1.5. • DKV LUXEMBOURG



- S.02.01.02 Balance Sheet

		Solvency II value	
		C0010	
Assets		R0010	
	Goodwill		
	Deferred acquisition costs	R0020	
	Intangible assets	R0030	0,00
	Deferred tax assets	R0040	0,00
	Pension benefit surplus	R0050	0,00
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
		R0070	103.270.225,96
	Property (other than for own use)	R0080	0,00
	Holdings in related undertakings, including participations	R0090	7.278.132,00
		R0100	0,00
	Equities		
	Equities - listed	R0110	0,00
	Equities - unlisted	R0120	0,00
		R0130	83.463.045,09
	Bonds		
	Government Bonds	R0140	27.735.470,63
	Corporate Bonds	R0150	55.727.574,46
	Structured notes	R0160	0,00
	Collateralised securities	R0170	0,00
	Collective Investments Undertakings	R0180	9.527.618,46
	Derivatives	R0190	0,00
	Deposits other than cash equivalents	R0200	3.001.430,41
	Other investments	R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
		R0230	0,00
	Loans and mortgages		
	Loans on policies	R0240	0,00
	Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
	Other loans and mortgages	R0260	0,00
		R0270	5.297,83
		R0280	0,00
	Reinsurance recoverables from:		
	Non-life and health similar to non-life		
	Non-life excluding health	R0290	0,00
	Health similar to non-life	R0300	0,00
		R0310	5.297,83
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		
	Health similar to life	R0320	5.297,83
	Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
	Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
	Deposits to cedants	R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables	R0360	845.276,53
	Reinsurance receivables	R0370	27.311,32
	Receivables (trade, not insurance)	R0380	4.063.853,57
	Own shares (held directly)	R0390	0,00
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
	Cash and cash equivalents	R0410	2.880.274,34
	Any other assets, not elsewhere shown	R0420	27.550,00
	Total assets	R0500	111.119.789,55

Liabilities			R0510	2.880.294,84		
			R0520	0,00		
	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
			Best Estimate	R0540	0,00	
			Risk margin	R0550	0,00	
				R0560	2.880.294,84	
	Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
			Best Estimate	R0580	374.690,46	
			Risk margin	R0590	2.505.604,38	
				R0600	41.927.846,98	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole	R0610	41.927.846,98	
			Best Estimate	R0620	0,00	
			Risk margin	R0630	19.821.452,30	
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Best Estimate	R0640	22.106.394,67
				Technical provisions calculated as a whole	R0650	0,00
				Risk margin	R0660	0,00
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	Technical provisions - index-linked and unit-linked	Best Estimate	R0670	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0680	0,00	
			Risk margin	R0690	0,00	
	Other technical provisions	Other technical provisions	Best Estimate	R0700	0,00	
			Technical provisions calculated as a whole	R0710	0,00	
			Risk margin	R0720	0,00	
	Contingent liabilities			R0730		
	Provisions other than technical provisions			R0740	0,00	
	Pension benefit obligations			R0750	3.663.502,98	
	Deposits from reinsurers			R0760	914.942,00	
	Deferred tax liabilities			R0770	0,00	
Derivatives			R0780	10.752.570,92		
Debts owed to credit institutions			R0790	0,00		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0800	0,00		
Insurance & intermediaries payables			R0810	0,00		
Reinsurance payables			R0820	269.916,15		
Payables (trade, not insurance)			R0830	0,00		
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities	Subordinated liabilities (trade, not insurance)	R0840	680.178,99		
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0850	0,00		
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0860	0,00		
Any other liabilities, not elsewhere shown			R0870	0,00		
Total liabilities			R0880	0,00		
Excess of assets over liabilities			R0900	61.089.252,86		
			R1000	50.030.536,69		

- S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport		Property
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	8.724.394,77															8.724.394,77
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																0,00
	Reinsurers' share	R0140	63.364,40															63.364,40
	Net	R0200	8.661.030,37															8.661.030,37
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	8.609.808,77															8.609.808,77
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																0,00
	Reinsurers' share	R0240	63.364,40															63.364,40
	Net	R0300	8.546.444,37															8.546.444,37
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	4.707.475,22															4.707.475,22
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																0,00
	Reinsurers' share	R0340																0,00
	Net	R0400	4.707.475,22															4.707.475,22
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	5.663,15															5.663,15
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																0,00
	Reinsurers' share	R0440																0,00
	Net	R0500	5.663,15															5.663,15
Expenses incurred		R0550	2.975.502,29															2.975.502,29
Other expenses		R1200																
Total expenses		R1300																2.975.502,29

		Line of Business for: life insurance obligations					Life reinsurance obligations		Total	
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	31.995.873,52							31.995.873,52
	Reinsurers' share	R1420	270.635,60							270.635,60
	Net	R1500	31.725.237,92							31.725.237,92
Premiums earned	Gross	R1510	31.996.198,52							31.996.198,52
	Reinsurers' share	R1520	270.635,60							270.635,60
	Net	R1600	31.725.562,92							31.725.562,92
Claims incurred	Gross	R1610	17.409.610,09							17.409.610,09
	Reinsurers' share	R1620	102.590,38							102.590,38
	Net	R1700	17.307.019,71							17.307.019,71
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	3.887.569,70							3.887.569,70
	Reinsurers' share	R1720								0,00
	Net	R1800	3.887.569,70							3.887.569,70
Expenses incurred		R1900	8.592.382,76							8.592.382,76
Other expenses		R2500								
Total expenses		R2600								8.592.382,76

• S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)		
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
					C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions calculated as a whole			R0010									0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020									0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			R0030									0,00
	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0080									0,00
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0090									0,00
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0100									0,00
	Risk Margin		R0110									0,00
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0120									0,00
		Best estimate	R0130									0,00
		Risk margin	R0200									0,00
Technical provisions - total												0,00



			Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
			C0160	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0170	C0180			
Technical provisions calculated as a whole		R0010					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020					0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		R0030		19.821.452,30			19.821.452,30	
Best Estimate	Gross Best Estimate	R0080		5.297,83			5.297,83	
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0090		19.816.154,47			19.816.154,47	
	Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0100	22.106.394,67				22.106.394,67	
Risk Margin		R0110					0,00	
Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0120					0,00	
	Best estimate	R0130					0,00	
	Risk margin	R0200	41.927.846,98				41.927.846,98	
Technical provisions - total								

- S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance												
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
		R0010	0,00											
		R0050												
Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060	-1.609.821,19										
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00										
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-1.609.821,19										
	Claims provisions	Gross	R0160	1.984.511,64										
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00										
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	1.984.511,64										
	Total Best estimate - gross	R0260	374.690,46											
	Total Best estimate - net	R0270	374.690,46											
	Risk margin	R0280	2.505.604,38											
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole	R0290											
Best estimate		R0300												
Risk margin		R0310												
Technical provisions - total	R0320	2.880.294,84												
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00												
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	2.880.294,84												

				Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
				Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
				C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010				0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050				0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM				R0060				-1.609.821,19
Best estimate	Premium provisions	Gross		R0140				0,00
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0150				-1.609.821,19
		Net Best Estimate of Premium Provisions		R0160				1.984.511,64
	Claims provisions	Gross		R0240				0,00
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0250				1.984.511,64
		Net Best Estimate of Claims Provisions		R0260				374.690,46
	Total Best estimate - gross		R0270				374.690,46	
	Total Best estimate - net		R0280				2.505.604,38	
	Risk margin		R0290				0,00	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole		R0300				0,00
Best estimate			R0310				0,00	
Risk margin			R0320				0,00	
Technical provisions - total	Technical provisions - total		R0330				2.880.294,84	
	Recoverable from reinsurance contract /SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0340				0,00	
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total						2.880.294,84	

- S.19.01.21.01 - A

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											0,00
N-9	R0160	872.866,47	230.419,81	19.769,02	4.849,12	199,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	826.303,20	392.856,44	31.363,99	10.748,97	649,60	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	1.675.717,49	671.677,29	34.249,46	18.705,79	-100,82	539,52	0,00	0,00			
N-6	R0190	1.961.229,51	773.470,88	52.772,45	11.710,30	1.576,75	0,00	0,00				
N-5	R0200	2.487.250,83	1.022.611,52	69.211,07	10.901,06	411,87	0,00					
N-4	R0210	2.621.950,63	1.108.525,71	91.632,06	8.996,47	668,37						
N-3	R0220	3.376.983,34	1.231.620,53	164.984,68	18.840,98							
N-2	R0230	2.760.413,55	1.136.442,08	107.725,36								
N-1	R0240	2.685.168,20	1.234.472,37									
N	R0250	3.345.238,31										

Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	1.128.103,66
N-8	R0170	0,00	1.261.922,20
N-7	R0180	0,00	2.400.788,73
N-6	R0190	0,00	2.800.759,89
N-5	R0200	0,00	3.590.386,35
N-4	R0210	668,37	3.831.773,24
N-3	R0220	18.840,98	4.792.429,53
N-2	R0230	107.725,36	4.004.580,99
N-1	R0240	1.234.472,37	3.919.640,57
N	R0250	3.345.238,31	3.345.238,31
Total	R0260	4.706.945,39	31.075.623,47

Accident year [AY]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,59	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	1.142,72	234,33	0,00	0,00				
N-5	R0200	0,00	0,00	20.234,12	1.279,69	242,27	0,00					
N-4	R0210	0,00	102.347,27	19.421,76	1.196,11	193,80						
N-3	R0220	1.607.101,01	110.875,22	22.645,66	1.335,26							
N-2	R0230	1.191.571,33	119.416,03	18.948,78								
N-1	R0240	1.210.357,40	123.501,43									
N	R0250	1.571.917,07										

Accident year [AY]

Year end (discounted data)

		C0360
Prior	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	194,62
N-3	R0220	1.341,76
N-2	R0230	19.033,56
N-1	R0240	124.097,98
N	R0250	1.579.195,56
Total	R0260	1.723.863,48

- S.23.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
					C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4.957.870,49	4.957.870,49		
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	1.760.428,26	1.760.428,26		
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00			
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
	Preference shares	R0090	0,00			
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00			
	Reconciliation reserve	R0130	40.312.237,94	40.312.237,94		
	Subordinated liabilities	R0140	0,00			
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00		
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00		
Total basic own funds after deductions		R0290	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00

Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
	Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00				0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	50.030.536,69	50.030.536,69	0,00	0,00	
SCR	R0580	22.881.565,14					
MCR	R0600	5.720.391,28					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,19					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	8,75					

		C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700 50.030.536,69
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710 0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720 0,00
	Other basic own fund items	R0730 6.718.298,75
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740 0,00
		R0760 40.312.237,94
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770 0,00
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780 0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

- S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0040		
Market risk	R0010	15.649.409,11		
Counterparty default risk	R0020	803.370,00		
Life underwriting risk	R0030	0,00		
Health underwriting risk	R0040	20.795.085,32		
Non-life underwriting risk	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-8.001.675,14		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	29.246.189,29		

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	1.545.851,00
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-7.910.475,15
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	22.881.565,14
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	22.881.565,14
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

- S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

MCRNL Result	MCR components	
		C0010
	R0010	424.678,88

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	374.690,46	8.661.030,37
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	416.139,24

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0050	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	19.816.154,47	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	840.818,12
SCR	R0310	22.881.565,14
MCR cap	R0320	10.296.704,31
MCR floor	R0330	5.720.391,28
Combined MCR	R0340	5.720.391,28
Absolute floor of the MCR	R0350	2.500.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	5.720.391,28



LALUX GROUP S.A.
SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

T 4761-1

F 4761-300

groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. LUXEMBOURG: B 212059